

Congo
Systeme des Nations Unies

UNDAF 2014-2018

Revue à Mi-Parcours

Acquis, leçons apprises, orientations stratégiques et programmatiques

Rapport final

Le 26 Novembre 2016

Moncef KOUIDHI, Consultant international
Jean-Christophe BOUNGOU, Consultant national

Table des matières

RESUME	5
I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE LA REVUE	12
1.1 Objectifs et méthodologie de la Revue	12
1.2 Pertinence des effets et produits de l'UNDAF	14
1.3 Contexte politique et économique de mise en œuvre de l'UNDAF	15
II. EVALUATION DES EFFETS UNDAF	15
2.1 Effet UNDAF 1 : d'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents	15
2.1.1 <i>Principaux résultats et acquis</i>	16
2.1.2 <i>Efficacité, efficacité et durabilité</i>	18
2.1.3 <i>Contraintes et insuffisances</i>	19
2.1.4 <i>Conclusions et recommandations</i>	19
2.2 Effet UNDAF 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux et les communautés assument la responsabilité du développement local	20
2.2.1 <i>Principaux résultats et acquis</i>	21
2.2.2 <i>Efficacité, efficacité et durabilité</i>	23
2.2.3 <i>Contraintes et insuffisances</i>	23
2.2.4 <i>Conclusions et recommandations</i>	24
2.3 Effet UNDAF 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité ainsi que des services financiers adaptés	25
2.3.1 <i>Principaux résultats et acquis</i>	25
2.3.2 <i>Efficacité, efficacité et durabilité</i>	30
2.3.3 <i>Contraintes et insuffisances</i>	31
2.3.4 <i>Conclusions et recommandations</i>	31
2.4 Effet UNDAF 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un accès de protection sociale non contributive	33
2.4.1 <i>Principaux résultats acquis</i>	33
2.4.2 <i>Efficacité, efficacité et durabilité</i>	34
2.4.3 <i>Contraintes et insuffisances</i>	35
2.4.4 <i>Conclusions et recommandations</i>	35
2.5 Effet UNDAF 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes, appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques	36
2.5.1 <i>Principaux résultats acquis</i>	36
2.5.2 <i>Efficacité, efficacité et durabilité</i>	38
2.5.3 <i>Contraintes et insuffisances</i>	38
2.5.4 <i>Conclusions et recommandations</i>	38
III. ANALYSE DES MECANISMES DE COORDINATION ET DE SUIVI/EVALUATION	40
3.1 Forces et faiblesses des mécanismes de coordination	40
3.1.1 <i>Equipe Pays</i>	40
3.1.2 <i>Comité Directeur</i>	40
3.1.3 <i>Unité de coordination</i>	40
3.1.4 <i>Groupes de travail de l'UNDAF</i>	41
3.2. Le Système de suivi et évaluation de l'UNDAF	45
3.2.1 <i>Dispositif général</i>	45
3.2.2 <i>Groupe Suivi-évaluation</i>	47
IV. RESSOURCES UTILISEES ET MOBILISATION DES RESSOURCES	48

V. LEÇONS APPRISSES ET ELEMENTS D'ORIENTATION POUR LES PROCHAINES ANNEES.....	49
5.1 Bonnes pratiques	49
5.1.1 <i>Processus de formulation des politiques et stratégies.....</i>	49
5.1.2 <i>Partenariats stratégiques</i>	50
5.1.3 <i>Développement de bonnes pratiques de programmation conjointe et de coordination jetant les bases du DaO.....</i>	50
5.1.4 <i>Dispositif de suivi du PND et des politiques publiques à repenser et redynamiser</i>	51
5.2 Perceptions du travail du SNU	51
5.3 Conclusions générales et recommandations stratégiques	51
5.3.1 <i>Conclusions générales.....</i>	51
5.3.2 <i>Recommandations stratégiques</i>	54
5.4 Enjeux et défis du développement du Congo 2017-2021.....	55
5.5 Avantages comparatifs du SNU au Congo et son positionnement stratégique	55
5.5.1 <i>Acquis à consolider et avantages comparatifs du SNU au Congo</i>	55
5.5.2 <i>Approfondissement et accélération du processus de mise en place du DaO.....</i>	57
5.5.3 <i>Ajustements des effets et produits de l'UNDAF</i>	59
5.6 Plan de suivi des recommandations	62
5.7 Nouvelle matrice de l'UNDAF (éléments d'orientation).....	66
VI. ANNEXES.....	67
6.1 Cadre de suivi de l'UNDAF (commentaires et propositions)	68
6.2 Matrice des résultats au 30/06/2016.....	71
6.3 Dépenses prévues et réalisées pour 2014 et 2015	78
6.4 Indicateurs de résultats Santé et Education.....	80
6.5 Indicateurs de résultats VIH/SIDA.....	81
6.6 Personnes rencontrées.....	82

Sigle et Abréviations

BM	Banque Mondiale
DHD	Développement Humain Durable
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
ECOM	Enquête Congolaise auprès des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
MICS	Enquête à Indicateurs Multiples
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et financiers
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME

Objectifs de la Revue de l'UNDAF

La Revue de l'UNDAF 2014-2018 a été conduite selon une démarche participative visant d'une part à dégager les points forts des effets ayant contribué significativement aux changements visés dans les pratiques de gouvernance, l'amélioration du niveau d'accès aux services sociaux de base et le renforcement des actions visant le développement durable et la sécurité alimentaire et, d'autre part les faiblesses et insuffisances qui ont limité les effets des changements attendus. Elle a également tenté de cerner les principales insuffisances et limites de certains positionnements thématiques et approches mises en œuvre permettant d'indiquer les ajustements nécessaires et le meilleur repositionnement du SNU pour les prochaines années, au regard des difficultés budgétaires de l'Etat congolais qui ont eu des impacts sur les ressources allouées au SNU et en tenant compte des grands défis de développement du PND 2017-2021 et des ODD.

La Revue de l'UNDAF 2014-2018 qui a réalisé ses travaux et investigations entre le 22 août et le 08 septembre 2016 s'inscrit dans un contexte national marqué, pour la même période, par le début du processus d'élaboration du PND 2017-2021. Deux objectifs ont été assignés à la mission de la Revue à mi-parcours de l'UNDAF :

- i) Apprécier l'état d'avancement de l'exécution des programmes inscrits dans l'UNDAF pour la période 2014-2016 et leurs contributions aux progrès de développement du Congo dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2012-2016 ;
- ii) Proposer les ajustements stratégiques et programmatiques pour les prochaines années, sur la base des leçons apprises de l'exécution de l'UNDAF en cours, des fondamentaux des ODD et des principes directeurs du DAO.

Positionnement du SNU et pertinence des effets UNDAF

Les cinq effets de l'UNDAF 2014-2018 sont bien alignés sur les trois principaux axes de développement du PND 2012-2016 (gouvernance, développement social, inclusion sociale et promotion d'un développement équilibré et durable) en prenant en compte les acquis de l'ancien UNDAF. Les cinq effets UNDAF auraient pu être ramené à trois ou quatre. Les indicateurs au nombre de 84 sont nombreux, parfois mal définis et pour certains sont difficiles à renseigner en raison de la faiblesse de la pertinence de certaines cibles à suivre et du fait que le système national de la statistique n'est pas suffisamment doté de moyens et d'expertises pour mettre à jour les statistiques sectorielles consolidées ; parmi ces 84 indicateurs, 18 ont été identifiés pour apprécier les progrès au niveau des cinq effets UNDAF. Par ailleurs, il est important de signaler le caractère trop ambitieux de certains résultats à réaliser, en particulier en matière de planification locale/départementale et de protection sociale. Enfin, certains résultats ne peuvent être atteints seulement par le SNU. Cela crée une certaine confusion entre les contributions aux progrès du pays par le SNU et celles d'autres partenaires rendant, ainsi, le SNU redevable de résultats qui dépassent de loin ses capacités et ses moyens. Dans l'ensemble, pour les deux prochaines années, le SNU peut se limiter à suivre environ 43 indicateurs jugés les plus pertinents, avec des efforts de mobilisation des Groupes Effets UNDAF pour les renseigner correctement.

Contexte de mise en œuvre de l'UNDAF

Le cycle de mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018 s'est inscrit dans une dynamique nationale marquée par la mise en œuvre du PND 2012-2016, les élections départementales de 2014, la révision de la Constitution et les élections présidentielles de 2016. Le contexte de mise en œuvre de l'UNDAF n'a pas connu des contraintes politiques et institutionnelles majeures pouvant entraver le fonctionnement normal des activités des projets et la consolidation des relations de collaboration avec les partenaires nationaux. Compte tenu du statut du Congo de pays à revenus intermédiaires il a été surtout fortement marqué, dès 2015, par les tensions budgétaires, dues à la baisse du cours du pétrole qui a eu une influence directe et forte sur les espaces budgétaires de plusieurs agences du SNU, en dehors de quelques rares agences du SNU, dans l'exécution de ses programmes ; certaines activités n'ont pas pu être réalisées et d'autres ont été différées, faute de la contrepartie financière des partenaires nationaux. La gestion de certaines situations d'urgence liées aux réfugiés et les perturbations post électorales de 2016 ont perturbé les activités de plusieurs agences dont le mandat relève essentiellement du développement. Enfin, la baisse des ressources financières pour certaines agences du SNU a influencé la qualité et la capacité de pro activité du SNU pour des réponses rapides à apporter aux défis émergents.

Malgré ces contraintes, le contexte de mise en œuvre de l'UNDAF a tiré profit de la dynamique du dispositif de pilotage de l'UNDAF impulsé par l'Equipe Pays et le Comité Directeur de l'UNDAF. La coordination entre les agences du SNU est efficace, malgré l'imperfection de certains outils et instruments de pilotage.

Principaux résultats atteints

Au plan stratégique, le SNU a réactivé avec plus de constance et de cohérence les mécanismes de dialogue avec le gouvernement pour une meilleure coordination des programmes de l'UNDAF et plus spécifiquement sur la question de la mobilisation des ressources en sensibilisant fortement le Ministère des Finances sur l'urgence de certains programmes du SNU. Le mécanisme conjoint de pilotage de l'UNDAF est opérationnel, avec la tenue régulière de la Revue annuelle de l'UNDAF. Dans l'ensemble, le SNU au Congo, au cours de la période 2014-2016, a maintenu et renforcé ses capacités d'intervention de proximité avec les populations locales les plus vulnérables pour la mise en œuvre de ses programmes d'accès aux services sociaux de base et de protection sociale. Il en est de même pour les questions de développement durable. Il a aussi pris plusieurs initiatives pour cibler certaines problématiques émergentes liées à la jeunesse, au genre et aux populations autochtones. En revanche, le SNU n'a pas réussi à créer les meilleures conditions pour une gouvernance plus ouverte et apaisée, malgré la programmation de certaines activités pour le renforcement du système électoral. Enfin, il a eu des difficultés pour inscrire rapidement les ODD dans le processus d'élaboration du PND 2017-2021 en engageant un travail de contextualisation et de priorisation des cibles. Les pesanteurs technocratiques, institutionnelles et le manque de visibilité des principales séquences d'élaboration du PND n'ont pas permis aux appuis du SNU d'être à un niveau d'appui optimal. Malgré ces difficultés, le SNU continue toujours son plaidoyer pour inscrire l'agenda des ODD dans le dispositif du prochain PND.

Au niveau programmatique, les programmes mis en œuvre dans le cadre de l'UNDAF ont permis d'atteindre des résultats intéressants dans l'amélioration des services sociaux de base, la protection de certains groupes vulnérables comme les populations autochtones, les femmes et les enfants. Les appuis ont été efficaces en matière de développement durable à travers l'élaboration de la SNDD et l'actualisation du PNAE. En matière de développement, le SNU, à travers ses projets d'appui au monde rural et d'amélioration des données de base du secteur rural en appuyant l'organisation du recensement agricole en 2015 va offrir de nouvelles opportunités de diversification des productions agricoles, de réduction de l'insécurité alimentaire et de connaissance de la typologie des exploitations agricoles à

cibler. Au terme des deux ans et demi de mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018, six conclusions majeures peuvent être dégagées :

1. *Développement de bonnes pratiques de coordination anticipant sur le DAO* : l'implication du Ministère du Plan dans les mécanismes de suivi de l'UNDAF, la mise en place des PTA conjoints et l'existence d'un esprit d'équipe entre les agences du SNU ont permis de mieux organiser les réponses de toutes les agences aux principaux problèmes liés à l'accès à l'éducation, aux soins de santé de base et à la malnutrition dans des délais raisonnables en appui aux politiques sectorielles qui ont reçu un accompagnement de qualité.
2. *Appuis constants pour l'élaboration de certains référentiels de développement, malgré les difficultés actuelles d'intégration des ODD dans le processus d'élaboration du PND 2017-2021* : Au niveau de l'accompagnement du processus d'élaboration de certains référentiels de développement, et de certaines politiques sectorielles, le SNU a joué efficacement son rôle directement par des appuis-conseils et indirectement à travers la diversité des expertises mobilisées pour contribuer à la formulation et l'adoption de la SNDD et la politique nationale d'éducation ainsi que la mise à jour du PNAE. Le SNU a également initié le processus de mise à jour de la politique nationale Genre et l'amorce d'un travail sur la réforme de l'administration publique. Cependant, le SNU a rencontré de réelles difficultés pour se positionner dans le processus d'élaboration du PND 2017-2021, malgré les appuis ponctuels de qualité à l'amélioration du système de programmation budgétaire à travers le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), avec l'appui du Pôle de Dakar. En matière des ODD et d'accompagnement du processus du PNUD 2017-2021, le SNU peut encore intervenir sur certaines séquences et intégrer les principales problématiques posées par les ODD.
3. *Dynamiques réelles dans le processus d'amélioration de l'accès aux services sociaux, avec des résultats mitigés en matière de VIH/Sida et de protection sociale* : La Revue à mi-parcours de l'UNDAF a permis de confirmer la pertinence de la mise en place de services d'éducation de qualité en mettant l'accent sur l'équité et la justice sociale afin que tous les enfants aient accès à une éducation de qualité. Le couplage de ces actions avec les cantines scolaires a permis de rehausser l'image de l'école et de maintenir les enfants dans le système scolaire. Les actions spécifiques en direction des enfants des populations autochtones sont d'une grande portée stratégique et sociologique dans le développement des droits humains. Il en est de même pour l'amélioration de l'accès aux services de santé. En revanche, pour le VIH/SIDA, les contraintes institutionnelles et les blocages liés à l'interférence de plusieurs intérêts personnels ont réduit considérablement les actions de connaissance, de traitement et de suivi des malades. Enfin, malgré la volonté du gouvernement de développer un système de protection sociale généralisée, force est de constater que les populations vulnérables en République du Congo ne bénéficient pas d'un régime universel de sécurité sociale en cas de maladie, d'invalidité ou de retraite.
4. *Contributions reconnues pour une meilleure connaissance et une analyse plus fine de certains déterminants du profil du développement humain* : Tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux reconnaissent le rôle joué par le SNU pour inscrire les fondamentaux du développement humain dans les stratégies de développement et les politiques sectorielles à travers l'élaboration du rapport national sur le DHD, la contribution à l'exploitation et les analyses de l'enquête MICS de 2015 ainsi que le positionnement international du Congo sur les agendas du développement durable par la SNDD et sa participation active dans les forums internationaux sur le changement climatique, la préservation de la faune et le développement durable. Toutefois, des efforts sont encore attendus du SNU pour assurer l'appropriation des ODD par les ministères techniques, le secteur privé et la société civile en vue de leur intégration dans les référentiels programmatiques de développement surtout dans le PND 2017-2021 et l'élaboration d'un programme cohérent pour des gains rapides pour certaines cibles des ODD.
5. *Impacts réels et graves des incertitudes financières sur les programmes et projets de l'UNDAF* : La baisse des cours du pétrole diminue de façon considérable le budget de l'Etat, privant le Congo des moyens financiers nécessaires pour cofinancer les projets de développement retenus dans le cadre

de l'UNDAF. Le document de l'UNDAF au moment de sa formulation n'a pas identifié tous les risques liés à la mise œuvre des programmes retenus permettant au SNU de prendre les mesures de mitigation. Mais récemment, le SNU a engagé le dialogue avec le Ministère des Finances pour mettre en place une stratégie d'ensemble évitant l'embourbement des agences du SNU dans des négociations sectorielles sur lesquelles les ministères ont peu de prise.

Mécanismes de suivi et de pilotage de l'UNDAF

Les mécanismes de pilotage de l'UNDAF sous le leadership du Comité Directeur et l'Equipe Pays assurent un mode de fonctionnement normal du dispositif de coordination et de suivi des programmes de l'UNDAF. L'Equipe Pays s'est beaucoup investie dans le renforcement des activités de plaidoyer sur plusieurs questions comme les ODD, l'importance du développement du système national de la statistique, la cohérence et l'efficacité des politiques sectorielles ainsi que l'efficacité des mécanismes de coordination entre les partenaires et les agences du SNU. Ses liens de partenariats avec les PTF se sont beaucoup renforcés. L'Equipe Pays a également encouragé le développement et la signature des PTA conjoints pour les cinq effets de l'UNDAF, malgré l'absence des cadres programmatiques conjoints sous forme des programmes conjoints. Le Coordonnateur Résident du SNU, dans ses relations de travail et de dialogue concerté avec le gouvernement et les PTF surtout sur la question de la mobilisation des fonds de la contrepartie, a pris plusieurs initiatives. Ainsi le plaidoyer a été porté à un niveau supra sectoriel à savoir le Ministère des finances en vue de trouver une solution viable et acceptable pour permettre aux programmes de l'UNDAF de s'exécuter normalement. La coordination stratégique avec les PTF est dynamique avec la création des groupes sectoriels comme cadre de dialogue, de concertation et de coordination en l'absence d'un cadre opérationnel du côté du gouvernement.

Le système de Suivi/Evaluation de l'UNDAF est marqué par la faiblesse du cadre des indicateurs clés selon les cibles arrêtées et des capacités des groupes Effet UNDAF qui n'ont pas encore la maîtrise totale des instruments de l'approche Gestion axée sur les résultats. Certaines difficultés sont également liées à la faiblesse du réseau de collecte des données avec l'INS et les ministères techniques.

Le travail des groupes effets UNDAF s'est limité à la production des rapports annuels sommaires d'exécution de l'UNDAF. La majorité des cibles des indicateurs de la matrice des résultats de l'UNDAF n'est pas renseignée annuellement, en dehors de quelques indicateurs relatifs aux secteurs de la santé et de l'éducation. Le suivi de l'UNDAF a rencontré de réelles difficultés pour renseigner la plupart des indicateurs du fait de la production irrégulière des données nationales et/ou celles produites par le SNU.

Avantages comparatifs du SNU et principaux ajustements de la matrice de l'UNDAF

Au cours de la période 2014-2016, le SNU au Congo s'est distingué principalement par la qualité de certains appuis dans les secteurs sociaux et l'environnement en appuyant les processus de formulation des stratégies sectorielles, l'amélioration de l'accès aux services sociaux, le développement de programmes de développement socio-économique efficaces ciblant les populations les plus vulnérables en particulier les enfants, les femmes et les populations autochtones. Le SNU a développé des instruments et des bonnes pratiques de programmation conjointes et des synergies avec les autres partenaires au développement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et l'environnement. Il a également contribué à mettre à jour certaines données sur la vulnérabilité et le niveau d'accès aux services sociaux à travers l'enquête MICS de 2015. Enfin, le SNU a aussi accéléré le processus de mise en place du DaO qui va rendre les programmes de l'UNADF plus efficaces et mieux coordonnés.

Sur la base des premiers éléments de réflexions stratégiques du PND 2017-2021 et en tenant compte des acquis de l'UNDAF actuellement en cours de mise en œuvre, tout en prenant en considération le choix d'inscrire la programmation des agences dans le cadre du DaO, le SNU devra positionner ses

interventions durant les prochaines années dans des domaines où le SNU a plus d'avantages comparatifs que d'autres partenaires. Ces interventions vont nécessairement s'inscrire dans un nouveau contexte national marqué d'une part par une forte volonté politique d'accélérer la modernisation de l'économie congolaise pour préparer le Congo à l'émergence d'ici 2036, et, d'autre part de lancer les premières initiatives des ODD. Cinq thématiques transversales dont trois (genre, jeunesse et populations autochtones) déjà prises en compte dans l'élaboration de trois programmes conjoints devraient guider les programmes du SNU :

- *Le genre* en visant des objectifs stratégiques dans les domaines d'une part du respect des droits sociaux et économiques des femmes et, d'autre part de la réduction de la violence basée sur le genre ;
- *La jeunesse* en ciblant les actions stratégiques porteuses de dynamiques pour leur intégration dans le marché du travail et des sphères sociales ;
- *Les populations autochtones* en vue de lutter contre les formes de discrimination envers cette catégorie de la population du Congo et faciliter leur intégration dans le tissu socio-économique ;
- *L'équité* sous ses diverses facettes en particulier la croissance inclusive, l'accès à la justice et l'accès aux services sociaux de base ;
- *Les inégalités* de revenus, de genre et de développement régional qui devront servir de repères pour des approches innovantes des programmes des agences du SNU en vue de contribuer à l'amorce d'une dynamique de réduction des inégalités.

Le SNU devrait agir, à court et moyen terme, sur certains fondamentaux du développement au regard des objectifs stratégiques du PND 2017-2021 et en ligne avec les principales cibles des ODD. Parmi ces fondamentaux, il y a :

- *Le ciblage de certaines dimensions de la gouvernance* en prenant en compte la question du renforcement de l'état de droit, la modernisation de l'administration publique et la décentralisation dans le cadre d'un processus de refondation de l'Etat ;
- *L'intégration de la question de la croissance inclusive, de l'inclusion sociale et territoriale* en aidant le gouvernement à clarifier et approfondir les outils et stratégies de développement en favorisant une croissance économique plus inclusive porteuse d'effets multiplicateurs sur l'emploi et les économies régionales ;
- *L'adoption d'une approche régionalisée et ciblée pour des gains rapides en matière des ODD* en ciblant l'éducation de base, la santé maternelle/enfant, la santé de la reproduction, le VIH et le genre ;
- *Le renforcement du système national de suivi et évaluation* à travers des actions d'accompagnement en direction de l'INS et la Direction générale du Plan pour le suivi des indicateurs des ODD, l'amélioration de la qualité des deux questionnaires de la prochaine enquête Ménages et du recensement de la population en vue d'intégrer les principales variables liées à la pauvreté multidimensionnelle et la vulnérabilité des populations.

Tenant compte des acquis de l'UNDAF 2014-2018 pour les années 2014-2016 et des nouveaux défis à relever dégagés par la revue à mi-parcours du PND 2012-2016 ainsi que des principales problématiques de développement posées par les ODD, les appuis du SNU pour les deux prochaines années et au-delà devraient, avant tout, conforter les problématiques liées à l'amélioration de l'accès aux services sociaux (y compris la protection sociale) et au développement durable. Ensuite, le SNU devrait revoir les deux effets de la gouvernance en les fusionnant autour de la question du renforcement de l'état de droit, des instruments de pilotage stratégique du développement et du suivi/évaluation des programmes de développement. Certains produits de l'UNDAF devront également subir des changements pour mieux se concentrer sur des domaines stratégiques répondant aux défis immédiats à relever.

Pour les domaines qui nécessitent des ajustements, on relèvera :

- Réduire les effets UNDAF : il s'agira de fusionner l'Effet 1 et 2 de l'UNDAF tout en redéfinissant les cibles et les produits ;
- Revisiter la matrice des indicateurs de suivi et évaluation, à la lumière de la nouvelle matrice de l'UNDAF issue des recommandations de la Revue à mi-parcours de l'UNDAF, en vue de retenir que les indicateurs les plus pertinents ;
- Ajuster les produits des effets de l'UNDAF selon les thématiques suivantes :
 - *Gouvernance/développement local* : Le SNU devrait abandonner les activités liées au système électoral pour se concentrer sur d'autres types d'appui visant le renforcement de l'état de droit, des capacités de veille de la société civile et la promotion de la notion de citoyenneté dans ses multiples dimensions en matière de gestion des affaires locales et de développement de la culture de rendre compte de la gestion des affaires publiques.
 - *Services sociaux de base* : Il s'agira de :
 - Concentrer les efforts sur les activités innovantes, structurantes à coût-efficacité élevé comme par exemple l'offre intégrée de services de santé et de Sida en stratégie mobile surtout en direction des populations autochtones et l'encadrement des prestataires de services ;
 - Améliorer les mécanismes de coordination des politiques sectorielles et les outils d'évaluation des programmes en vue de capitaliser les bonnes pratiques et de renforcer les synergies opérationnelles de tous les partenaires ;
 - Mettre en exergue la question de demande des services sociaux de base en vue d'améliorer le niveau d'utilisation des infrastructures de base ;
 - Mieux intégrer les questions de population dans les questions de développement en renforçant les capacités de certains ministères surtout le Plan pour conduire des analyses fines sur la relation Population-Développement.
 - *Développement durable*: Le produit (5.4) concernant les « plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie sont opérationnels » est à supprimer, compte tenu que ce type d'appui relève plus du volet de développement urbain nécessitant d'importantes expertises et des investissements que le SNU ne peut pas assumer.

Accélération du processus de mise en place du DAO

Sur la base des bonnes pratiques constatées au cours de 2014-2016 de mise en œuvre de l'UNDAF, le processus de mise en œuvre du DaO au Congo semble être plus avancé au niveau de deux piliers majeurs, à savoir le Comité conjoint de pilotage et la stratégie de communication. Le troisième pilier « cadre budgétaire unique » commence à se traduire par des initiatives conjointes sur certaines thématiques. Concernant le quatrième pilier « un cadre opérationnel commun » et en l'absence d'un cadre programmatique du BOS, le SNU a mutualisé certains moyens mais la stratégie de mise en œuvre des opérations conjointes et de renforcement des procédures standards manque pour accélérer l'opérationnaliser le BOS.

Au niveau du premier pilier, le leadership unique des Nations Unies est assuré de façon conjointe par le Coordinateur Résident du SNU et le Ministre du Plan.

Concernant le pilier lié à la programmation unique, le SNU a réussi à mettre en place des PTA conjoints selon les effets UNDAF, malgré l'absence de programmes uniques ou conjoints. Des initiatives sont en cours sur la jeunesse, les populations autochtones et le genre qui pourront se traduire par les signatures de trois documents cadres programmatiques à forte portée d'efficacité des interventions du SNU et de plaidoyers pour la mobilisation des ressources. Dans le cadre de cette dynamique, le SNU a conduit en

2016 la réalisation d'une étude sur la mobilisation des ressources. Cette étude a permis d'esquisser les grands axes stratégiques de mobilisation des ressources et un plan d'action pour créer les conditions de prévisibilité de financement de l'UNDAF et le renforcement de partenariats financiers avec le gouvernement, compte tenu du statut de pays à revenu intermédiaire du Congo.

Enfin, le troisième pilier, le plus hardi, concerne le cadre commun des opérations touchant aux activités liées aux services et celles d'appui à la mise en œuvre des programmes de l'UNDAF. La stratégie des activités liées aux services marchands traduites dans un document, Business Operations Strategy (BOS), un des cinq piliers du DaO, n'est pas encore bien définie. Le BOS doit fournir au personnel des opérations des agences de l'ONU la même orientation sur la planification stratégique et la surveillance que celle qui est proposée pour les activités des programmes. Cela impliquera pour le Congo la clarification des points suivants :

- *Cadre des résultats des opérations de services* reflétant les résultats et les produits à moyen terme conformément au cycle de l'UNDAF ;
- *Mécanismes de surveillance et d'évaluation*, comprenant les niveaux de produits et le système d'évaluation de l'impact des opérations commerciales ;
- *Dispositions de gestion* des opérations commerciales du SNU montrant comment le SNU au Congo compte s'organiser pour fournir un appui opérationnel efficace au service des programmes de l'UNDAF.

Le SNU à travers l'OMT est déjà engagé à établir une feuille de route de mise en œuvre du BOS. Ce nouveau document va donner les principales lignes d'action pour toutes les agences du SNU dans les deux prochaines années permettant ainsi au prochain UNDAF de capitaliser les bonnes pratiques et approfondir les procédures à adopter. Ainsi, le SNU devrait accélérer la réalisation de ces deux actions majeures : i) analyse des besoins des services communs et des exigences et ii) analyse Coût-Efficacité.

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE LA REVUE

1.1 Objectifs et méthodologie de la Revue

La Revue de l'UNDAF 2014-2018 a été conduite selon une démarche participative visant d'une part à dégager les points forts des effets ayant contribué significativement aux changements visés dans les pratiques de gouvernance, l'amélioration du niveau d'accès aux services sociaux de base et le renforcement des actions visant le développement durable et la sécurité alimentaire et, d'autre part les faiblesses et insuffisances qui ont limité les effets des changements attendus. Elle a également tenté de cerner les principales insuffisances et limites de certains positionnements thématiques et approches mises en œuvre permettant d'indiquer les ajustements nécessaires et le meilleur repositionnement du SNU pour les prochaines années, au regard des difficultés budgétaires de l'Etat congolais qui ont eu des impacts sur les ressources allouées au SNU et en tenant compte des grands défis de développement du PND 2017-2021 et des ODD.

La Revue de l'UNDAF 2014-2018 qui a réalisé ses travaux et investigations entre le 22 août et le 08 septembre 2016 s'inscrit dans un contexte national marqué pour la même période par le début du processus d'élaboration du PND 2017-2021.

Selon les termes de référence, la mission de la Revue à mi-parcours de l'UNDAF se résume à deux objectifs :

- iii) Apprécier l'état d'avancement de l'exécution des programmes inscrits dans l'UNDAF pour la période 2014-2016 et de leurs contributions aux progrès de développement du Congo dans la cadre de la mise en œuvre du PND 2012-2016 ;
- iv) Proposer les ajustements stratégiques et programmatiques pour les prochaines années, sur la base des leçons apprises de l'exécution de l'UNDAF en cours, des fondamentaux des ODD et des principes directeurs du DaO.

Pour la conduite de cet exercice, la démarche méthodologique qui a été présentée et validée par l'Equipe Pays avant le démarrage des travaux se résument aux séquences suivantes :

1. Examen et analyse des rapports annuels de suivi de l'UNDAF, des Plans annuels et des rapports de mise en œuvre des CPD concernant les principales agences du SNU (PNUD, UNICEF et UNFPA) ;
2. Examen et analyse des documents de travail des Groupes Effets UNDAF, du Comité Opérations (OMT), du Groupe Suivi/Evaluation et du Comité Directeur de l'UNDAF ;
3. Interviews et entretiens auprès :
 - Coordinateur Résident du SNU
 - Chefs d'agences du SNU
 - Groupes Effets de l'UNDAF
 - Certaines organisations de la Société civile : etc.
 - Gouvernement (Ministère Délégué de la Décentralisation, D.G Plan, directions techniques du ministère de la Santé, directions générales du secteur de l'Education, de la protection sociale, etc.)
 - Partenaires Techniques et Financiers : Banque Mondiale, Coopération Française, Agence Française de Développement et Union Européenne
4. Analyse des effets UNDAF basée sur :
 - La pertinence des effets UNDAF au regard des axes stratégiques du PND et des OMD
 - Une lecture croisée de la matrice de l'UNDAF et des CPD

- L'appréciation des effets et produits UNDAF à travers une analyse comparative des principaux Extraits/produits prévus et l'effectivité des résultats atteints
 - L'analyse des indicateurs disponibles du système de suivi-évaluation de l'UNDAF
5. Appréciation des acquis et insuffisances du système de suivi-évaluation de l'UNDAF sur la base de la matrice de départ et du système effectif de reporting, sur l'état de mise en œuvre des programmes du SNU ainsi que l'appréciation des capacités de l'Unité de coordination dans l'animation du travail de coordination ;
 6. Cadrage et définition des axes stratégiques de positionnement du SNU pour les prochaines années, sur la base des enseignements de l'évaluation de l'UNDAF et des orientations préliminaires du PND 2017-2021, des ODD et d'autres référentiels sectoriels en vue de proposer un meilleur positionnement du SNU sur les priorités nationales et une meilleure intégration des ODD.

Pour la conduite de l'ensemble des travaux, trois étapes ont été distinguées :

1. ***Tenue d'une réunion élargie*** avec l'Equipe Pays du SNU pour échanger sur la méthodologie de travail et les principales étapes de l'exercice de la revue à mi-parcours de l'UNDAF

Les consultants ont organisé, après une rencontre de briefing avec le Coordonnateur Résident du SNU et certains membres de l'Equipe Pays, des séances de travail sur la compréhension commune des objectifs et résultats attendus de la mission permettant de mieux :

- Préciser les objectifs et les attentes de la Revue à mi-parcours de l'UNDAF ;
- Expliquer la démarche méthodologique de la Revue de l'UNDAF ;
- Identifier et recueillir davantage de documentation sur les activités de l'UNDAF ;
- Recueillir les points de vue des principales parties prenantes sur les questions-clés devant être examinées ;
- Echanger sur les aspects organisationnels, notamment le calendrier des rencontres avec la partie nationale ;
- Définir les méthodes appropriées de collecte et d'analyse des données.

2. ***Revue documentaire et collecte des données de base*** permettant de dégager les premiers éléments d'appréciation des résultats atteints de différents programmes mis en œuvre depuis 2014

Cette étape a permis aux consultants d'avoir une idée claire sur la qualité des informations et les investigations complémentaires nécessaires pour la mise en perspective des acquis et des insuffisances du SNU dans le cadre de l'exécution de l'UNDAF 2014-2016. Sur la base de la consolidation de différentes bases de données au sein du SNU, il a été établi une matrice des principaux résultats enregistrés, des indicateurs de suivi renseignés et des problèmes rencontrés au plan opérationnel, au niveau du dialogue politique avec la partie nationale et au niveau de la coordination (interne au SNU, avec les PTF et les partenaires nationaux) pour toute la période 2014-2016.

3. ***Conduite d'un processus participatif et consultatif*** pour une meilleure appréciation des performances des processus appuyés, des mécanismes de mise en œuvre des différents programmes, des changements opérés dans certains domaines et de la durabilité des actions réalisées par les agences du SNU

L'objectif des rencontres avec les parties prenantes du processus UNDAF (agences du SNU, structures ministérielles, organisations de la société civile et secteur privé) est d'approfondir certains éléments d'analyse liés aux progrès réalisés, aux difficultés rencontrées, à l'impact de certains

événements imprévus sur les activités du SNU et les principaux défis à relever selon les spécificités de chaque secteur. Des leçons apprises en matière d'approches/outils mis en place, de mécanismes de coordination et de partenariats ont été dégagées. L'objectif était d'apprécier les formes et l'efficacité des mécanismes de coordination et de concertation, surtout sur le terrain, en vue de maximiser l'impact des programmes mis en œuvre dans les différentes régions.

1.2 Pertinence des effets et produits de l'UNDAF

Les cinq effets de l'UNDAF 2014-2018 sont bien alignés sur les trois principaux axes de développement du PND 2012-2016 (gouvernance, développement social, inclusion sociale et promotion d'un développement équilibré et durable) prenant en compte les acquis de l'ancien UNDAF. Le nombre des effets UNDAF auraient pu être ramené à trois ou quatre. Mais les cinq effets retenus traduisent implicitement le souci des agendas programmatiques des agences au détriment d'une vision commune des processus porteurs de changements dans le mode de gouvernance de certains secteurs clés et de la mise en œuvre des projets conjoints selon une approche programme. Cela est nettement perceptible au niveau de l'effet 1 (processus électoral) et effet 4 (protection sociale) de l'UNDAF. Les indicateurs au nombre de 84 sont nombreux, parfois mal définis et pour certains sont difficiles à renseigner en raison de la faiblesse de la pertinence de certaines cibles à suivre et du fait que le système national de la statistique n'est pas suffisamment doté de moyens et d'expertises suffisantes pour mettre à jour les statistiques sectorielles consolidées ; parmi ces 84 indicateurs 18 ont été identifiés pour apprécier les progrès au niveau des cinq effets UNDAF. Par ailleurs, il est important de signaler le caractère trop ambitieux de certains résultats à réaliser, en particulier en matière de planification départementale et de protection sociale. Enfin, certains résultats ne peuvent être atteints seulement par le SNU. Cela crée une certaine confusion entre les contributions aux progrès du pays par le SNU et celles d'autres partenaires rendant, ainsi, le SNU redevable de résultats qui dépassent de loin ses capacités et ses moyens. Dans l'ensemble, pour les deux prochaines années, le SNU peut se limiter à suivre environ 43 indicateurs jugés les plus pertinents, avec des efforts de mobilisation des Groupes Effets UNDAF pour les renseigner correctement (voir annexe 1). Ces 43 indicateurs sur 85 se présentent comme suit selon les effets UNDAF :

- Effet 1 : 5 sur 12
- Effet 2 : 4 sur 11
- Effet 3 : 18 sur 30
- Effet 4 : 5 sur 9
- Effet 5 : 11 sur 23

On peut regretter que certaines thématiques comme le renforcement des capacités du système national de suivi et évaluation bien inscrites dans l'UNDAF n'ont pas été suffisamment mises en exergue pour déboucher sur un programme conjoint de toutes les agences du SNU en vue de contribuer plus efficacement à la fois à l'amélioration du système national de suivi/évaluation du PND et aux plaidoyers d'intégration du renforcement des capacités de l'Institut National de la Statistique. Il serait souhaitable que les agences du SNU s'investissent plus dans le renforcement et la modernisation de certains instruments statistiques de l'INS. Mais lors de la mise en œuvre de l'UNDAF, le SNU a été pro actif pour prendre plusieurs initiatives comme l'accompagnement à la réalisation de l'enquête MICS 2015 et l'actualisation de la stratégie nationale genre à travers un premier travail portant sur le diagnostic. Il en est de même pour le recensement agricole ainsi que dans la production des annuaires statistiques de l'enseignement.

1.3 Contexte politique et économique de mise en œuvre de l'UNDAF

Le cycle de mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018 s'est inscrit dans une dynamique nationale marquée par la mise en œuvre du PND 2012-2016, les élections départementales de 2014, la révision de la Constitution et les élections présidentielles de 2016. Le contexte de mise en œuvre de l'UNDAF n'a pas connu des contraintes politiques et institutionnelles majeures pouvant entraver le fonctionnement normal des activités des projets et la consolidation des relations de collaboration avec les partenaires nationaux. Compte tenu du statut du Congo de pays à revenus intermédiaires, il a été surtout fortement marqué dans une certaine mesure, dès 2015, par les tensions budgétaires, dues à la baisse du cours du pétrole qui a eu une influence directe et forte sur les espaces budgétaires de plusieurs agences du SNU, en dehors de quelques rares agences du SNU, dans l'exécution de ses programmes ; certaines activités n'ont pas pu être réalisées et d'autres ont été différées, faute de la contrepartie financière des partenaires nationaux. Mais la longue durée de vacance du poste du Coordinateur résident du SNU, pendant 18 mois (2013-2014), n'a pas facilité la constance du fil conducteur de la coordination, l'efficacité des programmes et la consolidation du partenariat avec le gouvernement. Par ailleurs, la gestion de certaines situations d'urgence liées aux réfugiés et les perturbations post électorales de 2016 ont perturbé les activités de plusieurs agences dont le mandat relève essentiellement du développement. Enfin, les capacités de gestion stratégique et programmatique de certaines agences du SNU faute de moyens financiers ont influencé la qualité et la capacité de pro activité du SNU dans ses réponses rapides à apporter à des défis émergents. Les hésitations, la lenteur et parfois les tergiversations de certains partenaires nationaux ont ainsi, par exemple, influencé le processus d'appropriation nationale des ODD qui n'ont encore connu ni un lancement officiel depuis mars 2016 ni un début d'appropriation par les partenaires nationaux concernés ni leur intégration dans la démarche méthodologique du PND 2017-2021. Cela risque d'avoir des effets multiplicateurs sur l'actuel et le prochain UNDAF. Il en est de même pour la question du développement départemental et l'aménagement du territoire, avec une absence de cohérence et de coordination sur les instruments de planification et les outils de financement du développement local qui sont éparpillés entre le Ministère du Plan, le Ministère des Grands travaux, le Ministère Délégué de la Décentralisation et le Ministère de l'Aménagement du Territoire. C'est le même constat qui est également observé en matière de capacités statistiques et de suivi et évaluation des politiques publiques.

Malgré ces contraintes, le contexte de mise en œuvre de l'UNDAF a tiré profit de la dynamique du dispositif de pilotage de l'UNDAF à travers le Comité Directeur de l'UNDAF et le fonctionnement des groupes effets UNDAF. La coordination entre les agences du SNU est efficace, malgré l'imperfection de certains outils et instruments de pilotage.

En matière de pilotage stratégique de l'UNDAF, le document de l'UNDAF souffre de la faiblesse du dispositif institutionnel de suivi des programmes de l'UNDAF. La première faiblesse réside dans la composition du Comité Directeur qui ne comprend pas le Ministère des finances qui a un rôle central dans les arbitrages budgétaires des ministères techniques et les mécanismes de déblocage des fonds de la contrepartie gouvernementale. La deuxième a trait à l'absence d'un Comité Programme coiffant tous les groupes Effets UNDAF en vue d'assurer une bonne coordination et une mise en commun des actions du SNU.

II. EVALUATION DES EFFETS UNDAF

2.1 Effet UNDAF 1 : d'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents

L'objectif visé par l'UNDAF à travers les avantages comparatifs de chaque agence du SNU au Congo est d'améliorer la qualité et l'efficacité du mode de gouvernance dans ses multiples dimensions (politique, administrative et économique) en vue d'opérer certains changements souhaités d'une part dans le mode de fonctionnement des institutions et la qualité des services publics au profit de larges couches de la

population et, d'autre part au niveau des meilleures pratiques de gouvernance, du respect des droits humains et de la cohésion sociale. Pour atteindre cet objectif, trois produits et 12 indicateurs de suivi ont été retenus :

1. Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour réviser le fichier électoral conformément à la loi électorale
2. Les acteurs étatiques, les partis politiques, les ONG et les journalistes sensibilisent les communautés sur le processus électoral
3. Les questions du processus électoral sont intégrées dans les curricula du système éducatif congolais

Il y a lieu de remarquer, avant tout, que la formulation des trois produits retenus est centrée exclusivement sur le système électoral sans distinction de ce qui relève du processus démocratique dans l'organisation des élections et de ce qui renvoie au processus de renforcement des capacités de l'Etat dans sa neutralité et son efficacité dans les administrations publiques et celles des autres acteurs de la société civile. Cette distinction n'a pas été suffisamment établie pour permettre un meilleur ciblage des actions cycliques et celles plus structurantes sur la qualité des institutions. Cela apparaît d'autant plus justifié en raison de certaines pesanteurs socio-politiques sur le rythme des changements souhaités. Il aurait fallu mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de certaines institutions et le développement des capacités de certains acteurs de la gouvernance en misant sur les fonctions de veille et de plaidoyer ainsi que sur le renforcement de l'état de droit et du développement de la culture de rendre compte de la gestion des affaires publiques.

Le contexte de mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de l'effet Gouvernance se distingue principalement par les faibles taux de participation aux élections et le retard pris pour engager la réforme de l'Etat. Cette situation plombe le Congo à des niveaux de performances faibles en matière de gouvernance démocratique et économique. Les services offerts par les administrations sont en deçà des exigences de l'industrialisation souhaitée et de diversification de l'économie. La corruption continue toujours à réduire l'efficacité économique et à fragiliser l'autorité de l'Etat.

Finalement, le positionnement du SNU à travers les trois produits retenus s'est limité au renforcement des capacités des élus départementaux et des organisations de la société civile lors des élections départementales de 2014 et des élections présidentielles de 2016.

2.1.1 Principaux résultats et acquis

Produit 1: Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour réviser le fichier électoral conformément à la loi électorale

Les appuis du SNU sont intervenus dans un contexte national de gouvernance marqué par à une réticence dès 2004 des autorités gouvernementales à toute forme d'appui au système électoral. Mais le dernier amendement de la Constitution a cristallisé les forces politiques d'opposition créant une forte tension politique avant la tenue des élections de mars 2016. Dans ce contexte tendu, les autorités gouvernementales n'ont pas jugé opportun l'appui du SNU au processus électoral.

Les appuis au système électoral n'ont pas pu se mettre en place en l'absence de tout intérêt des autorités congolaises à solliciter le SNU dans l'amélioration de l'efficacité du système électoral. L'accompagnement des institutions démocratiques a été moins visible et manquait de ciblage sur des processus porteurs de changement dans les pratiques de gouvernance et de respect des droits humains, à travers d'autres vecteurs de changements et de structures de veille au niveau communautaire et des organisations de la société civile. Les initiatives visant le renforcement de l'état de droit n'ont pas été très nombreuses. Des tentatives timides d'appui à l'Assemblée Nationale n'ont pas eu beaucoup d'impact

sur la qualité du travail parlementaire. L'appui au processus de décentralisation et au développement local a été peu stratégique, malgré le caractère urgent de la mise en cohérence des instruments de planification et de mise à niveau du dispositif juridique et financier des collectivités locales. Le SNU n'a pas su capitaliser les actions initiées par l'ancien UNDAF visant le développement des instruments de gestion du développement et le renforcement des capacités des élus départementaux.

Les appuis du SNU au renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale ont été très insuffisants pour développer réellement les capacités de veille des députés en matière d'intégration des questions des droits de l'homme, de la violence à l'égard des femmes et des populations autochtones. Des actions de grande envergure visant le système judiciaire dans le domaine de la protection des femmes, des enfants et des populations autochtones n'ont pas été engagées en dehors des appuis dans le domaine directement lié au développement des secteurs sociaux de base et de lutte contre la malnutrition.

Malgré les limites institutionnelles rencontrées par le SNU dans l'amélioration de la qualité du travail des institutions démocratiques et l'ancrage de bonnes pratiques en matière de gouvernance, le SNU a engagé des actions à fort potentiel d'impact sur la qualité des prestations des administrations publiques et l'efficacité des politiques sectorielles en mettant, dans un premier temps, en mouvement un processus d'établissement d'un diagnostic approfondi sur le mode de fonctionnement des administrations publiques. Ainsi, un travail de diagnostic et de préparation du recensement des effectifs de la fonction publique pour la modernisation de l'administration a été réalisé en février 2016 qui a abouti à un diagnostic approfondi du Ministère de la fonction publique dans ses capacités organisationnelles et ses moyens de modernisation des administrations publiques. Cette initiative est très intéressante pour amorcer un processus plus large dans la réalisation des audits techniques touchant les ministères en vue d'une meilleure rationalisation des fonctions organiques et de gestion des principales administrations publiques. Le SNU devrait engager plus de plaidoyers, d'efforts et d'initiatives en direction du gouvernement et des PTF en vue de la formulation d'un cadre stratégique de réformes et de modernisation de l'administration publique.

La rigidité du système politique, les difficultés de dialogue entre les forces politiques et la volonté du gouvernement de conduire souverainement le processus électoral n'ont pas permis au SNU d'initier les activités programmées.

Produit 2 : Les acteurs étatiques, les partis politiques, les ONG et les journalistes sensibilisent les communautés sur le processus électoral

Les principales actions engagées ont concerné la formation de plusieurs acteurs lors des élections locales du 28 septembre 2014, avec la mise en place de plateformes technologiques et humaines. La formation des OSC depuis 2014 en vue de doter le pays d'une compétence nationale en matière d'observation des élections a concerné :

- 200 observateurs membres de la société civile formés aux techniques d'observation des scrutins ;
- 1 plateforme des réseaux d'une quarantaine d'OSC actives dans le domaine des élections ont été formés aux différents aspects de l'administration électorale ;
- 20 analystes électoraux, membres de la société civile formés aux techniques de traitement des données électorales et à l'élaboration des rapports d'observation des élections ;
- 100 femmes candidates et 5 jeunes, membres de différents partis politiques d'une part et du Conseil National de la Jeunesse d'autre part, formés aux techniques de la candidature aux élections ;
- 24 moniteurs des médias, issus des différents médias publics et privés, relevant de la presse écrite et audiovisuels d'une part et du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication, formés aux techniques et méthode de monitoring des médias.

Les sessions de formation ont également touché, en 2015, 52 journalistes et 2 ONG, cibles en deçà des objectifs fixés pour les ONG (2 sur 10 et aucun parti politique). Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation sur le processus électoral ont été réalisées à Brazzaville et Pointe-Noire et dans trois départements (Bouenza, Cuvette et Pool) en 2015. Dans ce cadre le SNU a réalisé :

✓ Huit (8) conférences sur la démocratie et sur l'Etat de droit dans quatre (4) Départements, à Brazzaville et à l'intérieur du pays, qui ont connu la participation de près de 1 000 participants touchant plusieurs acteurs (autorités locales, association de jeunes, partis politiques, personnel des collectivités locales, etc.) ;

✓ Seize (16) émissions télévisées et radiodiffusées ont été produites animées par des journalistes des médias d'Etat et des sachants, sur des thèmes variés allant des principes de la démocratie au règlement des conflits politiques, en passant par la gestion des partis politiques, le rôle de la femme en politique, la place des jeunes en politique, etc.

Le SNU a également appuyé la production de :

✓ Trois œuvres artistiques (théâtre, sketch et chanson), produits par des artistes locaux de grande réputation ;

✓ Un guide du citoyen sur la démocratie et la citoyenneté a été produit et imprimé en 1 000 exemplaires dont la distribution aux groupes cibles est en instance ;

En 2016, la formation a touché une vingtaine de journalistes pour la couverture de l'élection présidentielle de mars 2016. Actuellement (octobre 2016) une formation des journalistes est en cours en matière de sensibilisation des populations aux prochaines élections dans la perspective des législatives et des locales de 2017, en partenariat avec le Haut-Commissariat à l'Instruction Civique et l'Education Morale.

Le SNU a également assuré des formations des groupes cibles (acteurs étatiques, société civile, parlementaires, force publique, etc.) notamment sur la promotion et la protection des droits de l'homme, l'administration des recommandations de l'EPU et d'autres organes des traités (en 2015 et en septembre 2016 septembre).

Produit 3: Les questions du processus électoral sont intégrées dans le curricula du système éducatif congolais

Peu d'actions très significatives à forte portée sur le changement de comportements et d'attitudes des populations à différents niveaux ont été réalisées en dehors de deux (2) modules thématiques produits pour les enseignants.

2.1.2 Efficacité, efficience et durabilité

Pour cet effet Gouvernance de l'UNDAF, très peu de domaines dans lesquels les appuis du SNU ont permis de développer de nouvelles capacités des structures en charge du système électoral au Congo. La seule action engagée par le SNU avec un fort potentiel d'effets d'entraînement sur la réforme de l'Etat est la réalisation du diagnostic organisationnel et technique du Ministère de la fonction publique en vue de moderniser les administrations publiques. Cette action mérite d'être consolidée, approfondie dans sa démarche et ses objectifs stratégiques dans une perspective d'actions conjointes avec l'Etat et les autres PTF.

Les ressources financières du SNU au cours de l'année 2014 et 2015 ont permis surtout de renforcer les capacités des acteurs de la gouvernance. En 2016, l'étude sur la réforme de l'administration publique a permis de produire un rapport limité au diagnostic du Ministère de la Fonction publique sans une vision globale articulant l'ensemble des administrations et l'Etat pour inscrire la réforme et la modernisation de

l'administration congolaise dans un processus de renouveau de l'Etat. Le SNU a l'intention de s'engager dans cette voie mais la partie nationale ne semble pas être très pressée pour s'inscrire dans cette démarche.

L'efficience de certaines actions est très problématique, malgré la création d'une plateforme des ONG sur les questions électorales (PROSCEAC) et le renforcement des capacités des journalistes¹. Les actions de sensibilisation des journalistes et des ONG n'ont pas produit les effets escomptés comme la professionnalisation des ONG, la structuration des ONG en réseaux spécialisés et le développement de la culture citoyenne.

2.1.3 Contraintes et insuffisances

Les principales contraintes résident dans la très forte réticence du gouvernement à impliquer le SNU et les autres PTF dans l'accompagnement du dispositif technique et organisationnel des élections. La faiblesse de la société civile n'a pas aidé le développement des capacités de veille et de dialogue avec l'Etat.

Au niveau du SNU, les principales difficultés ou insuffisances sont liées également à la dilution de l'approche programme en matière de gouvernance dans des micro-projets ou micro-activités. Cette situation est due également à l'insuffisance de coordination stratégique et opérationnelle de la partie gouvernementale. Malgré les difficultés rencontrées, la question du financement des ONG et celle du renforcement de l'indépendance des médias pour une bonne sensibilisation sur les élections demeurent, tout de même, deux défis majeurs pour le SNU dans son action d'accompagnement des acteurs non étatiques.

2.1.4 Conclusions et recommandations

2.1.4.1 Conclusions

Conclusion n°1 : le SNU, malgré son avantage comparatif dans les processus électoraux en raison de sa neutralité et de la qualité de ses expertises dans l'organisation des élections selon les standards internationaux, n'a pas pu jouer son rôle, faute de volonté politique et d'engagement ferme sur des actions ciblées. La programmation conjointe (Gouvernement-SNU) pour les trois produits n'a pas donné les effets escomptés.

Conclusion n°2 : le SNU a contribué à la relance du processus de réforme de l'Etat à travers son appui au diagnostic sur le mode de fonctionnement des administrations publiques qui manquent cruellement d'organigrammes conçus selon les fonctions stratégiques, programmatiques et opérationnelles permettant au Congo d'accélérer sa mutation économique lui ouvrant de réelles perspectives pour se situer dans le sentier ascendant des pays émergents. Le SNU devrait être vigilant sur le positionnement stratégique des vecteurs de changement du mode de fonctionnement des administrations publiques en visant un cadre stratégique intégrant tous les ministères, permettant de déboucher sur une réorganisation des services de l'Etat.

¹ Toutefois, depuis sa création, la plateforme éprouve des difficultés à fonctionner faute de stratégie de mobilisation de ressources ; au point que son intervention à l'égard de l'élection présidentielle de mars 2016 n'a pas été constatée. Pour des raisons liées à la faible indépendance des médias, les efforts de formation des journalistes n'ont pas permis à ceux-ci de réaliser une véritable campagne de sensibilisation des populations sur les élections en 2015.

Conclusion n°3 : le travail du SNU avec la société civile et les médias s'est plutôt inscrit dans une vision étroite centrée sur les élections sans ouverture sur d'autres domaines comme l'accès à la justice, aux groupes vulnérables, aux droits humains et au renforcement des capacités des ONG à s'organiser en réseaux plus professionnels. Devant les difficultés rencontrées pour appuyer le système électoral et compte tenu de la crise financière du Congo, le SNU, sur la base de ses avantages comparatifs avérés, aurait pu recentrer rapidement sa stratégie d'appui en se focalisant sur le renforcement de l'état de droit à travers certains vecteurs de changements comme l'accès à la justice pour les populations autochtones, la protection des droits humains et le renforcement des capacités d'organisation de la société civile.

2.1.4.2 *Recommandations*

Recommandation n°1 : L'effet 1 de l'UNDAF devrait être fusionné avec celui de la gouvernance locale en mettant l'accent sur des thématiques liées à l'état de droit, la promotion de l'équité de genre, la réforme de l'Etat, la décentralisation, la gouvernance économique et le développement des capacités de la société civile. Les appuis futurs devraient cibler les cadres programmatiques de la modernisation de l'administration publique, de la décentralisation/développement local et du renforcement des capacités de la société civile.

Recommandation n°2 : le SNU, avec d'autres PTF, devraient s'investir dans une dynamique nationale de renouveau de l'Etat visant à créer les meilleures conditions pour que l'administration publique soit bien outillée pour relever le défi de l'émergence du Congo et ancrer la culture d'évaluation des politiques publiques.

2.2 Effet UNDAF 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux et les communautés assument la responsabilité du développement local

Le SNU et le gouvernement à travers l'UNDAF 2014-2018, sur la base des acquis de l'ancien UNDAF en matière de planification locale participative (Pool, Plateaux et Bouenza), du renforcement des capacités des élus départementaux et du suivi des OMD, ont convenu de cibler deux domaines stratégiques à savoir le développement local et le système d'information statistique. L'objectif est d'une part d'appuyer les conseils départementaux et les communautés à assumer la responsabilité du développement local dans un cadre institutionnel de la décentralisation clarifiée avec ses outils et moyens et, d'autre part d'outiller l'INS pour produire régulièrement des statistiques fiables et actualisées pour la planification et le suivi des programmes de développement. Ainsi, quatre résultats (produits) ont été visés :

- Les plans de développement sont formulés et appropriés pour tous les départements
- Les capacités des élus locaux et des communautés sont renforcées pour conduire et assurer le développement local
- Les ressources financières sont mobilisées pour garantir la mise en œuvre des plans de développement des 12 départements
- Le système national d'information statistique est renforcé en vue d'avoir des données désagrégées pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement

Parmi les objectifs fixés par l'UNDAF 2014-2018, le premier objectif est d'inscrire cette démarche de développement local dans la relance des économies régionales tout en consolidant l'expérience des Villages du Millénaire dans le cadre d'un programme conjoint du SNU avec un plan d'actions conjoint budgétisé.

Avant tout, il y a lieu de signaler que le produit 1 « *tous les départements disposent d'un plan de développement* » est trop ambitieux pour le SNU, compte tenu des moyens financiers et humains à

mobiliser, même si le gouvernement s'est engagé à en mobiliser les ressources. Ensuite, le SNU n'a pas suffisamment pris en compte les rivalités existant principalement entre les trois ministères (Décentralisation/Plan/Aménagement du Territoire) en charge du développement décentralisé, des instruments de planification locale et des modalités de financement du développement local. Dans l'ancien UNDAF, le SNU a produit deux importantes études qui devaient servir à clarifier les rôles et responsabilités de toutes les structures nationales en matière de planification locale et de financement de la décentralisation. La première étude porte sur un document de politique nationale de décentralisation et la seconde traite la question du financement de la décentralisation et du développement local. Force est de constater que ces études n'ont été ni validées par le gouvernement ni valorisées par le SNU en vue de mieux orienter sa programmation au cours de la période 2014-2018. Dans ces conditions, le SNU ne pouvait pas engager ses actions de façon trop ambitieuse dans un cadre budgétaire de l'Etat très limitatif. Enfin, l'inscription de la statistique dans les priorités du SNU est pertinente et très utile pour le gouvernement, compte tenu de l'importance des informations statistiques pour le suivi des progrès des actions de développement du gouvernement et de tous les partenaires de développement.

2.2.1 Principaux résultats et acquis

Produit 2.1: Tous les départements ont un plan de développement

Le SNU s'est contenté d'appuyer la réalisation d'une note conceptuelle sur la planification locale à Lékoumou centrée sur l'équité mettant en exergue l'importance du processus participatif à travers des groupes de travail où les femmes, les jeunes et les populations autochtones devront prendre une part active à toutes les séquences de la planification.

Au niveau de la formulation et de l'adoption des plans locaux de développement, aucun plan de développement départemental n'a été réalisé, faute d'engagement du ministère de la décentralisation et également en raison du leadership pris par l'aménagement du territoire sur la question du développement local suivant une approche centrée sur les questions d'aménagement du territoire. Une des premières activités à réaliser aurait pu être l'évaluation de l'expérience de planification locale appuyée par le SNU en 2013 en vue de proposer un guide méthodologique de planification locale et départementale cohérent avec tous les autres référentiels existants (PND et SNAT principalement) permettant au gouvernement de mieux piloter le développement des départements. Une autre activité aurait pu être engagée avec un fort plaidoyer du SNU pour mettre en place un socle de mécanismes de financement décentralisé et de structures de coordination des actions décentralisées. La question de la décentralisation devait également être abordée pour aider le gouvernement à valider sa politique nationale de décentralisation permettant de créer les meilleurs cadres juridiques et financiers du développement local.

Faute d'une stratégie opérationnelle sur le développement local et la décentralisation propre au SNU et en l'absence d'une vision commune et partagée du gouvernement sur ces questions, le SNU s'est dispersé en finançant des micro-activités de formation sans effets multiplicateurs sur les dynamiques locales de développement.

Pour les deux prochaines années, le SNU devrait recentrer ses actions pour viser des processus nationaux et locaux porteurs de changement dans le mode de pilotage du développement départemental et dans la clarification des référentiels de planification locale et de financement de la décentralisation.

Produit 2.2 : Les élus locaux et les communautés ont les compétences pour la mise en œuvre technique du plan de développement

La seule activité réalisée est l'organisation d'une session de formation pour le suivi des projets en direction des élus de Lekoumou. L'évaluation des PDD qui devait avoir lieu en 2015 n'a pas été réalisée, faute de moyens et d'engagement du gouvernement.

Produit 2.3 : Les plans de développement départementaux bénéficient d'un financement adéquat

Aucune activité n'a été réalisée dans ce volet crucial pour éviter d'avoir une planification locale sans lendemain et faiblement axée sur la gestion des résultats. Le SNU n'a pas pu avoir des engagements fermes sur cette question de la part du gouvernement, malgré les études réalisées en 2013 sur les options de financement en matière de développement local à mettre en place. Pour les deux prochaines années, le SNU devrait préciser le contour exact des actions à mener.

Pourtant, une étude portant sur les « mécanismes de financement de la décentralisation et du développement local au Congo-Constats éléments d'orientation » réalisée en août 2012 avec l'appui du SNU en vue de mettre en place un Fonds de Développement des Collectivités locales et une agence de maîtrise d'ouvrage locale aurait pu servir de document de plaidoyer pour opérationnaliser un ensemble d'outils simples de financement de la décentralisation et du développement local. Pour les deux prochaines années, une mise à niveau de cette étude pourrait être un levier pour dégager une feuille de route et accélérer le processus de décentralisation et le développement départemental dans le cadre du prochain PND 2017-2021.

Produit 2.4 : Le système national d'information statistique fournit des données désagrégées pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement

Les contributions les plus importantes du SNU résident dans l'accompagnement des deux enquêtes à forte portée stratégique et programmatique pour le pays. Il s'agit de la réalisation de l'enquête MICS-5, 2014-2015, du recensement agricole de 2015 et de la production des annuaires statistiques pour les trois (3) ministères en charge des enseignements. Ces deux enquêtes et annuaires statistiques offrent des bases de données actualisées et récentes sur d'une part la vulnérabilité socio-économique des ménages et la situation des exploitations agricoles et, d'autre part des performances sectorielles de différents niveaux d'enseignement.

Les données d'enquête MICS 2014-2015 sont une mine d'informations sur l'état de progrès des OMD/ODD et de suivi-évaluation des politiques publiques au Congo. Elles permettent au SNU et d'autres PTF de suivre et évaluer leurs programmes de développement. Elles fournissent en 2015 des données sur la mortalité, la santé de l'enfant et la santé de la reproduction. Les premiers éléments d'analyse confirment les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. Ainsi, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 50‰ et 75‰ ; contre 27‰ et 38‰). Pour l'ensemble du pays, le risque de mortalité infantile est évalué à 36 décès pour 1 000 naissances vivantes (36‰). En matière de nutrition, 21 % des enfants présentent un retard de croissance. En matière d'eau potable, le milieu rural est plus pénalisé puisque 43 % de la population rurale n'a pas accès à une source d'eau potable. Enfin, pour la santé de la reproduction, l'enquête MICS montre que la fécondité est très précoce puisque parmi les femmes de 15-49 ans, 5% ont eu leur premier enfant avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans (4% en milieu urbain contre 7% en milieu rural).

Le recensement agricole est sur le point d'être achevé ; la publication des résultats est attendue pour la fin de l'année 2016. Les nouvelles données socio-économiques du monde rural vont permettre à l'Etat et

à ses partenaires au développement d'affiner leurs programmes d'intervention et de développer les outils de financement les plus adaptés selon les catégories d'exploitations agricoles et les filières productives.

En plus de ces deux grandes enquêtes, le SNU appuie actuellement le prochain recensement de la population en appui direct à l'INS et en concertation avec la Banque Mondiale qui a un projet de renforcement des capacités de l'INS. En revanche, le SNU ne s'est pas bien positionné pour développer un système de suivi-évaluation du PND 2012-2016 qui n'est pas du tout opérationnel, rendant la tâche difficile pour tous les partenaires nationaux et internationaux. La Direction Générale du Plan, malgré la conception d'un dispositif de suivi-évaluation du PND, n'a pas été suffisamment vigilant pour à la fois impliquer l'INS et solliciter les appuis nécessaires pour développer un ensemble d'indicateurs pertinents. Cette situation n'a pas permis au gouvernement d'élaborer, en 2015, le rapport final des OMD. Le SNU, en lien avec les OMD, aurait pu mieux cibler ses interventions en mutualisant plus ses moyens et ses méthodes.

2.2.2 Efficacité, efficacité et durabilité

Les initiatives du SNU dans le domaine statistique à travers l'enquête MICS et le recensement agricole ont permis au gouvernement d'améliorer la qualité des informations sur les progrès réalisés dans certains domaines sociaux et la typologie des exploitations agricoles, mettant en exergue le potentiel productif et les besoins du monde rural. La pertinence de ces enquêtes et les résultats du prochain recensement de la population vont permettre au gouvernement de mieux cibler ses politiques sectorielles et de suivre les performances socio-économiques du pays.

De façon générale, les institutions et les acteurs nationaux en charge de la statistique ont bénéficié du renforcement des capacités en vue d'une plus grande appropriation des stratégies identifiées ou des activités menées. Il est ainsi indéniable, que les actions du SNU ont permis, à partir d'un soutien aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre des politiques sectorielles, d'ouvrir de réelles perspectives de développement et de nouveaux outils de suivi de la vulnérabilité comme l'indice de pauvreté multidimensionnelle.

En termes d'efficacité, le niveau d'exécution des ressources planifiées est faible se situant à 35 % en 2015. Cela dénote en grande partie la faiblesse des capacités de programmation du SNU et du gouvernement par rapport aux activités les plus prioritaires et les plus urgentes dans le développement du système de suivi-évaluation. L'éparpillement des niveaux décisionnels du système de suivi-évaluation a joué également dans la lenteur d'exécution de certaines activités comme celle liée au suivi des OMD.

Cependant, il faut remarquer que du point de vue quantitatif, les cibles prévues par l'UNDAF sont réalisées au 1/3. Ainsi, il ressort que parmi les trois cibles (SNDS opérationnel, Bases des données mises à jour et base de données sur les investissements et MICS), le MICS peut être considéré comme réalisé.

En termes de durabilité, l'implication de l'INS dans les analyses des données statistiques est très insuffisante. Le mode d'organisation de l'INS, ses capacités actuelles et les conditions de travail de ses agents ne lui permettent pas d'accomplir convenablement sa mission. Une mise à niveau des capacités du système national de la statistique s'impose à travers la mise à jour de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) au regard des ODD et d'autres agendas.

2.2.3 Contraintes et insuffisances

Outre la baisse drastique des fonds de contrepartie du gouvernement, les principales difficultés rencontrées résident dans la très faible coordination du ministère en charge de la statistique et dans l'absence d'un réseau opérationnel de structures statistiques au niveau de tous les secteurs. Il faut aussi noter les lourdeurs administratives et l'insuffisante implication de la partie nationale dans la mise en place du dispositif de suivi-évaluation du PND. Il n'existe pas de mécanismes formalisés du PND permettant

aux partenaires nationaux d'être mieux informés sur les dynamiques programmatiques des différents ministères et des comités techniques sectoriels. En l'absence de ces mécanismes, les PTF ont mis en place leurs propres mécanismes pour coordonner leurs projets et leurs initiatives.

Enfin, les retards accusés en 2015 et 2016 dans le versement des fonds de contrepartie fragilisent grandement la continuité de plusieurs programmes du SNU.

2.2.4 Conclusions et recommandations

2.2.4.1 Conclusions

Conclusion n°1 : Des résultats majeurs ont été atteints au cours de ces trois années, notamment en ce qui concerne la mise à jour de certaines données statistiques liées l'éducation, à la santé de l'enfant et la santé de la reproduction, à travers les annuaires statistiques de trois niveaux d'enseignement, l'enquête MICS 2015 ainsi que la réalisation du recensement agricole et du processus engagé pour le nouveau recensement de la population en 2017. Tous ces importants résultats sont le fruit des expertises techniques mobilisées par l'ensemble des agences du SNU et le partenariat développé avec certains acteurs nationaux. Toutefois, force est de constater qu'une stratégie de contournement de ces difficultés a fait défaut au SNU pour développer plus de synergies et d'actions conjointes et ainsi pour contribuer à rendre partiellement opérationnel le système de suivi-évaluation du PND et des OMD ; le dernier rapport sur les OMD date de 2013.

Conclusion n°2 : Les résultats atteints en matière de développement local et de décentralisation sont nettement en deçà des objectifs fixés qui dépassent de loin les capacités du SNU. La programmation des trois produits (plans départementaux de développement, renforcement des capacités des élus locaux et financement du développement local) traduit plus un prolongement des actions initiées au niveau des trois départements de l'ancien cycle de l'UNDAF qu'un exercice d'évaluation de la situation de référence en 2013 et des risques encourus du fait des rivalités existant entre les différents ministères concernés par ce type d'approche. Il aurait fallu évaluer l'expérience des trois départements et valoriser les deux études appuyées par le SNU sur la décentralisation et le financement du développement local pour en faire un levier d'actions de mobilisation des ressources auprès du gouvernement et des PTF.

Conclusion n°3 : Le SNU n'a pas réussi à proposer un programme conjoint centré sur la mise en place d'un Plan de Développement Départemental Intégré prenant en compte les OMD à travers les Villages du Millénaire. Les initiatives et les énergies du SNU étaient dispersées au plan géographique et sectoriel, le privant d'une opportunité de tester intégralement les outils de planification et de mise en œuvre des priorités de développement au plan local. La recherche d'une vision commune avec le gouvernement n'a pas abouti, compte tenu des autres objectifs du gouvernement autour des villages frontaliers.

Conclusion n°4 : Le dysfonctionnement du système national de la statistique et la faiblesse des mécanismes de coordination des politiques sectorielles ainsi que l'absence de cadre cohérent de dialogue entre le gouvernement et ses partenaires auraient pu inciter le SNU à concevoir une plateforme commune ou un programme conjoint pour renforcer les capacités du système national de suivi-évaluation.

2.2.4.2 Recommandations

Recommandation n°1 : Le développement des capacités nationales en matière statistique et de suivi-évaluation des politiques publiques reste entier, surtout dans la perspective des ODD. Plusieurs atouts militent en direction d'un programme conjoint autour des statistiques sociales et d'évaluation des politiques publiques. Le SNU gagnerait à s'investir dans l'élaboration d'une stratégie visant une meilleure synergie d'une part entre toutes les agences et, d'autre part avec les PTF. Cette stratégie devra s'appuyer sur une évaluation des besoins en capacités identifiées à travers les objectifs stratégiques du PND 2017-2021 et les cibles des ODD adoptés par le Congo.

Recommandation n°2 : Le SNU devrait repenser sa démarche d'appui au développement local et à la décentralisation en se focalisant sur certains référentiels programmatiques générateurs de plus de

cohérence dans certaines politiques sectorielles et de mobilisation des ressources pour le développement local. Ainsi, les appuis devront viser l'appui à l'élaboration d'un *cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation*.

Recommandation n°3 : Il faudrait accroître le plaidoyer en vue d'une plus grande implication du Gouvernement dans les orientations stratégiques et dans l'identification des activités du Groupe Effet UNDAF Gouvernance. Il est important que les Agences du SNU mettent en place des plateformes de concertation avec la partie nationale sur la base des échanges sectoriels dans le cadre du PND 2017-2021.

2.3 Effet UNDAF 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité ainsi que des services financiers adaptés

Le SNU entend renforcer son appui pour l'universalisation de l'enseignement primaire à travers l'amélioration des conditions d'accueil des écoles et d'accès aux services de santé de base pour l'ensemble de la population et plus particulièrement pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables. Concernant l'appui à la réponse nationale dans la lutte contre le VIH/SIDA, le SNU vise à améliorer l'accessibilité des services de prévention et de prise en charge. L'UNDAF met également l'accent sur le développement d'une politique de socle de protection sociale. Cinq produits ont été retenus :

- Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité, définis selon les normes internationales
- Tous les enfants, sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité
- Les ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire acceptable
- Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable
- La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcées

2.3.1 Principaux résultats et acquis

L'objectif principal retenu par l'UNDAF à travers cet effet est d'accompagner le Gouvernement à améliorer l'accès aux services sociaux de base pour les populations vulnérables (femmes/familles pauvres, enfants âgés entre 0 et 11 ans, patients sous traitement pour le PVVIH ou TB, personnes âgées de 60 ans et plus et populations autochtones) ; cet objectif s'inscrit dans le souci du SNU à réduire les multiples privations que connaissent les couches les plus vulnérables de la population en vue d'améliorer la situation de leurs droits fondamentaux. La question de l'équité est posée comme une dimension transversale pour bien prendre en compte certaines catégories de la population comme les enfants, les femmes et les populations autochtones.

Produit 3.1: Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité, définis selon les normes internationales

Le résultat atteint dans la mise en œuvre de ce produit n'est pas disponible au moment de la réalisation de la revue à mi-parcours. L'appréciation du pourcentage des Centres de santé intégrés (CSI) délivrant un paquet minimum de services essentiels et le pourcentage de la population ayant accès à ce paquet de services essentiels est très difficile à ce stade. La raison de cette difficulté est le fait que le rapport au moment de la revue à mi-parcours n'était pas disponible. Il importe de souligner que le paquet de services essentiels concerne la consultation, les examens en laboratoire, le diagnostic, le traitement et les visites à domicile effectuées par le personnel du CSI. Malheureusement, ni le Ministère de la santé, ni l'INS, et l'OMS ne disposent de données récentes sur la situation des services essentielles rendus par les CSI auprès de la population. Un projet d'enquête est prévu dans le cadre du programme d'activités du PSTAT, mais cette enquête est conditionnée par la disponibilité des ressources financières.

Toutefois, les résultats de l'enquête MICS de 2015 peuvent donner quelques indications, malgré certaines réserves exprimées par la Direction Générale de la Population, sur la méthodologie utilisée. Certaines données de l'enquête n'emportent pas le consensus des membres du groupe de résultat et ceux-ci émettent des réserves quant à leur fiabilité. C'est le cas de la Direction générale de la population qui n'approuve pas la validité du nombre de décès maternels pour 100 000 naissances, estimé dans l'enquête MICS à 436 alors que la référence de 426 décès dans l'UNDAF découle de l'enquête démographique et de santé (EDS). Selon cette direction, les deux enquêtes n'utilisent pas la même méthodologie de calcul. Ainsi, elle pense qu'il ne serait pas pertinent de procéder aux comparaisons des deux chiffres, celui de 2014 et celui de 2016. Cette enquête révèle également que 12% de femmes enceintes sont sous TPI3 et que 66,1% des ménages possèdent une moustiquaire imprégnée d'insecticide.

Le ministère de la santé et de la population dispose de données de mise en œuvre qui peuvent être résumées comme suit :

- 53% des districts sanitaires ont une couverture en penta 3 supérieure à 80% ;
- Révision du livret de tableau de la PCIME afin de permettre aux formations sanitaires des 15 districts ciblés d'assurer la prise en charge des enfants selon l'approche PCIME institutionnelle et communautaire dans leurs aires de santé ;
- Dans le cadre de la préparation et la réponse en matière de Survie et Développement de L'Enfant en urgence, 97% enfants ont été vaccinés contre la tuberculose et 98% contre la polio et la pneumonie dans la Likouala, ainsi que 98% d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole à Pointe –Noire,

Produit 3.2 Les enfants sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité

Sur la base des données disponibles du Ministère de l'éducation primaire et secondaire et du SNU, on peut observer ce qui suit :

- Construction et réhabilitation de nouvelles salles de classes grâce aux ressources propres de l'Etat : 11 044 salles en 2011 et **52 4295** salles en 2014 (annuaires stat. 2014-2015) ;
- Construction de 36 centres d'éveil communautaires grâce au fonds japonais dont la gestion est confiée à une des agences du SNU ;
- Construction de 18 centres de ré-scolarisation avec l'appui du SNU ;
- 943 écoles bénéficient de cantines scolaires ;
- Le nombre d'enfants autochtones scolarisés dans les écoles ORA (Observer, Reflechir, Agir) de la zone Sangha et Likouala est estimée à environ 4 000 enfants.

Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, les ratios d'efficacité se présentent comme suit :

- 63 élèves/maître en 2011 et **60** élèves/maître 2014 (annuaires statistiques 2014-2015). La cible est de 50 élèves /maître en 2018 ;
- 70 élèves/classe dans l'enseignement primaire et 144,21 élèves par classe dans l'enseignement secondaire 1er cycle ; **59** élèves/classe (annuaires stat. 2014-2015) ; la cible est de 50 élèves/classe en 2018 ;
- 1 manuel pour 4 élèves ; **0,78** manuel/élève en 2014 (annuaires stat. 2014-2015) ; la cible est de 1 manuel pour 1 élève ;
- Taux d'achèvement au primaire : 91%. (MICS 2016) ;

Si l'on compare ces ratios actuels (2016) avec les indicateurs de référence de 2014, on observe que le produit possède une efficacité parce que 3 résultats sont positifs et 2 sont négatifs. Le nombre de cantines scolaires réalisées dépasse de loin celui prévu. La construction et la réhabilitation de nouvelles salles de

classe ont enregistré une forte progression de 2011 à 2015 ; malheureusement, sur ce résultat, il n'a pas été défini une cible.

Le ratio élèves/ maître a un écart de -10,33 par rapport à la cible de l'UNDAF. Le ratio élève/classe a un écart de -8,69 à l'école primaire et de -94,21 à l'école secondaire. L'écart portant sur le ratio élève/manuel est de -0,25 pour la lecture et -0,19 pour le calcul.

L'écart de l'indicateur sur les cantines scolaires est nettement positif ; il est de +343.

L'écart du taux d'achèvement au primaire est positif de 1,05 de point de pourcentage par rapport à la cible prévue en 2018. C'est un progrès notable qu'il importe de souligner et si les efforts sont soutenus, le taux d'achèvement pourrait s'élever à 95% en 2018.

Dans l'ensemble, la situation de l'éducation de base a connu une amélioration au regard des indicateurs de résultats, à l'exception des ratios élèves/maître et élève/classe qui sont marqués par une lente progression. Les faibles performances de ces deux indicateurs s'expliquent par les faibles ressources publiques allouées au secteur de l'éducation de base, l'insuffisance de personnel qualifié dans l'enseignement comme dans la gestion des écoles, les difficultés d'accès à l'éducation dans les zones rurales et les quartiers périphériques des grandes villes. Dans certains quartiers de Brazzaville, on trouve encore des classes de près de 200 élèves. La pauvreté et la vulnérabilité d'un grand nombre de ménages expliquent aussi les difficultés des familles d'assurer les dépenses scolaires (tenues, sacs, fournitures, alimentation régulière de l'enfant, etc.). Si à l'école primaire, les fournitures de manuels ont progressé, une action soutenue pourrait faire que chaque élève dispose d'un livre de lecture et de calcul.

Les enfants des populations autochtones sont encore peu scolarisés et marginalisés, surtout dans les départements au nord du pays (Sangha, Likouala) où ces populations vivent encore dans les forêts. Elles continuent d'être victimes de l'oppression de certaines formes d'esclavage, de l'exclusion sociale et d'injustices de toutes sortes.

La généralisation des cantines scolaires aurait comme conséquence d'améliorer le taux d'achèvement au primaire.

Produit 3.3 Les ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire acceptable

Les activités réalisées dans le cadre de ce produit ont porté sur plusieurs axes dont (i) le renforcement des capacités nationales de production agricole et halieutique, (ii) la coordination des actions de lutte contre la malnutrition, (iii) la fortification en micronutriments d'au moins 3 aliments de large consommation, (IV) le renforcement des capacités nationales de contrôle de la qualité des aliments, (V) la prise en charge nutritionnelle de qualité des enfants malnutris aigus et sévères, des femmes enceintes et allaitantes et des personnes vivant avec le VIH, (VI) la mise en œuvre par les mères des directives d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (VII) la conduite des opérations de supplémentation en Vitamine A et de déparasitage des enfants et (VIII) le renforcement de la réponse en cas de situation d'urgence.

Compte de la grande importance de ce produit dans la réduction de la pauvreté et afin mieux opérationnaliser sa mise en œuvre, il a été décomposé en 8 résultats à atteindre.

Résultat 1: Les capacités nationales de production agricole et halieutique sont renforcées.

La base des données est actualisée à environ 40% à travers la collecte des données sur les modules de base, modules communautaires et sur les exploitations modernes. Un site web dénommé countryStat est ouvert pour le Congo ; 381,5 Ha et 12 champs écoles paysans (CEP) ont été mis en place et 275 producteurs ont fait l'objet d'un encadrement. 1 771 779 ménages (soit 100% des ménages prévus) ont

bénéficié d'un appui pour compléter leur ration alimentaire (jardins potagers, petit élevage, etc.). A travers le Fonds d'affectation spéciale de solidarité en Afrique, la FAO a mis en place un projet horticole, d'envergure sous régionale, qui concerne également le Congo (Pointe-Noire et Ouessou). Dans le cadre du résultat 1, parmi les autres activités, il y a :

- La formulation et l'adoption par le gouvernement du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Le démarrage du projet « Champ école paysan » par la FAO pour améliorer l'itinéraire technique de production du manioc (Aliment de base). (20%)
- L'ouverture de plus de 230 ha de parc à bois de manioc, dont 200 à Nkoumou dans les Plateaux et 30 à Boko dans le Pool, pour approvisionner en boutures saines les producteurs de manioc et réduire la pression des maladies sur cette plante vivrière.

Parmi les résultats clés enregistrés, il y a le renforcement des capacités nationales des productions agricoles, l'organisation des transferts sociaux sous forme de bons alimentaires et le développement des cantines scolaires.

Sur le plan du renforcement des capacités nationales des productions agricoles et halieutiques, l'opération du recensement général de l'agriculture a été menée sur l'ensemble du pays permettant d'ouvrir de réelles perspectives de ciblage des filières productives et des producteurs selon les potentialités agropastorales de chaque région. Elle a été conduite selon une approche modulaire et a porté dans un premier temps sur les modules de base, les modules communautaires et les exploitations modernes. Les résultats de collecte de données sur le terrain ont fait l'objet d'un traitement et d'une analyse fine et leur publication est prévue cette année après leur validation en fin novembre, au cours d'un atelier national prévu à cet effet. Les résultats de ce travail viennent combler le manque de données statistiques du secteur agricole, fiables, à jour et indispensables à toute action de planification, d'établissement des situations de référence et de définition des objectifs de développement. Ce recensement comble un vide qui dure depuis 30 ans puisque le dernier recensement de l'agriculture a été réalisé en 1985.

Résultat 2: D'ici fin 2015, le cadre de coordination des interventions de lutte contre la malnutrition est renforcé : le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du comité national du codex alimentaire a été élaboré.

Résultat 3: D'ici fin 2015, au moins 3 aliments de large consommation sont fortifiés en micronutriments : il y a eu la réalisation de l'enquête FRAT sur la consommation de la farine de manioc fortifié en fer.

Résultat 4 : D'ici 2015, les capacités d'action de la CNFA sont renforcées : le plan d'action de la CNFA est élaboré.

Résultat 5: D'ici fin 2015, au moins 30 % des enfants malnutris aigus sévères (filles/garçons), des femmes enceintes et allaitantes, des PVVIH reçoivent une prise en charge nutritionnelle de qualité dans les districts cibles : près de 2 700 patients atteints VIH et TB (24% des effectifs prévus) ont bénéficié d'un appui nutritionnel.

Résultat 6: D'ici fin 2015, au moins 30% des mères des districts sanitaires cibles mettent en œuvre les directives en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant : 25,4% de mères contre les 30% prévus allaitent au sein les nouveaux nés dans l'heure suivant la naissance et 84% de mères contre 50% prévues en 2015, donnent une alimentation de complément en plus du lait maternel aux enfants de 6 à 9 mois. Le document de stratégie de communication pour le changement des comportements en nutrition a été élaboré et est disponible ; 117 agents de santé et Sociaux ont été formés en technique de CCC en Nutrition contre 120 prévus. A cela s'ajoute la mise en œuvre de toutes les activités relatives au PEIN

dans la totalité des formations sanitaires des districts sanitaires ciblées à Brazzaville, Owando, Pointe-Noire et Sibiti.

Résultat 7: D'ici fin 2015 au moins 90% d'enfants (filles/garçons) de 6 à 59 mois sont supplémentés en vitamine A et déparasités tous les 6 mois : le programme a été bien accueilli puisque 115% des enfants contre 90% prévus ont été supplémentés en vitamine A. Quant au déparasitage, cette activité n'a pas été réalisée.

Résultat 8: D'ici fin 2015, La préparation et la réponse en matière de nutrition en situation d'urgence sont effectives : les enfants réfugiés de moins de 23 mois dans la Likouala ont bénéficié d'un appui pour une alimentation appropriée ; 40.6% des mères ont été sensibilisées sur l'alimentation de complément et 1200 enfants de moins de 5 ans en provenance de la RCA (soit 80% des prévisions) ont été supplémentés en vitamine A, déparasités et bénéficiant de MNP et d'une prise en charge les unités de nutrition.

Les activités réalisées dans le cadre de ce produit ont également porté sur l'organisation des transferts sociaux sous la forme de bons alimentaires auprès des personnes vulnérables. En outre, sur le plan scolaire, la mise en place des cantines alimentaires a ciblé les enfants vulnérables dans les écoles préscolaires et primaires ; les résultats atteints en 2015 sont :

- le taux de malnutrition chronique est de 21,2% ; en effet, en 2015, 4,3% de ménages vulnérables ciblés ont bénéficié de transferts électroniques qui peuvent être échangés avec des aliments dans des boutiques sélectionnés et 42,7% des malades du VIH ciblés ont eu accès au support nutritionnel (Rapport PAM 2016) ;
- les achats locaux par le SNU n'ont pas eu lieu en raison de la faiblesse de l'offre locale de produits alimentaires ; les quantités produites localement sont trop faibles et ne permettent pas de garantir un approvisionnement suffisant et régulier des cantines scolaires.

Cependant, il convient de noter qu'un projet d'appui aux petits producteurs de haricot dans le département de la Bouenza est actuellement mis en œuvre.

L'écart entre le taux de malnutrition chronique et la cible visée par l'UNDAF est de -5,8 points de pourcentage. Cet écart est encore important et il est peu probable que la cible soit atteinte en 2018. Dans la meilleure des hypothèses, le taux de malnutrition chronique pourrait atteindre 18% en 2018 au lieu de 15% tel que préconisé par l'UNDAF. Cela s'explique par les contraintes de l'offre de produits alimentaires à cause de la faible productivité des agriculteurs, du recours aux importations massives de denrées alimentaires et des faibles performances de la politique agricole marquée par l'échec des villages agricoles.

Produit 3.4 Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable

En matière d'accès à l'eau potable et selon les données de l'enquête MICS de 2015, 84,4 % des ménages ont accès à l'eau potable, niveau très proche de la cible fixée par l'UNDAF (85%) ; mais cette moyenne cache des inégalités entre le milieu urbain (97,9 %) et le milieu rural (56,6 %) ; le taux global se situait à 71 % en 2011. Ainsi, on peut observer que la cible est presque atteinte, ce qui montre que des progrès substantiels ont été enregistrés par le gouvernement pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable.

Au niveau des raccordements au réseau de la SNDE, les taux enregistrés en 2014 sont de 4% à Brazzaville et 37% à Pointe-Noire (2011) ; on note **37%** en milieu urbain (MICS 2014-2015). La cible à atteindre est de 30% à Brazzaville et 53% à Pointe-Noire. La situation des raccordements à la SNDE est plus complexe à cause de l'existence d'autres sources d'eau potable comme celles données par la construction des forages et l'approvisionnement des ménages par le système de revente de l'eau provenant du robinet. Le

taux de branchements privés en milieu urbain est en baisse d'une part et, d'autre part il y a une augmentation de l'accès à des sources améliorées. La baisse s'explique, en partie, par le développement de systèmes de revente entre particuliers au niveau des quartiers et l'abandon de certains branchements privés. On peut considérer que l'indicateur sur les raccordements au réseau est peu pertinent à cause de la multiplication des forages qui approvisionnent les ménages dans les zones urbaines.

Le projet « eau pour tous » mis en œuvre par le Gouvernement et consistant à installer des forages dans un grand nombre de villages a amélioré l'accès des populations à l'eau potable dans les zones rurales.

Produit 3.5 : La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcées

Ce produit est parmi ceux qui se caractérisent par des faibles performances et des difficultés d'obtention de la plupart des indicateurs, avec des cibles difficiles à atteindre en 2018.

Les données pour mesurer les indicateurs de résultat sur le VIH-SIDA ne sont pas disponibles en ce qui concerne l'année 2015. Mais, selon le rapport provisoire de l'enquête MICS (2015), le taux se situe à 18% pour les filles (cible 17%) et 8,2% pour les garçons (cible 12%) .

Les campagnes pour pousser les jeunes à connaître leur statut sérologique ont donné de bons résultats notamment en ce qui concerne les filles. La cible prévue pour 2018 a été dépassée de 1,3 points en 2015. Des progrès sont toujours attendus pour le groupe des garçons ; l'écart avec la cible pour ce groupe est de -3,8 points de pourcentage.

Le Rapport national 2015 indique que 54 % des formations sanitaires offrant la CPN, la PF et l'accouchement ont intégré le dépistage VIH et 45% des femmes dépistées positives connaissent leurs résultats. Parmi elles, 17% seulement prennent les ARV dans le cadre de la PTME, ce qui est très loin des 80% attendus.

En matière des ARV, les malades connaissent toujours des difficultés à cause de la persistance de problèmes institutionnels depuis quatre ans y compris pour les tests de dépistage par manque de financement et du fait des problèmes avec la centrale d'achat. Cette situation entraîne la détérioration de la situation des personnes malades du VIH/SIDA de telle sorte que certaines organisations de la société civile viennent de lancer un cri d'alarme au Gouvernement. La stratégie de plaidoyer du SNU auprès du gouvernement est encore à renforcer à un très haut niveau pour qu'une solution viable et durable soit trouvée rapidement en vue de réaliser des gains rapides dans l'atteinte des objectifs fixés par l'UNDAF. Des efforts ont été déployés par le SNU pour sensibiliser tous les acteurs. Ainsi, Le SNU à travers le Coordonnateur Résident a assuré de façon constante un plaidoyer fort auprès des autorités congolaises en vue de remédier aux ruptures récurrentes de médicaments essentiels (ARV), mettre en place une centrale d'achat des médicaments, assurer le paiement des arriérés à la Fondation GAVI, etc.

2.3.2 Efficacité, efficience et durabilité

La plupart des objectifs poursuivis pour améliorer l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base ont été soit dépassés, soit sont en passe d'être atteints du fait des faibles écarts entre les réalisations et les cibles prévues. Les produits qui sont caractérisés par une grande efficacité sont l'éducation de base, notamment les cantines scolaires et la réhabilitation/construction des salles de classe.

Les résultats qui sont nettement en deçà des résultats escomptés créant des situations difficiles pour certains groupes vulnérables concernent la prévention et la prise en charge du VIH-SIDA et la protection sociale des ménages vulnérables.

En matière d'efficacité, les activités des produits prévus dans le domaine de la santé ont enregistré une évolution des taux d'exécution relativement élevée en 2015 ; ces taux ont atteint 70 à 80%. Ces performances traduisent, sous réserve d'avoir la confirmation des données faibles sur les coûts unitaires, une certaine efficacité des produits exécutés dans le secteur de la santé.

A l'inverse, deux produits ont enregistré une faible évolution des taux d'exécution budgétaire d'une année à l'autre. Il s'agit de la protection sociale et de la sécurité alimentaire. Les taux d'exécution sont demeurés relativement bas et n'ont pas dépassé les 30% au cours de la période 2014-2016. On peut observer clairement que dans ces deux domaines, les cibles prévues de l'UNDAF connaissent des écarts négatifs importants comparés aux résultats et la probabilité que les cibles prévues soient atteintes en 2018 est très faible, voire impossible. Une amélioration de l'exécution budgétaire de ces deux produits est un impératif et contribuera à consolider l'efficacité de l'UNDAF.

En matière d'implication, seuls le Ministère des affaires sociales et le ministère de l'éducation sont réellement impliqués dans les actions engagées par le SNU. Pour les autres ministères l'implication est moins forte. Ce manque de motivation peut s'expliquer par l'absence d'incitation financière et surtout le manque d'engagement de la part de ces administrations publiques. En revanche, la participation des organisations de la société civile est nettement plus intense que celle des administrations publiques. Ces organisations sont plus motivées et participent en général à toutes les réunions dans lesquelles elles sont convoquées et prennent une part active aux initiatives.

2.3.3 Contraintes et insuffisances

Deux facteurs ont eu des impacts négatifs sur le rythme et la nature de réalisation des activités d'appui aux secteurs sociaux à savoir, la crise actuelle qui a engendré la baisse de la contribution de l'Etat et les faibles capacités des administrations publiques. L'environnement macroéconomique marqué par l'aggravation des déficits budgétaires a accentué les incertitudes sur le financement des activités programmées par l'UNDAF. Les taux d'exécution financière des activités de l'UNDAF ont connu une nette progression de 2014 à 2015. Ces taux ont varié, en moyenne, de 33,47% à 56,40% pour l'effet 3. Cela constitue relativement une performance. Or, en 2016 et 2017, si la crise perdure avec les difficultés de décaissement des fonds de contrepartie, il n'est pas certain que cette progression soit garantie. On pourrait même assister à une baisse des taux d'exécution budgétaire des effets UNDAF.

Concernant les faibles capacités des ressources humaines des administrations publiques, ce facteur impacte négativement la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets qui sont réalisés dans les secteurs sociaux. Ce facteur impacte également négativement l'approche de partenariat se rattachant aux groupes de résultats constitués dans le cadre de l'UNDAF entre les agences du SNU et la partie nationale. L'efficacité du partenariat, le degré d'appropriation des projets sont contraints par les faibles capacités des administrations publiques. Cette situation tend à créer des incertitudes quant à la réalisation des produits dans les délais et conformément aux indicateurs de résultats prévus.

2.3.4 Conclusions et recommandations

2.3.4.1 Conclusions

Conclusion N°1 : L'UNDAF à travers ses différents programmes a contribué à améliorer l'accès des populations vulnérables à la santé et à l'éducation ainsi que l'accès à l'eau potable et à réduire la malnutrition chronique. Les résultats sont plus mitigés dans la prévention et la prise en charge du VIH-SIDA. La crise ayant prévalu entre le Ministère de la santé et le SEP/CNLS est un des facteurs qui explique les faibles performances de ce produit. L'absence d'une enquête démographique et de santé est un sérieux handicap qui n'a pas permis d'avoir une connaissance exacte de la situation de prévalence.

Conclusion N°2 : Le financement des services sociaux nécessite d'importantes ressources financières. Mais dans le contexte actuel de crise économique, il existe une réelle menace qui pèse sur ces financements.

Conclusion N°3 : Les questions liées à la santé de reproduction et le plaidoyer sur l'importance des analyses Population-développement ne sont pas suffisamment visibles et ciblées sur certaines catégories de la population en particulier les jeunes et les femmes. La prise en compte de la problématique Population-Développement pourrait être mieux intégrée au cours des prochaines années dans les différents référentiels programmatiques du gouvernement et du SNU

2.3.4.2 *Recommandations*

Recommandation N° 1 : Il importe d'appuyer l'équipe en charge de l'organisation d'une enquête démographique et de santé dans les meilleurs délais pour cerner la situation sanitaire actuelle de la population et le pourcentage des ménages ayant accès aux soins de santé. Les indicateurs mériteraient d'être revus car ils nécessitent des enquêtes nationales qui dépendent en général des ressources mises à la disposition de l'INS par le Gouvernement. Il est nécessaire d'améliorer la concertation dans le groupe de résultats pour l'organisation d'enquêtes nationales

Recommandation N° 2 : Certaines cibles concernant les ratios élèves/maître et élèves/classe pourraient être revues pour faire preuve de plus de réalisme. Il importe de poursuivre la politique des cantines scolaires qui contribuent à limiter les abandons scolaires et à accroître le taux de rétention des élèves vulnérables. Il importe aussi de renforcer la concertation entre le PAM et l'IPHD sous la supervision du Ministère de l'éducation primaire et secondaire dans le cadre de la politique d'alimentation scolaire.

Recommandation N°3 : Il serait important de procéder en 2017 à une évaluation de l'appui aux petits producteurs locaux afin de dégager des leçons pour accroître l'offre locale de denrées alimentaires dont ont besoin les cantines scolaires. Le fait que le Gouvernement ait adopté la politique nationale de l'alimentation scolaire exige que la production nationale soit en mesure graduellement de remplacer les importations de biens alimentaires et aussi de stimuler l'agriculture, un secteur de base dans la lutte contre la pauvreté et la malnutrition de la population. Il importe également dans l'avenir, d'étendre l'appui aux petits producteurs agricoles dans les autres départements comme les Plateaux, le Niari, la Sangha, etc. Par ailleurs, il faudrait voir comment appuyer les petits producteurs d'œufs et de volaille pour approvisionner les cantines scolaires en denrées alimentaires riches en protéines animales et pouvant représenter un débouché capable de stimuler cette filière. Plus spécifiquement pour les producteurs d'œufs et de volaille et en vue d'éviter les problèmes d'intoxication alimentaire, des actions de renforcement des capacités techniques de conservation devront être prises pour développer cette filière. L'UE compte appuyer le cluster avicole à Pointe-Noire et à Brazzaville dans le cadre de la phase II du projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE). Il serait pertinent et intéressant de faire la relation entre les producteurs de ces denrées et les cantines scolaires.

Recommandation N° 4 : Pour améliorer le dépistage des séropositifs, il importe de renforcer les services de conseil et de dépistage par les activités suivantes :

- Accélérer le processus de démarrage de la centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé afin de sécuriser les approvisionnements en intrants des Centres de dépistage volontaire (CDV);
- Accélérer la mise à l'échelle de la stratégie mobile du dépistage ;
- Elaborer le guide stratégique sur le dépistage du VIH ;
- Réaménager ou mettre aux normes les infrastructures dédiées au CDV;
- Renforcer les supervisions des activités de CDV ;
- Former/recycler le personnel en charge du CDV ;
- Impliquer et responsabiliser les districts sanitaires et les acteurs communautaires dans les activités de CDV.

Recommandation N° 5 : La question de la maîtrise de la croissance démographique et la prise en compte des variables démographiques dans les orientations stratégiques du PND 2017-2021 devraient être mieux adressées. Il en est de même pour la santé de reproduction en direction des jeunes et des femmes.

2.4 Effet UNDAF 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un accès de protection sociale non contributive

L'objectif ciblé par l'effet 4 de l'UNDAF se réfère au pilier 4 du PND « Le développement social et l'inclusion » et reflète également l'alignement du Congo avec le Cadre de Politique Sociale de l'Union Africaine et avec l'initiative des Nations Unies en faveur d'un « *socle de protection sociale* ». Dans ce cadre, le SNU dispose d'une expérience avérée du fait qu'il a déjà appuyé le gouvernement dans ce domaine. Cet effet est composé de deux produits qui sont :

- Les services d'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'action sociale (volet non contributif de la protection sociale) sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels
- Les mesures de protection sociale en faveur des plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre

2.4.1 Principaux résultats acquis

Produit 1 : *Les services en charge de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale non contributive sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels*

Les réalisations de ce produit sont appréciées en fonction de 4 indicateurs retenus dans l'UNDAF. Ces indicateurs sont les suivants :

- Pourcentage des populations vulnérables ayant accès aux services de protection sociale ;
- Taux de couverture des personnes bénéficiant des AGR ;
- Existence d'un plan opérationnel définissant les mesures de protection sociale ;
- Taux d'exécution budgétaire de la ligne « transferts sociaux ».

Pour ces indicateurs, les cibles définies ne peuvent pas être renseignées parce que les données ne sont pas disponibles. Il n'existe pas encore de plan opérationnel sur la protection sociale. Néanmoins, en se référant au projet des filets sociaux Lisungi cofinancé par l'Etat et la Banque Mondiale, on observe quelques réalisations. En 2015-2016, sept (7) Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) ont été renforcées à travers la formation de leurs agents en collaboration avec l'INS. La formation a porté sur la collecte des données sociodémographiques et l'élaboration de la carte de la vulnérabilité. Ces formations ont été limitées aux trois départements d'intervention du projet Lisungi sur les douze départements que compte le pays.

EN 2015, le projet filet de sécurité alimentaire (FSA) a planifié d'assister 11700 ménages dans 4 villes (*Brazzaville, Pointe-Noire, Owando et Sibiti*). A cause des contraintes budgétaires, seuls 507 ménages ont été assistés dans les villes d'Owando et Sibiti. Le projet FSA a renforcé les capacités des agents des CAS d'Owando et Sibiti en collaboration avec le Service National de Nutrition. La formation a porté sur le ciblage des bénéficiaires et la collecte des données de suivi du projet. La communication pour le changement de comportement s'est déroulée principalement à Owando, à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinkala.

Cependant, il existe un grand nombre de CAS (plus d'une centaine de CAS selon la Direction générale de la solidarité) dont la plupart ne répondent pas aux normes d'une véritable CAS. Ainsi, il existe encore un important gap à combler en matière technique concernant le renforcement institutionnel et des capacités des travailleurs sociaux. Néanmoins, avec la mise en place de l'Institut national des travailleurs sociaux, école de formation sous la tutelle du Ministère des affaires sociales, on peut espérer que la formation des agents connaisse une amélioration pour les prochaines années.

Produit 2 : Les mesures de protection sociale y compris les AGR en faveur des populations les plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre

Plusieurs agences du SNU interviennent pour concourir à l'atteinte des résultats fixés par l'UNDAF. Les indicateurs de résultats retenus sont :

- Nombre de bénéficiaires des mesures de protection sociale (désagréger par sexe et âge) ;
- Nombre de ménages vulnérables bénéficiant des programmes de transferts sociaux ;
- Nombre de réfugiés bénéficiant des AGR.

Les réalisations dans l'application des systèmes de protection sociale concernent principalement le projet Lisungi cofinancé par le Gouvernement et la Banque Mondiale à hauteur 2 millions de dollars US (IDA) et 15 millions de dollars (Gouvernement). Ce projet est exécuté dans trois départements qui sont Brazzaville, Pointe-Noire et la Cuvette sur les 12 départements que compte le pays. Ainsi, il est encore limité du fait que sa couverture n'est pas nationale.

En 2016, le projet Lisungi a réalisé les activités suivantes :

- Nombre total de ménages payés : 3 441
- Nombre total de personnes âgées payées : 241
- Pourcentage total : 61,37%

Les paiements sont interrompus à Brazzaville depuis janvier 2016 et dans les autres localités depuis mars 2016 à cause du non versement des fonds de la contrepartie congolaise.

Sur 4 536 ménages éligibles au programme des filets sociaux, 3 441 ménages ont bénéficié des transferts du projet Lisungi.

S'agissant des AGR destinées aux personnes vulnérables, un projet est en vue consistant à octroyer des microcrédits aux personnes vulnérables en utilisant les mécanismes du Fonds de Réinsertion Socio-économique des Groupes Défavorisés (FORSEGD).

Le SNU a mis en place un filet de transferts sociaux auprès des personnes malades du VIH et des femmes allaitantes vulnérables. Ce projet utilise des bons qui sont transférés par la téléphonie mobile aux personnes vulnérables et grâce à ces bons, elles peuvent s'approvisionner en produits alimentaires auprès des boutiques préalablement identifiées ; environ 3000 ménages ont bénéficié de ces transferts à Sibiti et Owando.

2.4.2 Efficacité, efficience et durabilité

Le niveau de contribution du Système des Nations Unis dans le développement du système de protection sociale consiste à l'appui dans la conception et la mise en œuvre du projet Lisungi. Ce projet vise principalement des actions très modestes, se réduisant principalement aux actions engagées pour venir en aide aux malades du VIH/Sida et au développement d'un mécanisme de transferts monétaires ciblant des ménages vulnérables identifiés afin de leur permettre d'assurer des services d'éducation et d'alimentation. Le gouvernement essaye de s'inspirer de cette expérience pour généraliser ce système. Mais le SNU a manqué de vigilance pour capitaliser l'approche et les mécanismes de transfert développés pour faciliter leur implémentation dans des structures décentralisées et viables.

2.4.3 Contraintes et insuffisances

Les principales contraintes rencontrées résident dans les faibles capacités du ministère à développer les outils de connaissance et de suivi des populations vulnérables. La coordination entre les partenaires au développement sur le développement du système de protection sociale est très faible. Au niveau du SNU, on note l'absence d'une vision et stratégie d'opérationnalisation d'un système simple et efficace dans le cadre d'une action conjointe avec d'autres PTF.

2.4.4 Conclusions et recommandations

2.4.4.1 Conclusions

Conclusion N°1 : Les actions de protection sociale ont été réalisées en faveur des agents du ministère des affaires sociales qui ont reçu des formations pour renforcer leurs capacités techniques et administratives. Un nombre limité de ménages vulnérables a pu bénéficier de transferts monétaires. Ces transferts visaient à appuyer les ménages vulnérables dans l'accès aux services de santé, d'éducation et aux denrées alimentaires. Mais ces programmes sont au moment de la revue de l'UNDAF, interrompus à cause du non versement par le gouvernement de sa contrepartie financière. La protection sociale mise en place demeure limitée et fragile.

Conclusion N° 2 : La contribution du SNU à la mise en place d'un socle de protection sociale non contributive à travers les actions engagées entre 2014 et 2016 concerne la conception et le contrôle des ménages bénéficiaires. ; cette contribution est très faible au regard des objectifs programmés. Le maintien de l'effet 4 de l'UNDAF n'est pas pertinent, compte tenu que d'une part l'essentiel des actions reposaient sur les activités d'urgence d'insécurité alimentaire et, que d'autre part les AGR relevaient plus des activités productives que des mécanismes de protection sociale. Ainsi, le seul produit pertinent est le développement des services de prise en charge de la protection sociale non contributive. Il serait alors plus rationnel et logique de supprimer l'effet 4 et de reverser ses produits entre l'effet 1 pour les actions AGR et l'effet 3 pour les actions liées à la protection sociale non contributive.

2.4.4.2 Recommandations

Recommandation N°1 : Le SNU devrait redéployer ses efforts pour inciter le Ministère des Affaires Sociales à améliorer les mécanismes de coordination entre tous les PTF pour une harmonisation des approches et une efficacité des instruments de ciblage et des mécanismes de protection sociale non contributive. Au sein du SNU, une stratégie commune d'intervention et de capitalisation des bonnes pratiques devrait être mise en place rapidement. Le Ministère des Affaires Sociales devrait renforcer la coordination entre les acteurs (PAM, UNICEF, Banque Mondiale, AFD) intervenant dans les projets de filets de sécurité sociale afin d'améliorer la complémentarité et le taux d'assistance aux ménages vulnérables.

Recommandation N°2 : Les deux produits de l'effet 4 de l'UNDAF pourraient être versés dans les deux autres effets de l'UNDAF (1 et 3), en raison de la modicité des moyens du SNU. En effet, la précarité et la vulnérabilité de plusieurs couches de la population renvoient à certaines politiques sectorielles de réduction de la pauvreté qui touchent environ 40 % de la population congolaise. Plus globalement, la question de la croissance inclusive à travers le développement des filières dans les sphères productives des pauvres et les mécanismes distributifs du budget de l'Etat devrait être également posée dans le prochain PND.

2.5 Effet UNDAF 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes, appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques

S'inscrivant dans l'axe du PND « développement équilibré, soutenable et durable », l'effet 5 de l'UNDAF vise principalement les référentiels de développement durable et les capacités de certaines institutions à réduire les effets néfastes des modes de production et de consommation sur les ressources naturelles et la biodiversité du pays. Pour atteindre certains objectifs jugés prioritaires, cinq produits ont été retenus :

- Le cadre politique, juridique et institutionnel
- Les énergies nouvelles et renouvelables
- La stratégie de prévention et de gestion des catastrophes
- Les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie
- Les capacités institutionnelles et des populations pour la mise en œuvre des outils de conservation de la biodiversité

2.5.1 Principaux résultats acquis

Produit 1 : le cadre politique, juridique et institutionnel est réformé pour gérer l'environnement durable et le secteur de l'énergie

Dans ses objectifs, le SNU a mis l'accent sur la mise à jour du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) qui date de 1996 et la mise en place des mécanismes institutionnels et de l'élaboration des textes juridiques nécessaires.

Dans les principaux résultats atteints en septembre 2016, il y a le PNAE qui a été révisé, après un long processus participatif et la Stratégie Nationale de Développement Durable qui a été validée ainsi que la Stratégie nationale de la REDD+ qui est déjà élaborée. Dans le cadre de la stratégie nationale de la REDD+, Le SNU a également accompagné la société civile à jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de cet instrument. A cela s'ajoute la stratégie nationale de distribution de bois transformés, validée. Le SNU a également contribué à l'élaboration de la politique nationale du tourisme en 2016 et à la stratégie de valorisation des déchets de l'industrie de bois en 2015. Par ailleurs, les contributions du SNU ont touché le processus de validation de la stratégie nationale de l'accès aux ressources génétiques, le document de la politique forestière nationale et la stratégie de gestion intégrée des écosystèmes des mangroves.

Le SNU a contribué intensément à l'élaboration et à la validation de la SNDD. Dans la continuité de différentes conférences internationales, en particulier celle de Rio de Janeiro (Rio+20), les principales thématiques mises en avant sont l'économie verte dans le contexte du développement durable, l'éradication de la pauvreté et le cadre institutionnel adapté au développement durable. La République du Congo, qui adhère et participe à toutes les initiatives entreprises aux plans international, régional et sous régional, a organisé en octobre 2008 à Brazzaville, le 6^{ème} Forum Mondial sur le Développement Durable et en avril 2013, le Forum National sur le Développement Durable, appuyés respectivement par l'Association ADAPES et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Sur la base de toutes ces conférences, la SNDD du Congo a été élaborée et validée en 2015 lors du Forum National sur le Développement Durable. La SNDD se présente comme un cadre de coordination et de mise en cohérence des politiques sectorielles existantes, mettant l'accent sur les stratégies de développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la protection de l'environnement et la diversité biologique. Cette SNDD s'articule autour de quatre axes et 19 domaines d'intervention touchant aux questions de gestion des ressources naturelles, de développement durable, de gouvernance, de modernisation des infrastructures et des services sociaux.

Des actions sont déjà engagées pour la formulation d'un document de projet en vue de la mise en place du Fonds vert et la création d'une Agence de l'Environnement.

Produit 2 : Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues au niveau national et local

Dans ce domaine, le SNU a appuyé les partenaires nationaux à se doter d'un Atlas des 17 sites pour la promotion des micros barrages. Cette action a intéressé la BAD avec le volet alimentation en eau potable en plus. Le PRODOC sur la micro hydraulique a été validé et les 2 millions de dollars du FEM ont été mobilisés. Le plaidoyer continue auprès du gouvernement pour concrétiser l'engagement de la BAD pour un montant de 22 millions \$. La coordination de ce projet a été confiée au SNU. Dans un autre domaine, des appuis ont été apportés à titre pilote à 150 ménages pour des foyers améliorés sur la base d'une chaîne de production montée en partenariat avec l'Association Femme Energie. Parmi les options de valorisation des déchets de l'industrie de bois, figure la fabrication des briquettes devant servir à alimenter les foyers améliorés afin de réduire la pression sur la coupe des forêts naturelles à des fins énergétiques.

Produit 3 : La stratégie de prévention et de gestion des catastrophes est mise en œuvre par les institutions et les populations

Compte tenu de l'absence d'une stratégie nationale de gestion des catastrophes et du retard accusé pour la révision du plan de contingence, le SNU a ciblé deux actions majeures qui ont été réalisées :

- La mise en place d'une plateforme multi secteurs de gestion des catastrophes ;
- L'élaboration, pour le compte du gouvernement, d'une note conceptuelle sur la gestion des catastrophes qui a défini les grandes étapes à observer pour doter le Congo d'une véritable stratégie de gestion des catastrophes ;
- Un diagnostic a été réalisé au niveau national et une stratégie de prévention et de gestion des risques et des catastrophes qui reste à valider a été élaborée.

D'autres initiatives ont été engagées pour que les cartes d'occupation des sols soient disponibles et la formation de l'équipe de la CN-REDD soit assurée ; enfin, le site web de la REDD est également opérationnel.

Produit 4 : les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie sont opérationnels

Peu d'actions ont été entreprises dans ce domaine. Les actions qui devaient être engagées se concentraient sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des déchets et la sensibilisation des populations à s'impliquer dans l'exécution de ces plans dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.

Il s'agit plus concrètement de s'inspirer du schéma directeur de gestion des déchets réalisé par le PNUD pour la ville de Brazzaville en 2009 pour en faire autant pour les villes de Pointe Noire et Dolisie.

Produit 5 : Les institutions et les populations mettent en œuvre les outils de conservation de la biodiversité

Le SNU a appuyé plusieurs initiatives et projets de protection des ressources naturelles dans divers domaines. Ainsi, en partenariat avec le pétrolier Maurel et Prom, un projet de développement communautaire a été engagé, dès 2016, pour protéger le parc de Conkouati-Douli. Dans le domaine de l'exploitation des mines, un projet d'artisanat minier opérationnel depuis trois années sur l'ensemble du territoire national a permis de recenser 5 000 petits exploitants qui bénéficient d'un programme d'accompagnement en matière d'équipement et de mise en place d'un système de traçabilité de la chaîne des valeurs en vue d'améliorer et de diversifier les revenus des artisans en contrepartie d'efforts fournis pour réhabiliter l'environnement. Une étude d'impact de l'exploitation aurifère a été menée en vue de mettre en place un programme de réhabilitation. Les bonnes pratiques développées au Congo ont

commencé à être répliquées dans les pays limitrophes. Enfin, un projet FEM de conservation de la biodiversité est en cours de formulation en vue de mettre en place des actions fortes et coordonnées pour protéger les corridors des éléphants dans les trois pays de la sous-région (Cameroun, Congo et Gabon). Dans le domaine des mangroves, une plateforme pour la restauration de 174 ha a été mise en place, des formations ont été dispensées en direction des populations riveraines et 174 ha de mangroves ont été reboisés. Par ailleurs, le projet de gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse a été mis en œuvre selon une approche participative et communautaire. Des plans de gestion des aires communautaires de chasse ont été élaborés et validés par l'ensemble des acteurs dans les départements de la Sangha et de la Lékoumou. Enfin, le Congo bénéficie de nos jours d'une politique nationale forestière avec l'appui du SNU et un projet de suivi du couvert forestier national par satellite est en cours de formulation.

2.5.2 Efficacité, efficacité et durabilité

Les initiatives et appuis du SNU ont consisté au niveau stratégique à renforcer les capacités de formulation de principaux référentiels de développement durable et de gestion maîtrisée par les populations locales des ressources naturelles. Le SNU a veillé à accompagner le gouvernement dans ses choix stratégiques (PNAE et SNDD) et dans la mise en œuvre des conventions signées. Au plan opérationnel, la pertinence et les résultats atteints au niveau des activités liées à la préservation du milieu naturel dans les zones minières, les mangroves, la protection de la faune (éléphants) et la promotion de l'écotourisme ont favorisé une plus grande implication des populations locales et du Gouvernement et un désir de certains pays limitrophes à répliquer certaines bonnes pratiques prouvées au Congo. On note que le SNU a joué efficacement son rôle de conseil et d'appui au Gouvernement et aux populations concernées par l'exploitation des ressources naturelles. Les résultats atteints sont forts intéressants, notamment au niveau des orientations stratégiques en matière de développement durable et de renforcement des capacités des acteurs concernés par l'environnement. Toutefois, on peut regretter le retard pris en matière de prévention et de gestion des catastrophes.

En matière de durabilité, les actions réalisées ont été dans la plupart des cas menées avec l'implication effective des parties prenantes et notamment les bénéficiaires. Au niveau stratégique, l'implication du Gouvernement au plus haut niveau, dans l'élaboration des documents à forts plaidoyers dans plusieurs agendas mondiaux sur les questions d'environnement, a favorisé une visibilité de la thématique du lien entre développement et environnement et une certaine appropriation des résultats par plusieurs partenaires nationaux et locaux.

2.5.3 Contraintes et insuffisances

De façon globale, la mise en œuvre des activités prévues dans l'Effet 5 - UNDAF 2014-2018 n'a pas connu de problèmes majeurs contrairement aux autres effets UNDAF en raison de certaines facilités d'accès aux guichets de financement internationaux. Mais la crise financière de l'Etat liée à la baisse des recettes pétrolières a eu des impacts réels sur la nature de plusieurs activités financées par la contrepartie nationale. Le ministère de l'environnement et d'autres ministères techniques sont tributaires depuis 2015 des coupes budgétaires du Ministère des Finances sans une réelle concertation et coordination sur les activités prioritaires à ne pas sacrifier. Il n'existe pas des mécanismes formalisés permettant aux partenaires nationaux d'être mieux informés sur la prévisibilité et disponibilité des ressources budgétaires.

2.5.4 Conclusions et recommandations

2.5.4.1 Conclusions

Conclusion n° 1 : Le SNU a su développer une dynamique nationale d'appropriation des thématiques de l'environnement et de développement durable à travers d'une part les processus d'élaboration de la

SNDD, de la mise à jour du PNAE et de certaines études spécialisées liées à l'impact des exploitations minières sur l'environnement et, d'autre part l'organisation des forums nationaux sur la biodiversité et la participation active à haut niveau du Congo dans les grandes rencontres internationales comme Rio+20 et COP21.

Conclusion n°2 : Le SNU à travers l'actualisation du PNAE a permis au gouvernement de mettre à jour le diagnostic environnemental et de mesurer le chemin qui reste parcourir pour une application plus rigoureuse de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. Des fiches de projets ont été établies et les thématiques émergentes ont été mises en avant comme le changement climatique, l'approche genre, la contribution au droit à l'alimentation, la biodiversité et la bonne gouvernance.

Conclusion n°3 : Les projets opérationnels dans le domaine de la biodiversité et la réhabilitation du milieu naturel à la suite des exploitations minières ont permis de développer des bonnes pratiques de gestion communautaire et de prise en charge des communautés villageoises pour la gestion de leurs terroirs qui sont devenues une référence dans certains pays limitrophes. A cela s'ajoute le partenariat avec le secteur privé pour aider les populations villageoises à protéger leurs ressources naturelles.

Conclusion n°4 : Les appuis du SNU dans le développement d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes auraient pu être plus efficaces grâce à une coordination plus dynamique avec un cadre institutionnel plus adapté et une mise en commun des approches par certaines agences pour proposer dès 2014 une note conceptuelle opérationnelle appropriée par la partie nationale.

Conclusion n°5 : Les actions prévues dans le produit 4 liées à la gestion des déchets dans les trois grandes villes du Congo sont complexes au plan technique et coûteuses ; leur réalisation au cours des deux prochaines années est problématique surtout avec les difficultés budgétaires de l'Etat. La révision de ce produit est plus indiquée pour cibler d'autres processus moins coûteux mais plus porteurs d'une prise de conscience sur la notion de responsabilité citoyenne dans la gestion des villes.

Conclusion n°5 : La question des indicateurs et du système de suivi des progrès dans la préservation des ressources naturelles et le renforcement des capacités des communautés villageoises dans la protection des ressources naturelles est absente des actions engagées.

2.5.4.2 *Recommandations*

Recommandation N°1 : Pour les deux prochaines années, le SNU devrait renforcer son plaidoyer pour rendre le PNAE et la SNDD opérationnels en mettant en place d'une part une stratégie de mobilisation des ressources selon les domaines d'intervention prioritaires de la SNDD et, d'autre part de s'assurer de la prise en charge des principales problématiques posées par la SNDD et des priorités établies par le PNAE dans le PND 2017-2021.

Recommandation n°2 : Le SNU devrait renforcer les actions de coordination entre les agences du SNU et le développement de partenariats stratégiques pour l'opérationnalisation de la plateforme multi secteurs pour la gestion des catastrophes et la finalisation de la stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et l'élaboration d'un plan d'action pluri annuel.

Recommandation n°3 : Les actions du produit 4 liées aux plans de gestion des déchets sont à revoir et à intégrer dans un autre produit en se focalisant sur le développement des capacités des populations dans leur implication dans la gestion locale, fondée sur la responsabilité citoyenne selon une approche partenariale liant les quartiers et les communes.

III. ANALYSE DES MECANISMES DE COORDINATION ET DE SUIVI/EVALUATION

3.1 Forces et faiblesses des mécanismes de coordination

3.1.1 *Equipe Pays*

Les entretiens menés ont montré que, de façon générale, l'Equipe Pays connaît un mode de fonctionnement normal et s'est beaucoup investie dans le renforcement des activités de plaidoyer sur plusieurs questions comme les ODD, l'importance du développement du système national de la statistique, la cohérence et l'efficacité des politiques sectorielles ainsi que l'efficacité des mécanismes de coordination entre les partenaires et les agences du SNU. Ses liens de partenariats avec les PTF se sont beaucoup renforcés, après une période de vacance du poste du Coordinateur résident pendant 18 mois. L'Equipe Pays a également encouragé le développement et la signature des PTA conjoints pour les cinq effets de l'UNDAF, malgré l'absence des cadres programmatiques conjoints sous forme des programmes conjoints. Le Coordonnateur Résident du SNU dans ses relations de travail et de dialogue concerté avec le gouvernement et les PTF surtout sur la question de la mobilisation des fonds de la contrepartie a pris plusieurs initiatives. Ainsi le plaidoyer a été porté à un niveau supra sectoriel à savoir le Ministère des finances en vue de trouver une solution viable et acceptable pour permettre aux programmes de l'UNDAF de s'exécuter normalement. La coordination stratégique avec les PTF est dynamique avec la création des groupes sectoriels comme cadre de dialogue, de concertation et de coordination en l'absence d'un cadre opérationnel du côté du gouvernement.

3.1.2 *Comité Directeur*

Le Comité Directeur joue statutairement son rôle de coordination et de suivi de mise en œuvre des programmes inscrits dans l'UNDAF à travers la réunion annuelle de Revue de la mise en œuvre de l'UNDAF. Le gouvernement, représenté par le Ministre du Plan, participe activement aux réunions de la Revue annuelle de l'UNDAF. Ces rencontres ont fourni un cadre de dialogue et d'échanges sur les priorités du Gouvernement en matière de développement et également un cadre de plaidoyer de l'Equipe-Pays sur certains sujets urgents comme les ODD et la disponibilité des fonds de la contrepartie de l'Etat. En revanche, les occasions de visites communes de terrain et de capitalisation des bonnes pratiques des principaux programmes à travers certaines évaluations ou études de cas font défaut cruellement.

3.1.3 *Unité de coordination*

L'Unité de Coordination, animée par deux personnes ayant des expertises complémentaires², suit régulièrement les activités des agences pour créer les meilleures conditions de synergies entre les groupes effets UNDAF et pour assurer régulièrement la production annuelle des rapports des cinq effets UNDAF. Les membres de l'Unité de Coordination travaillent ensemble de façon continue depuis 2015 ; cela constitue un grand atout pour l'efficacité des missions à accomplir. Les activités classiques de coordination sont bien assurées mais le travail d'innovation dans les initiatives de réflexion stratégique manque pour permettre à l'Equipe Pays de mieux orienter les programmes et les plaidoyers. Les méthodes de travail manquent, parfois, surtout pour la production de certaines orientations plus exhaustives comme les canevas de rédaction de différents documents à produire par les groupes effets UNDAF. Le suivi rigoureux dans l'harmonisation des rapports qui sont plus centrées sur les activités que sur les processus et les bonnes pratiques dégagées par les programmes mérite à être à améliorer. Des efforts sont réels dans

² Un expert national en coordination, chef de l'unité de Coordination, une experte nationale en Suivi/Evaluation

la production de certaines notes conceptuelles sur la mobilisation des ressources et le DaO. Mais une feuille de route plus stratégique pourrait, pour les prochaines années, aider annuellement l'Unité de Coordination à susciter plus de débats et de production de notes conceptuelles sur certains thèmes émergents et la capitalisation des bonnes pratiques des programmes de l'UNDAF. Ce travail devrait se faire en bonne intelligence avec l'Unité Stratégique de certaines agences du SNU.

L'Unité de coordination rencontre de difficultés dans l'accomplissement de sa mission en raison, entre autres, du faible esprit d'équipe qui existe au sein des groupes Effets UNDAF avec l'Unité de Coordination ; les groupes sont peu enclins à partager convenablement et à temps les informations liées aux activités de leurs projets. Cela renvoie aussi à la fragilité des instruments et des consignes en place pour orienter le travail des groupes Effets UNDAF. Il faudrait que ces groupes soient plus redevables aux mécanismes de coordination du SNU pour les activités liées à l'UNDAF.

Les initiatives de l'Unité de Coordination en direction des organisations de la société civile sont très faibles. Le partenariat avec ces organisations est assuré soit à travers le dispositif des organismes ministériels soit à travers certaines agences du SNU dans le cadre de la mise de certains projets.

3.1.4 Groupes de travail de l'UNDAF

Le dispositif de suivi de l'UNDAF (Groupes Effet, Groupe Suivi/Evaluation, et Groupe Communication et OMT) connaît dans l'ensemble un mode de fonctionnement normal, avec des dynamiques très inégales selon les comités et groupes. Les partenaires nationaux sont en général bien impliqués surtout au niveau des Groupes Effet UNDAF ; mais l'appropriation de tout le processus d'animation et d'impulsion des groupes est encore faible, malgré la coprésidence des groupes entre les partenaires nationaux et les agences du SNU. Le dispositif initial de l'UNDAF n'a pas prévu un Comité Programme qui aurait pu jouer un rôle très important dans la coordination des groupes effets UNDAF et surtout l'organisation de sessions de réflexion commune sur le meilleur positionnement stratégique du SNU au niveau de certains processus nationaux et la formalisation des programmes conjoints phares permettant de jeter une des bases la plus importante des cinq piliers du DaO. Ce type de comité est d'une part une structure charnière de coordination et de mise en commun des leçons apprises par toutes les agences et, d'autre part un cadre d'apprentissage de programmation conjointe en amont (programmes et plaidoyers) et en aval (PTA). L'Equipe Pays a senti cette faiblesse en 2016 et a mis en place un Groupe Programme qui n'est pas encore réellement opérationnel.

3.1.4.1 Groupes Effets UNDAF

Le dynamisme, les capacités de coordination et de plaidoyer des cinq Groupes Effets UNDAF sont variables d'un groupe à un autre. Ils sont surtout confinés dans le travail de préparation annuelle du rapport à présenter lors de la revue annuelle de l'UNDAF. Ils n'ont jamais joué un rôle important dans la contribution aux travaux de certains référentiels de développement comme le PND 2012-2016. L'environnement institutionnel n'est pas créé par le gouvernement pour tirer profit des expertises et des travaux des groupes effets UNDAF. Actuellement, avec le lancement du processus d'élaboration du PND 2017-2021, les groupes effets UNDAF sont toujours en retrait, privant le SNU d'opportunités d'enrichissement des orientations nationales par les ODD et d'autres thématiques.

Dans l'ensemble, les groupes mis en place ont développé des bonnes pratiques, malgré les difficultés d'impliquer les partenaires nationaux à s'approprier toute la dynamique de l'approche UNDAF et à jouer plus efficacement leur leadership national. Parmi ces bonnes pratiques, il y a l'introduction et la généralisation des PTA communs à toutes les agences et les PTF impliqués dans les différents secteurs. Cette nouvelle méthode de travail a contribué à jeter les bases de bons mécanismes de concertation propices à la mise en œuvre du DaO.

Le suivi de ces groupes est laissé à l'Unité de Coordination limitant ainsi la portée des recommandations pour améliorer la performance du travail des groupes Effets UNDAF. Leurs rapports annuels centrés sur la présentation des activités et résultats atteints, sont faiblement harmonisés et manquent de développement analytique permettant de saisir les enjeux et défis pour les secteurs d'intervention.

Le groupe Gouvernance, malgré la tenue périodique de ses réunions, ne réussit pas encore à déclencher de réelles synergies et une coordination efficace entre les agences du SNU aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. Malgré les efforts déployés annuellement pour produire un rapport annuel peu riche en leçons apprises et orientations stratégiques, le groupe a encore du mal à dégager une approche et des propositions stratégiques permettant de contourner certaines difficultés liées à la gouvernance démocratique. Aucune proposition n'a été faite pour réorienter certains produits. Les propositions actuelles vont plus dans une direction de dispersion des efforts que vers une concentration sur des domaines et processus porteurs de changement dans le mode de fonctionnement de certaines institutions et le développement de bonnes pratiques de gouvernance, au niveau de la société civile et à l'échelle de certaines administrations économiques et financières. Le groupe se heurte à deux difficultés majeures. La première réside dans les faibles moyens et le manque de volonté politique du gouvernement pour que le SNU s'implique dans les processus électoraux. La deuxième réside dans le mode de fonctionnement du groupe. Les capacités d'animation et de plaidoyer sont très insuffisantes pour positionner le SNU sur des processus nationaux porteurs en dehors des petites activités liées aux activités de formation (ONG, journalistes, etc.). La délégation par les chefs d'agence des chargés de programme dans la co-présidence et l'animation des réunions a certainement réduit l'impact de la qualité de dialogue avec la partie nationale. Ce mode de fonctionnement mérite d'être amélioré et renforcé.

Le Groupe Éducation a bénéficié du leadership d'une agence rigoureuse et dynamique favorisant le renforcement de la cohésion entre les agences du SNU concernés, l'implication des autres partenaires, avec un esprit d'équipe et d'un meilleur dialogue avec les ministères sectoriels pour l'identification des activités stratégiques et des conditions de mise œuvre lors de l'établissement des PTA. Ce Groupe s'est régulièrement réuni et ses interventions sont en cohérence avec les principaux documents sectoriels. Toutefois, il y a lieu de noter l'insuffisance des efforts pour mettre en place des programmes conjoints.

Le groupe Santé/Wash a connu des difficultés dans la coordination et le suivi des activités de terrain, compte tenu de sa composition en deux sous-groupes de travail selon les secteurs de concentration (Santé y compris VIH/SIDA et Eau/assainissement). Les responsables des sous-groupes n'ont pas pleinement joué leur rôle de coordination et de consolidation de leurs rapports, engendrant souvent du retard pour la finalisation du rapport général du groupe impactant la qualité de l'information du rapport annuel de mise en œuvre de l'UNDAF.

Les groupes des secteurs sociaux

Les effets UNDAF sur les secteurs sociaux (effets 3 et 4) sont structurés en groupe et sous-groupes de résultats. Ils concernent la santé, l'éducation de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'eau et l'assainissement, la nutrition et la sécurité alimentaire, la protection sociale. La présidence est assurée par la partie nationale et la coprésidence par les agences du SNU. Les groupes de résultats tiennent des réunions une fois au moins par trimestre dans les locaux des agences du SNU qui supportent les frais d'organisation de ces réunions.

Les appuis de l'UNDAF dans les secteurs sociaux ont créé une dynamique nouvelle vis-à-vis de la partie nationale. Ils ont permis de nouer des relations de partenariat plus étroites entre les agences du SNU et les ministères à travers les directions générales responsabilisées dans les groupes de résultats. Le Ministère des affaires sociales, le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, etc. reconnaissent que les relations avec le SNU se sont nettement améliorées ainsi que l'apprentissage mutuel.

En matière de leadership national et dans certains secteurs comme l'éducation, l'alimentation scolaire, le leadership de la partie nationale s'est fortement manifesté. Ce leadership s'est caractérisé par l'adoption de documents de politique nationale de l'alimentation scolaire en se basant sur l'expérience des cantines scolaires mises en œuvre avec l'appui du SNU. De même, il y a eu l'adoption de la stratégie décennale de l'éducation grâce à l'appui du SNU. Par ailleurs, s'agissant des cantines scolaires, le Ministère de l'éducation primaire et secondaire a décidé d'étendre cette expérience à l'échelle nationale dans les prochaines années.

Dans d'autres secteurs comme la santé, la lutte contre le VIH, la sécurité alimentaire, la protection sociale, le leadership national a connu des faiblesses. Cette situation s'explique par des dysfonctionnements du SEP/CNLS, la non disponibilité à temps des données d'enquête pour le suivi et l'évaluation de la situation réelle de l'infection du VIH et de la gestion des Centres de santé intégrés, leur accès par les populations vulnérables.

Dans l'ensemble, trois problèmes majeurs peuvent être soulevés : la faible appropriation nationale, les difficultés de décaissement des fonds de contrepartie et la surestimation de certains indicateurs de résultats.

La faible appropriation nationale des projets et programmes s'est traduite par le peu d'engagement des ministères dans la participation aux activités de l'UNDAF. Cette faiblesse s'explique par la faible capacité des directeurs généraux de prendre des décisions du fait du mode très hiérarchisé et centralisé dans les ministères, laissant peu de pouvoir de décision et d'autonomie aux directions générales. De même, les budgets de ces directions générales sont faibles et souvent elles n'arrivent pas à décaisser les ressources pour assurer leur fonctionnement.

Les difficultés de mise en œuvre des projets prévues dans le PND résident dans les faibles taux d'exécution, autour de 30 %, traduisent à la fois les contraintes institutionnelles et la réduction drastique des allocations budgétaires touchant tous les secteurs. Les difficultés de décaissement des fonds de contrepartie par le gouvernement, accentué dès 2015, a affecté les résultats atteints par les différents programmes de l'UNDAF surtout dans les domaines de la protection sociale, la nutrition, la santé et le VIH.

Enfin, la dernière contrainte est relative à la surestimation des capacités techniques des administrations nationales à exécuter les projets surtout en matière d'éducation et de sécurité alimentaire.

Parmi les recommandations pour ce groupe, il y a la nécessité de :

- tenir des réunions de façon alternée dans les locaux des agences du SNU et ceux des ministères afin de renforcer les relations de travail entre les parties prenantes ;
- réaliser dans les temps les enquêtes nationales pour collecter les données statistiques et améliorer le suivi-évaluation des projets dans les secteurs sociaux ;
- engager un plaidoyer auprès du Premier Ministre sur les effets UNDAF et lui suggérer de nommer un haut cadre comme point focal de l'UNDAF au sein de la Primature ;
- renégocier avec le Ministère du Plan un nouveau plan de financement de l'UNDAF qui tienne compte de la crise économique actuelle en y associant le Ministère des finances au plus haut niveau ;
- redéfinir certains produits et indicateurs sociaux en les adaptant au contexte actuel de crise économique et financière et aux capacités réelles de mise en œuvre des administrations publiques.

Le groupe Environnement et développement durable se réunit régulièrement grâce à l'initiative du SNU. Ce groupe couvre plusieurs thématiques et une meilleure division du travail serait plus indiquée pour améliorer l'efficacité du travail et accélérer le processus de décisions. Ce groupe a besoin d'être renforcé pour mieux couvrir les domaines concernés et être pro actif avec les autres groupes et l'Unité de Coordination du SNU. Il faudrait que ce groupe soit moins dispersé pour mieux se concentrer ses activités sur les fondamentaux du développement durable en lien avec les activités productives et de services.

3.1.4.2 *Groupes thématiques*

A. Comité Communication

Le volet Communication de l'UNDAF porte essentiellement sur les activités conjointes des agences du SNU et parfois sur des thématiques stratégiques et de plaidoyers comme les ODD. La communication dominante est plutôt événementielle au détriment d'un travail de recherche-action sur les bonnes pratiques et expériences ayant engendré des changements de comportements des populations, de bonnes pratiques de gouvernance, d'élargissement des espaces d'expression et de développement de la notion de citoyenneté dans ses multiples dimensions. Les activités courantes sont liées généralement aux initiatives et actions prises par le Coordinateur Résident du SNU ainsi qu'à certaines actions visant à mieux faire connaître les résultats annuels de l'UNDAF. Le comité Communication qui travaille grâce à ses 12 points focaux au niveau des agences veille annuellement à la publication et la diffusion du rapport du SNU au Congo qui résume l'essentiel des principales tendances de développement au Congo et les progrès vers l'atteinte des résultats de l'UNDAF pour chaque année ; ce rapport est publié régulièrement mais tardivement (septembre). Dans l'ensemble, la communication au sein du SNU reste tributaire de la diversité des messages délivrés par les services propres des agences. La question posée réside dans la mutualisation des stratégies et moyens de communication dans de nouveaux termes dans le cadre du DAO en vue de mettre en évidence à la fois la lisibilité et l'efficacité des messages à délivrer pour l'ensemble du SNU. Les autres activités du Comité Communication sont l'élaboration et la diffusion de dépliants, de vidéos ainsi que l'alimentation et le suivi du site Web du SNU qui est bien organisé et facilement accessible avec des liens vers d'autres sites.

3.1.4.3 *Comité des Opérations (OMT)*

La dispersion des locaux des agences du SNU ne facilite ni les tâches de coordination des activités opérationnelles ni la mutualisation des moyens et de certains services. Les services communs les plus utilisés sont peu nombreux en dehors des services DHL, la sécurité, les hôtels et la santé. Les appels d'offre, la gestion du parc automobile, la douane et les services liés aux voyages ne sont pas encore mutualisés. A cela s'ajoute d'autres services comme l'harmonisant/actualisation des DSA, des primes payés aux partenaires nationaux ainsi que les horaires de travail observés, depuis 2014.

Les capacités de groupe OMT sont encore faibles, surtout en matière de négociation avec les prestataires de services et de prise d'initiatives, pour accélérer le processus d'harmonisation et de rationalisation des procédures des agences du SNU. Les principales contraintes du comité Opérations sont liées aux procédures très diverses des agences et à l'inégal développement des techniques (et motivation) du personnel des opérations. Le comité des opérations est un organe pertinent et essentiel pour le Programme Unique et joue un rôle important pour l'Equipe-pays. Son renforcement est crucial pour mieux accélérer le processus de passage au DAO permettant ainsi à la fois de simplifier les procédures de toutes les agences du SNU et d'améliorer l'efficacité des programmes de l'UNDAF.

Dans le cadre du DaO, la feuille de route pour la « Stratégie des Opérations » dans les prochaines années est toujours en cours d'élaboration.

3.2. Le Système de suivi et évaluation de l'UNDAF

3.2.1 Dispositif général

3.2.1.1 Constats et conclusions

Le système de Suivi/Evaluation n'est pas réellement opérationnel faute de baselines et d'indicateurs pertinents., il n'existait aucun tableau de bord annuel renseignant les cibles retenues par la matrice des résultats de l'UNDAF par effet et selon les produits. L'effort du Groupe Suivi-évaluation comble cette lacune, malgré les faiblesses du niveau de couverture des effets UNDAF puisque seul l'effet 4 est renseigné grâce à l'enquête MICS 2015. Ce système est lui-même tributaire, en grande partie, des insuffisances flagrantes du système de suivi/évaluation du PND, des statistiques sectorielles et des capacités de l'INS à produire régulièrement les statistiques périodiques et les résultats de différentes enquêtes programmées. Le système statistique national présente au moins trois contraintes ayant des implications pour le suivi évaluation de l'UNDAF :

- Le niveau de représentativité géographique des enquêtes auprès des ménages ne s'arrête pas parfois à des niveaux pertinents (département, communes, villages, etc.) et ne couvrent pas parfois certains secteurs sensibles comme la pauvreté multidimensionnelle, la vulnérabilité socio-économique des populations, etc. ;
- La contrainte de calendrier statistique influence la disponibilité temporelle des données et des indicateurs ne correspondant pas forcément avec le calendrier de suivi de l'UNDAF ;
- La sous exploitation des données produites par l'INS ne permettant pas à plusieurs partenaires en particulier le SNU de tirer profit de la richesse de certaines données et/ou leur utilisation pour la construction de nouveaux instruments comme l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle, l'indice du bien-être, etc.

Les résultats et le cadre logique de mise en œuvre ainsi que les indicateurs sont très faiblement renseignés et les analyses sur les changements opérés au niveau de chaque Effet UNDAF sont très insuffisantes. Des canevas et notes d'orientation devraient être mieux élaborés pour faciliter le suivi des effets de l'UNDAF.

Dans l'ensemble, le système de Suivi/Evaluation de l'UNDAF est marqué par la faiblesse du cadre des indicateurs clés selon les cibles arrêtées et des capacités des groupes Effet UNDAF qui n'ont liées à l'insuffisante maîtrise de l'approche Gestion axée sur les résultats, ainsi que par la faiblesse du réseau de collecte des données avec l'INS et les ministères techniques. Le SNU aurait pu se doter dès le démarrage de l'UNDAF d'une matrice plus opérationnelle dans le suivi des indicateurs sur la base d'une analyse critique de la matrice de départ permettant de mieux préciser la pertinence et la probabilité de bien renseigner les indicateurs clés. Le SNU a tenté de se doter de cette matrice, grâce à l'appui d'un consultant, mais les résultats de cette consultation n'ont pas été la hauteur des attentes. L'engagement des chargés de suivi et évaluation au niveau de certaines agences du SNU dans des activités opérationnelles laissent peu de temps pour s'investir dans les activités de suivi de l'UNDAF d'autant plus que les chargés de suivi/évaluation sont redevables directement à leur agence et par conséquent, ils ne sont redevables ni au Groupe Suivi et Evaluation ni à l'Unité de Coordination de l'UNDAF. Il faut aussi signaler que chaque agence obéit à ses propres formats pour produire les indicateurs de performances de leurs produits spécifiques. Par ailleurs, faute de moyens pour ce faire, l'UNDAF n'a pas exploré les possibilités de partenariats techniques avec l'INS pour la production de certains indicateurs propres à l'UNDAF.

Le travail des groupes effets UNDAF s'est limité à la production des rapports annuels sommaires (sous forme de Power Point) d'exécution de l'UNDAF et ils se présentent souvent en format peu harmonisé, avec des données financières incohérentes (mélangeant les unités ; les dollars et les FCFA). La majorité des cibles des indicateurs de la matrice des résultats de l'UNDAF n'est pas renseignée annuellement, en dehors de quelques indicateurs relatifs aux secteurs de la santé et de l'éducation. Il a été longuement

mentionné toute la difficulté de renseigner la plupart des indicateurs annuellement du fait de la production irrégulière des données nationales ou du SNU.

Le système de suivi et évaluation a besoin d'être plus pro actif avec les agences du SNU et le système national de la statistique sur la base d'un programme annuel de travail évalué annuellement par le Groupe Suivi-Evaluation et approuvé par l'Equipe Pays.

3.2.1.2 *Recommandations*

Recommandation N° 1 : Initier un processus de collaboration entre le SNU, l'INS et les dispositifs sectoriels de suivi évaluation pour une meilleure prise en charge des indicateurs de suivi évaluation de l'UNDAF. Le résultat pourrait être un rapprochement entre les CPAP et les dispositifs sectoriels de suivi évaluation pour la production des indicateurs plus adaptés aux besoins. L'initiation d'un processus de collaboration entre le SNU et l'Institut National de la Statistique (INS) pourrait permettre des progrès rapides dans ce sens.

Recommandation N° 2 : Appuyer les institutions nationales en vue d'améliorer la cohérence des politiques sectorielles avec les politiques et priorités nationales afin de s'assurer que la chaîne de causalité entre « activité », « produits », « effet » et « impact » soit effective.

Recommandation N° 3 : Tout en tenant compte des spécificités des agences, s'appuyer davantage sur les politiques sectorielles, là où elles existent, pour l'élaboration des Plans de Travail pour rapprocher les extrants ou produits recherchés afin que les dispositifs sectoriels de suivi évaluation génèrent des informations directement utiles à UNDAF et aux CPAP pour mesurer les progrès dans l'atteinte des résultats.

Recommandation N° 4 : Former les chargés de programme au niveau des agences du SNU et les points focaux de certains ministères techniques à la méthode de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), afin d'améliorer la conception globale du programme, la qualité des outils de suivi évaluation et des indicateurs.

Recommandation N° 5 : Dans le cadre de la mise en œuvre de la GAR, envisager des **fiches d'activités** au niveau des CPAP ou de tout autre cadre unifié qui récapituleraient pour chaque activité réalisée les coûts, les bénéficiaires potentiels, une appréciation qualitative ou quantitative de l'effet probable sur l'extrant et l'effet UNDAF. Ces fiches d'activités dont les contenus devraient s'inspirer des initiatives existantes au sein des agences, pourraient être centralisées au niveau de l'Unité de Coordination du SNU et classées selon les effets UNDAF et servir de bases de données unifiées sur les progrès vers l'atteinte des cibles de UNDAF.

Recommandation N° 6 : Améliorer le niveau d'alignement des activités des agences (CPAP) dans le cadre de UNDAF - à travers la concertation - afin d'améliorer la synergie, la visibilité des actions et de faciliter le suivi. L'amélioration des liens entre indicateurs CPAP et les indicateurs de la matrice UNDAF peut être opérationnalisée par les mesures suivantes : (a) la synthèse des CPAP sous forme d'une matrice qui devrait intégrer les actions et cibles annuelles des CPAP dans un cadre unique et cohérent qui devrait déboucher sur des cibles annuelles pour les indicateurs de la matrice UNDAF et (b) la tenue d'une Réunion Annuelle de Cohérence Inter Effets UNDAF sous la responsabilité du Comité Programme pour assurer la cohérence avec UNDAF.

Recommandation N° 7 : Sur la base de ces constats et indications de la Revue de l'UNDAF et de la nouvelle matrice des résultats de l'UNDAF, le SNU devrait engager une consultation plus approfondie pour une évaluation du cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF en vue d'aider l'Unité de Coordination d'une part au réexamen de la cohérence et de la pertinence de la matrice de suivi et évaluation et, d'autre part de préciser les méthodes de collecte des données et des canevas types pour concevoir des canevas types de consolidation et analyse des indicateurs de différents groupes Effets UNDAF.

3.2.2 Groupe Suivi-évaluation

Ce groupe a été créé pour i) assurer le suivi des indicateurs de l'UNDAF et le contrôle de qualité des PTA des groupes Effet UNDAF, ii) appuyer le bureau de coordination du SNU dans la préparation des canevas à suivre dans le cadre des résultats de l'UNDAF, iii) organiser la revue à mi-parcours et final de l'UNDAF et iv) assurer un appui méthodique à l'élaboration des termes des études nécessaires à la collecte des données pour les indicateurs.

Ce groupe comprend les points focaux des agences du SNU en matière de suivi-évaluation et la spécialiste du suivi-évaluation de l'unité de coordination du SNU ; il est présidé par la chef d'agence de l'UNFPA. Trois agences du SNU disposent de spécialistes Suivi et évaluation, ; les chargés de programme au niveau des autres agences assurent la fonction de suivi pour les domaines les concernant. Le groupe a démarré ses réunions en 2015 de façon ponctuelle, tous les trois mois. La présence de ses membres est variable d'une réunion à une autre. Le groupe s'est efforcé à développer une masse critique d'expertises en suivi/évaluation en impliquant la partie nationale. Dès le démarrage, le groupe s'est focalisé sur l'identification des indicateurs les plus pertinents et faciles à renseigner ; une liste de 15 indicateurs a été retenue sur 90 retenus par l'UNDAF ; seulement 23 indicateurs ont pu être renseignés grâce à la disponibilité très récentes des résultats de l'enquête MICS de 2015 ; la majorité des indicateurs concerne les produits et l'appréciation des effets n'est pas bien renseignée par des indicateurs pertinents. Sur les 23 indicateurs renseignés, 21 concernent les secteurs sociaux de base (Effet 3). Malgré cet effort, force est de constater que ce même effet pour les 23 indicateurs sont renseignés pour 2015 mais les années de référence pour les baselines ne sont pas indiquées rendant l'appréciation des progrès très difficile. Les analyses et les corrélations à établir entre plusieurs variables n'ont pas été intégrées comme partie prenante de la matrice élaborée par le Groupe Suivi-Evaluation. Le Groupe a besoin d'avoir un cadre conceptuel (approche, partenariat, matrice des indicateurs, méthodes de collecte, etc.) du système de suivi/évaluation sur la base de l'évaluation des systèmes existants. Une simplification des indicateurs s'impose pour bâtir un cadre de suivi et analyse des indicateurs permettant d'une part de renseigner les faiblesses et les meilleures performances et, d'autre part d'apprécier l'impact des prémices des changements opérés dans toutes les sphères sociales et productives. L'évaluation des 84 indicateurs retenus par l'UNDAF par la mission de la Revue de l'UNDAF indique clairement seulement la moitié de ces indicateurs sont pertinents et peuvent être renseignés moyennant des dispositifs techniques et institutionnels appropriés.

Ainsi, les recommandations se résument comme suit :

- ❖ **Recommandation n°1** : Améliorer les outils de suivi et évaluation ; Les méthodes de travail et les mécanismes de coordination de l'Unité de Coordination de l'UNDAF et du Groupe Suivi/Evaluation de l'UNDAF devront être améliorés en agissant d'une part sur la qualité des rapports des groupes UNDAF et sur l'effectivité d'un système de suivi de l'UNDAF. Un cadre conceptuel pour le suivi et l'évaluation de l'UNDAF est à produire et mettre en œuvre.
- ❖ **Recommandation n°2** : Elaborer une note d'orientation et des directives plus claires pour le dispositif technique et organisationnel du système de suivi/évaluation de l'UNDAF en lien avec le développement du système de suivi/évaluation du PND 2017-2021, en vue de dégager une feuille de route d'une part pour améliorer la liste et la qualité des indicateurs et, d'autre part pour créer les conditions de constitution de la base de données de référence et d'alimentation des informations annuelles ainsi que les modalités de formulation de certains types de partenariats techniques entre le SNU et l'INS ;
- ❖ **Recommandation n°3** : Appuyer les Groupes Effet et les groupes thématiques pour la prise en compte d'indicateurs réalistes et vérifiables et donner certains éléments d'analyse de ces indicateurs; cela passera par le renforcement des actions de formation des groupes Effets UNDAF sur l'approche Gestion axée sur les résultats et les méthodes d'analyses des bases des données.

- ❖ **Recommandations n° 4** : Le Groupe Suivi et Evaluation de l'UNDAF devrait s'investir pour enrichir le questionnaire du prochain recensement de la population en vue de s'assurer d'intégrer les éléments fondamentaux permettant de calculer davantage l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle et d'autres paramètres liés à la vulnérabilité socio-économique des populations. Parmi les paramètres à introduire, il y a ceux qui sont liés à la dimension de la protection sociale, de l'emploi, du cadre de vie, les distances d'accès aux services sociaux de base, etc.
- ❖ **Recommandation n°5** : Développer des partenariats techniques avec l'Institut National de la Statistique (INS) dans le cadre de certains accords/protocoles pour l'obtention/sous-traitance de certaines données et indicateurs.

IV. RESSOURCES UTILISEES ET MOBILISATION DES RESSOURCES

Le volume de financement programmé par le SNU pour la période 2014-2018 selon les domaines de concentration est de 51 milliards Fcfa dont 43 milliards à mobiliser soit 84 % du total. Les services sociaux de base, avec 28 milliards soit 55 % du total programmé se taille la plus grande part ; cela s'explique aisément par l'importance des investissements à réaliser dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Pour les deux premières années (2014 et 2015) de mise en œuvre de l'UNDAF, le montant effectivement réalisé pour la réalisation de différents programmes a été 22 milliards Fcfa soit 41 % des montants programmés sur cinq ans. Mais l'examen des financements prévus et ceux programmés montre soit une sur programmation soit des prévisions de mobilisation non réalisées ou les deux à la fois. En effet, les chiffres de 59 milliards prévus pour 2014 et 2015 par rapport au montant global de 51 milliards Fcfa programmés sur les cinq ans laissent l'observateur perplexe.

UNDAF 2014-2018 : Allocation des ressources par domaine de coopération en Fcfa		
Ressources par domaine de coopération	2014-2018	
Gouvernance	RR	1 132 500 000
	OR	4 950 000 000
Services sociaux de base	RR	5 189 000 000
	OR	22 940 289 000
Environnement	RR	1 642 500 000
	OR	15 306 100 000
TOTAL	RR	7 964 000 000
	OR	43 196 389 000
		51 160 389 000

RR: ressources propres des Nations Unies

OR: ressources à mobiliser

Les dépenses effectivement réalisées entre 2014 et 2015 traduisent bien les difficultés de mobilisation des ressources auprès de l'Etat en raison de la chute du prix du pétrole et des faiblesses dans le système d'allocation des ressources du budget de l'Etat ; les taux d'exécution de l'ensemble des dépenses de l'UNDAF ont été de 26 % en 2014 et de 48 % en 2015. Le secteur du développement départemental et de la gouvernance locale accuse le plus faible taux d'exécution autour de 20 % en 2015. Il en est de même pour la protection sociale, avec 13 % en 2014 et 27 % en 2015. Le niveau d'exécution des dépenses le plus acceptable est enregistré dans le secteur de l'environnement et les secteurs sociaux. Au niveau des secteurs sociaux, le taux d'exécution des actions liées à la sécurité alimentaire accuse un taux très faible (21 % en 2015) ; il en est de même pour l'accès à l'eau potable. En revanche, les plus forts taux enregistrés concernent l'éducation et la santé. Cela reflète, dans une certaine mesure, les capacités à la fois de mobilisation des ressources et d'exécution des projets portés par une dynamique de coordination, de programmation, de mise œuvre et de suivi plus fort.

Congo : UNDAF 2014-2018 : Dépenses prévues et réalisées selon les Effets UNDAF au 30/06/2016 (en 1000 Fcfa)						
Effets	2014			2015		
	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation
Effet 1 : D'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents	217 945	183 650	84 %	335 721	180 978	54 %
Effet 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux assument la responsabilité du développement local	100 144	86 965	87 %	907 500	178 107	20 %
Effet 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement)	23 468 823	6 854 714	29 %	19 610 989	11 060 238	56 %
Effet 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un socle de protection sociale non contributive	7 068 064	917 218	13 %	7 125 090	1 918 343	27 %
Effet 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques	233 883	151 287	64 %	576 927	537 377	93 %
TOTAL	31 088 859	8 193 834	26 %	28 556 227	13 875 043	48 %

V. LEÇONS APPRISSES ET ELEMENTS D'ORIENTATION POUR LES PROCHAINES ANNEES

5.1 Bonnes pratiques

5.1.1 Processus de formulation des politiques et stratégies

Malgré certaines difficultés liées à la coordination et la baisse des ressources pour certaines agences en raison des difficultés budgétaires de l'Etat congolais, le SNU a réussi à créer les meilleures conditions pour fédérer les efforts de tous les partenaires techniques et financiers autour de certaines politiques sectorielles cohérentes dans les secteurs de l'Education, du développement durable et du tourisme. Des initiatives sont également en cours grâce à l'appui du SNU pour doter le pays d'une stratégie nationale de protection sociale. Toutefois, il y a lieu de noter que le SNU a rencontré de réelles difficultés pour s'inscrire dans le processus des travaux préparatoires d'élaboration du PND 2017-2021 en raison de l'absence au niveau du gouvernement d'une feuille de route de toutes les séquences techniques et des étapes à observer. A ce stade, sa contribution sur certaines thématiques comme les ODD et la portée programmatique de certaines politiques sectorielles est très marginale. Ses efforts et multiples initiatives n'ont pas trouvé un écho très favorable auprès du Ministère du Plan et d'autres structures nationales pour la mise en place d'un processus inclusif et participatif et pour la prise en compte de certaines thématiques déterminantes comme les ODD et la planification stratégique axée sur les résultats. Les tiraillements entre certaines structures nationales et la formule «clés en main » pour l'élaboration du PND semblent représenter les principales causes de cette orientation. Malgré toutes ces difficultés, le SNU renforce actuellement son plaidoyer et ses initiatives pour ces préoccupations soient prises en compte dans le processus d'élaboration du prochain PND.

5.1.2 Partenariats stratégiques

Le SNU a su développer et consolider un partenariat stratégique avec les Ministères de l'Education, de la Santé et de la Protection Sociale en les accompagnant dans l'amélioration du niveau d'accès aux services de base à travers l'élaboration des documents programmatiques cohérentes, le développement des capacités institutionnelles et des synergies avec les autres partenaires techniques et financiers. Cela a été possible grâce à la programmation conjointe des agences du SNU (PTA conjoints signés annuellement) et l'animation des groupes de thématiques sectorielles avec les PTF. En matière d'éducation, l'appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Education 2015-2025 et son plan d'actions a permis de fédérer les trois ministères et d'arrimer le Congo au Partenariat Mondial pour l'Education. Des actions ciblées et concertées entre les agences du SNU en direction des enfants des populations autochtones ont contribué à rendre plus visibles les efforts à déployer pour les populations les plus vulnérables. Dans le cadre de cette dynamique portée par plusieurs agences, le SNU, avec l'appui du Japon, a contribué à la construction de 36 centres d'éveil communautaire et 18 centres de rescolarisation. Malgré ces progrès et changements opérés dans l'amélioration du niveau d'accès aux services d'éducation, de santé et de protection sociale, les efforts sont encore très insuffisants pour la qualité de l'enseignement, l'allocation des fonds pour le fonctionnement des écoles, le renforcement des droits des enfants et la disponibilité des médicaments surtout les ARV. Des approches novatrices ont été mises en œuvre et capitalisées par les partenaires nationaux en particulier dans les domaines des transferts sociaux, les cantines scolaires et les enfants autochtones en dehors du système scolaire.

5.1.3 Développement de bonnes pratiques de programmation conjointe et de coordination jetant les bases du DaO

Les PTA conjoints et les synergies opérationnelles de certains projets à travers leurs actions complémentaires dans le domaine d'éducation, des cantines scolaires et de protection sociale ont permis de jeter les bases d'une programmation commune de toutes les agences du SNU, en concertation avec les partenaires nationaux et en partenariat avec les PTF afin de mieux organiser les réponses communes dans des délais raisonnables ouvrant des perspectives d'amélioration de l'accès aux services sociaux et de réduction de l'insécurité alimentaire. Cette forme d'intervention, accompagnée par des plaidoyers à haut niveau et suffisamment bien décentralisée dans ses modalités de mise œuvre a eu de réels impacts sur le niveau de scolarisation, des taux de vaccination et de meilleur ciblage des filets sociaux et de ciblage des populations autochtones. Mais ces initiatives se heurtent aux capacités de certaines agences à respecter leurs engagements financiers et programmatiques mettant en difficulté à la fois les actions conjointes convenues et la position de certaines agences. Mais le processus et l'esprit DaO s'installent progressivement, avec l'adoption de plusieurs procédures communes par toutes les agences et le renforcement de la coordination de toutes les initiatives stratégiques et programmatiques. Au niveau de la mutualisation des services, le SNU à travers le groupe OMT essaye d'augmenter les services communs comme la sécurité, la santé du personnel, les services DHL et surtout depuis 2015 d'une part l'harmonisation des modalités liées aux transferts/autres paiements aux membres et agents des institutions et des organisations de la société civile et, d'autre part l'adoption des horaires harmonisées du travail de toutes les agences du SNU. Enfin, la communication est l'un des domaines où la mise en avant des messages communs est bien réelle sur les questions des agendas de l'environnement, des droits des enfants, du genre et des ODD. Ainsi, sur la base des cinq principes du DaO (leadership unique, programme unique, Cadre budgétaire unique, cadre opérationnel commun et Communication) et compte tenu de la dynamique actuelle de la programmation du SNU à travers les PTA signés conjointement et du travail des groupes Résultats UNDAF ainsi que du rôle de leadership assuré par le Comité Directeur (gouvernement/SNU), les efforts à fournir par le SNU pour se rapprocher des principaux piliers structurants du DaO résident dans l'approfondissement des approches et outils de programmation conjointe, la mise en place de véritables programmes conjoints, la mobilisation conjointe des ressources et l'engagement vers « *opérer ensemble* ». A cela s'ajoute la question de l'appropriation de l'esprit,

conditions et principes du DaO par les partenaires nationaux qui n'ont pas encore une compréhension suffisante de sa portée stratégique, programmatique et financière.

5.1.4 Dispositif de suivi du PND et des politiques publiques à repenser et redynamiser

Les initiatives d'appui au système national de la statistique sont toujours très modestes. Le SNU n'a pas donné suffisamment d'importance et de moyens pour contribuer à rendre la SNDS opérationnelle, en dehors des appuis à l'élaboration des annuaires de l'Education et de la Santé. L'existence du Groupe Suivi/Evaluation du SNU qui a pour mandat principal d'assurer la production et la qualité des indicateurs de l'UNDAF n'a suscité ni l'émergence d'un programme conjoint entre les agences du SNU sur le dispositif de suivi et évaluation du PND et des OMD/ODD ni l'intérêt des autres partenaires pour la mise en place d'une Plateforme multi acteurs sur la statistique. Cette situation est due au fait que le SNU à travers ses revues annuelles de l'UNDAF n'a pas su définir et mettre en place une vision et stratégie commune de mutualisation des approches et moyens pour développer des outils simples de suivi de l'UNDAF articulé avec les défis à relever par le système national. Le groupe suivi et évaluation aurait pu se démarquer de la gestion courante des indicateurs pour se situer à un autre niveau plus stratégique dans le développement d'une plateforme multi acteurs sur la statistique et de partenariats avec l'INS et les PTF.

5.2 Perceptions du travail du SNU

L'appréciation de la qualité de prestations du SNU à travers ses multiples projets et actions diffère d'un partenaire à un autre. Au niveau des partenaires nationaux, le SNU est toujours considéré, à tort, comme un bailleur de fonds. Mais pour certains partenaires nationaux en particulier l'environnement, les sociaux, l'INS et la décentralisation, le SNU est perçu comme un partenaire fiable, de proximité et efficace, malgré ses faibles moyens et sa dépendance financière des moyens budgétaires de l'Etat congolais. Les organisations de la société civile, tout en considérant les capacités de veille du SNU sur les questions de la gouvernance, des droits humains et des groupes vulnérables, trouvent que les agences du SNU sont encore prisonnières d'une approche institutionnelle avec les institutions gouvernementales pour le développement de partenariats avec les ONG. Le SNU est appelé à être plus proche de la société civile aussi bien lors de la formulation qu'au niveau de la mise en œuvre de ses programmes sans avoir toujours l'aval des administrations publiques. Enfin, les Partenaires Techniques et Financiers reconnaissent les avantages comparatifs du SNU au Congo en matière de gouvernance démocratique mais les pesanteurs socio-politiques le privent de plusieurs actions visant le renforcement de l'état de droit, du développement local, de la protection des groupes vulnérables et des plaidoyers sur certains agendas internationaux (ODD, VIH/SIDA, Changement climatique, etc.). En revanche sa contribution substantive sur les questions de gouvernance économique et de dialogue sur l'optimisation des investissements structurants à travers des outils d'évaluation des politiques publiques est très faible. Malgré les efforts de concentration sectorielle, les PTF, compte tenu de leurs faibles moyens considèrent que le SNU est encore dispersé dans ses interventions sectorielles et géographiques. L'implication active du SNU dans les mécanismes de coordination des PTF autour des groupes thématiques est réelle mais elle nécessite que les efforts se portent sur un dispositif conjoint avec le gouvernement en vue de nouer de nouvelles relations de partenariats.

5.3 Conclusions générales et recommandations stratégiques

5.3.1 Conclusions générales

Au cours de la période 2014-2016, le SNU au Congo, a réactivé avec plus de constance et de cohérence les mécanismes de dialogue avec le gouvernement pour une meilleure coordination des programmes de l'UNDAF et plus spécifiquement sur la question de la mobilisation des ressources en sensibilisant

fortement le Ministère des Finances sur l'urgence de certains programmes du SNU ; le mécanisme conjoint de pilotage de l'UNDAF est opérationnel, avec la tenue régulière de la Revue annuelle de l'UNDAF. Il a également maintenu ses capacités de proximité avec les populations locales les plus vulnérables pour la mise en œuvre de ses programmes d'accès aux services sociaux de base et de protection sociale. Il a aussi pris plusieurs initiatives pour cibler certaines problématiques émergentes liées à la jeunesse, au genre et aux populations autochtones. En revanche, le SNU n'a pas réussi à créer les meilleures conditions pour une gouvernance plus ouverte et apaisée, malgré la programmation de certaines activités pour le renforcement du système électoral. Enfin, il a eu des difficultés pour inscrire les ODD dans le processus d'élaboration du PND 2017-2021 en engageant un travail de contextualisation et de priorisation des cibles. Le SNU a tenté d'accélérer, à plusieurs reprises, le lancement des ODD pour engager les travaux complémentaires mais sans succès. Les pesanteurs technocratiques, institutionnelles et le manque de visibilité des principales séquences d'élaboration du PND n'ont pas permis aux appuis du SNU d'être à un niveau optimal. Malgré ces difficultés, le SNU continue toujours son plaidoyer pour inscrire l'agenda des ODD dans le dispositif du prochain PND.

Au niveau programmatique, les programmes mis en œuvre dans le cadre de l'UNDAF ont permis d'atteindre des résultats intéressants dans l'amélioration des services sociaux de base, la protection de certains groupes vulnérables comme les populations autochtones, les femmes et les enfants. Les appuis ont été efficaces en matière de développement durable à travers l'élaboration de la SNDD et l'actualisation du PNAE. En matière de développement, le SNU, à travers ses projets d'appui au monde rural et l'amélioration des données de base du secteur rural en appuyant l'organisation du recensement agricole en 2015 qui va offrir, à travers une meilleure connaissance des systèmes productifs agricoles, de nouvelles opportunités de diversification des productions agricoles, de réduction de l'insécurité alimentaire et de connaissance de la typologie des exploitations agricoles à cibles. Au terme des deux ans et demi de mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018, six conclusions majeures peuvent être dégagées :

- 6. Développement de bonnes pratiques de coordination anticipant sur le DAO :** l'implication du Ministère du Plan dans les mécanismes de suivi de l'UNDAF, la mise en place des PTA conjoints et l'existence d'un esprit d'équipe entre les agences du SNU ont permis de mieux organiser les réponses coordonnées de toutes les agences aux principaux problèmes liés à l'accès à l'éducation, aux soins de santé de base et à la malnutrition dans des délais raisonnables en appui aux politiques sectorielles qui ont reçu un accompagnement de qualité. En revanche, les Activités Génératrices de Revenus en direction de plusieurs catégories de la population (jeunes, femmes, paysans, etc.) nécessitent une approche plus globale à la place de démarches plurielles faiblement coordonnées. Il faudrait par exemple que le SNU se coordonne plus sur les questions d'approches et d'instruments de microfinance en s'appuyant sur des organismes et ONG plus professionnelles, en cohérence avec une politique nationale de microfinance à mettre en place.
- 7. Appuis intéressants pour l'élaboration de certains référentiels de développement, malgré les difficultés actuelles d'intégration des ODD dans le processus d'élaboration du PND 2017-2021 :** Au niveau de l'accompagnement du processus d'élaboration de certains référentiels de développement, et de certaines politiques sectorielles, le SNU a joué efficacement son rôle directement par des appuis-conseils et indirectement à travers la diversité des expertises mobilisées pour contribuer à la formulation et l'adoption de la SNDD et la politique nationale d'éducation ainsi que la mise à jour du PNAE. Le SNU a également initié le processus de mise à jour de la politique nationale Genre et l'amorce d'un travail sur la réforme de l'administration publique. Cependant, le SNU a rencontré de réelles difficultés pour se positionner dans le processus d'élaboration du PND 2017-2021, malgré les appuis ponctuels de qualité à l'amélioration du système de programmation budgétaire à travers le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), avec l'appui du Pôle de Dakar. En matière des ODD et d'accompagnement du processus du PNUD 2017-2021, le SNU peut encore intervenir sur certaines séquences et intégrer les principales problématiques posées par les ODD.

- 8. Dynamiques réelles dans le processus d'amélioration de l'accès aux services sociaux, avec des résultats mitigés en matière de VIH/Sida et de protection sociale :** La Revue à mi-parcours de l'UNDAF a permis de confirmer la pertinence de mise en place des services de l'éducation de qualité en mettant l'accent sur l'équité et la justice sociale afin que tous les enfants aient accès à une éducation de qualité. Le couplage des actions dans ce secteur avec les cantines scolaires a permis de rehausser l'image de l'école et de maintenir les enfants dans le système scolaire. Les actions spécifiques en direction des enfants des populations autochtones sont d'une grande portée stratégique et sociologique dans le développement des droits humains. Il en est de même pour l'amélioration de l'accès aux services de santé. En revanche, pour le VIH/SIDA, les contraintes institutionnelles et les blocages liés à l'interférence de plusieurs intérêts personnels ont réduit considérablement les actions de connaissance, de traitement et de suivi des malades. Enfin, malgré la volonté du gouvernement de développer un système de protection sociale généralisé, force est de constater que les populations vulnérables en République du Congo ne bénéficient pas d'un régime universel de sécurité sociale en cas de maladie, d'invalidité ou de retraite. Un tel manque accentue leur vulnérabilité alors que dans certains pays africains, les Etats sont en train de mettre en place des systèmes de protection sociale universelle. Les actions engagées relèvent plus de l'assistance ponctuelle que d'un début d'ancrage d'un système viable et efficace.
- 9. D'importants efforts sont encore à fournir pour mettre en place un système opérationnel de protection sociale durable :** L'assistance auprès des populations vulnérables se fait par des actions de transferts monétaires et alimentaires. L'expérience a montré que de tels transferts ne peuvent pas à terme contribuer à sortir les pauvres de la vulnérabilité et de la précarité. Une fois que ces transferts cessent, les personnes aidées retombent dans la pauvreté. Il importe alors d'entreprendre une stratégie de sortie durable de la pauvreté en s'assurant d'une part en amont, dans la formulation du PND 2017-2021, de l'approfondissement de l'approche de la croissance inclusive dans sa portée stratégique et programmatique et, d'autre part en aval par le développement des programmes de développement régionalisés mettant en valeur les chaînes de valeurs des produits locaux et les mesures incitatives à l'autonomisation des jeunes, des femmes et d'autres groupes les plus exposés à la vulnérabilité socio-économique.
- 10. Contributions reconnues pour une meilleure connaissance et une analyse plus fine de certains déterminants du profil du développement humain :** Tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux reconnaissent le rôle joué par le SNU pour inscrire les fondamentaux du développement humain dans les stratégies de développement et les politiques sectorielles à travers l'élaboration du rapport national sur le DHD, la contribution à l'exploitation et les analyses de l'enquête MICS de 2015 ainsi que le positionnement international du Congo sur les agendas du développement durable à travers la SNDD et la participation active dans les forums internationaux sur le changement climatique, la préservation de la faune et le développement durable. Toutefois, des efforts sont encore attendus du SNU pour assurer l'appropriation des ODD par les ministères techniques, le secteur privé et la société civile en vue de leur intégration dans les référentiels programmatiques de développement surtout dans le PND 2017-2021 et l'élaboration d'un programme cohérent pour des gains rapides pour certaines cibles des ODD.
- 11. Impacts réels et graves des incertitudes financières sur les programmes et projets de l'UNDAF:** La baisse des cours du pétrole diminue de façon considérable le budget de l'Etat, privant le Congo des moyens financiers nécessaires pour cofinancer les projets de développement retenus dans le cadre de l'UNDAF. Le SNU n'a pas anticipé le comportement du Gouvernement concernant le non décaissement des fonds de contrepartie lors de l'élaboration de l'UNDAF 2014-2018. Une stratégie de contournement de cette difficulté n'a pas été mise en place mettant le SNU devant le fait accompli lors d'exécution de l'UNDAF. L'UNDAF n'a pas identifié tous les risques liés à la mise œuvre lors de la formulation de l'UNDAF. Mais récemment, le SNU a engagé le dialogue avec le Ministère des Finances pour mettre en place une stratégie d'ensemble évitant l'embourbement des agences du SNU dans des négociations sectorielles sur lesquelles les ministères ont peu de prise. A cela s'ajoute l'impact des crises des pays de la sous-région. En effet, la localisation du Congo dans une zone de

grande réponse humanitaire telle que la crise de la RCA et de la RDC oriente les ressources en priorité vers la réponse à ces crises, conditionnant ainsi une grande partie la nature et l'importance des activités de plusieurs agences du SNU.

5.3.2 *Recommandations stratégiques*

Sur la base des principaux constats et acquis dégagés par l'évaluation des années de mise en œuvre de l'UNDAF entre 2014 et 2016 tout en tenant compte de la perception et des attentes des partenaires du SNU pour les prochaines années, la Revue à mi-parcours de l'UNDAF propose les recommandations suivantes.

Recommandation N° 1 : Dans le cadre du DaO, le SNU devrait engager dès maintenant un travail de conceptualisation et de propositions de nouveaux outils de programmation et de suivi de l'UNDAF ; des outils alternatifs au dispositif en cours qui a montré ses limites au plan interne et externe. Un travail de plaidoyer devrait être engagé pour une mise à niveau des groupes Effets UNDAF sur les questions de l'approche GAR, les principes de l'approche programme et les indicateurs de suivi de l'UNDAF.

Recommandation N°2 : La coordination entre les agences du SNU et le développement des synergies de programmes opérationnels devront être renforcées à travers des mécanismes novateurs comme le développement des pratiques des visites conjointes de suivi des projets et des évaluations conjointes des projets et CPAP pour certaines agences du SNU. La mutualisation des approches et moyens pour la formulation, de mise en œuvre et de suivi des projets devra être encouragé surtout dans le domaine d'analyses des risques actualisés impactant l'efficacité des programmes de l'UNDAF. Il en est de même pour la question de la microfinance et le renforcement des capacités des jeunes dans leurs initiatives économiques.

Recommandation N° 3 : La faible implication du SNU dans le processus préparatoire d'élaboration du PND 2017-2021 et la très faible appropriation des ODD par les partenaires nationaux ainsi que l'approfondissement des analyses sur la question de l'émergence au Congo devraient inciter le SNU à renforcer les plaidoyers pour que le gouvernement clarifie la feuille de route du processus d'élaboration du PND et mette en place une stratégie opérationnelle portant sur les ODD. En même temps, le SNU doit réfléchir sur une vision programmatique plus ambitieuse et ciblée au plan sectoriel et géographique pour la mise en place d'actions multisectorielles visant la réduction de l'extrême pauvreté, la malnutrition et la réduction des inégalités (genre, revenus et entre départements).

Recommandation N° 4 : Certains mécanismes participatifs et de ciblage des populations vulnérables ayant fait leur preuve dans le domaine du développement local et de la protection sociale sont peu connus par les partenaires nationaux. Il serait important que le SNU développe la culture de capitalisation des bonnes pratiques pour les rendre disponibles au niveau de tous les acteurs surtout dans le domaine du développement local, de la santé, de l'éducation et de la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre des approches communautaires développées dans certaines localités.

Recommandation N° 5 : Le SNU, avec l'accord et l'engagement du gouvernement, devrait réfléchir sur l'importance stratégique de mise en place d'un projet conjoint ouvert à d'autres PTF pour contribuer à la mise à niveau du Système National de la Statistique à travers une SNDS actualisée en vue d'améliorer le système de suivi/évaluation du PND, le suivi des ODD, l'évaluation des politiques publiques et d'autres programmes plus spécifiques comme l'UNDAF. Le groupe Suivi/Evaluation devrait être plus pro actif avec l'INS et d'autres directions sectorielles pour développer de nouveaux outils d'analyse et de suivi de la pauvreté multidimensionnelle en profitant de l'exercice du prochain recensement de la population et de la nouvelle enquête ménages pour s'assurer de l'introduction des principales variables dans les questionnaires, en vue de construire un Indice de Pauvreté Multidimensionnelle et d'autres indicateurs sur la vulnérabilité socio-économique au niveau national et à l'échelle de tous les départements.

5.4 Enjeux et défis du développement du Congo 2017-2021

La revue finale du PND 2012-2016 a été lancée au courant du mois de septembre 2016 en vue de mieux cerner les progrès sectoriels enregistrés et tirer les leçons apprises. Des revues annuelles ont été conduites pour apprécier les performances sectorielles. La revue de 2015 met en exergue le faible respect des orientations stratégiques du PND et les faibles taux d'exécution des budgets sectoriels variant entre 38 et 50 % selon les secteurs. La baisse des prix du pétrole a eu des impacts directs sur les ressources du budget de l'Etat qui a accusé une baisse de 23 % par rapport à 2014 ; tous les piliers du PND ont subi des baisses surtout celui de la « croissance et diversification de l'économie » qui a accusé une baisse de -83 % touchant surtout l'agriculture, l'élevage et la pêche. Cette situation a eu des impacts sur la portée programmatique des leviers de diversification de l'économie, faute de moyens budgétaires conséquents pour amorcer la modernisation de l'économie congolaise. C'est dans ces conditions que le processus de formulation du PND 2017-2021 a été lancé sans s'assurer au préalable de l'existence d'une évaluation globale du PND en vue de tirer toutes les leçons apprises et identifier les contraintes structurelles et conjoncturelles qui plombent l'économie congolaise.

Le processus de formulation du PND 2017-2021 est actuellement conduit selon un processus très insuffisamment participatif suivant une démarche qui minimise les leçons apprises du PND 2012-2016 et certaines problématiques centrales de développement du pays liées au relèvement du niveau de développement humain et d'accélération de la diversification économique. Les questions des ODD et de réduction des inégalités dans leurs multiples dimensions (revenus, genre et spatiales) sont insuffisamment prises en compte. La vision du PND 2017-2021 est l'émergence, à l'horizon 2036 en confortant « la poursuite de la modernisation et l'industrialisation du pays » à travers d'une part les grandes réformes indispensables à la modernisation de la société et l'économie congolaise et, d'autre part la diversification de l'économie.

Sur la base des principaux facteurs de blocage de l'économie congolaise et du choix de l'émergence comme voie de développement pour le pays, l'approche adoptée cible trois axes stratégiques :

- Diversification économique : agriculture, foresterie et transformation du bois et des matériaux de construction ;
- Appui aux secteurs de croissance : transports, services financiers, développement des ressources humaines, etc.
- Politiques transversales : genre, emploi, changement climatique et migrations.

La problématique des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine est davantage considéré sous le prisme de la transposition que comme une matrice d'analyse et de points de repère dans les perspectives de développement pour les 15 prochaines années. Pourtant la problématique des ODD et l'agenda 2063 situe bien les enjeux et défis de développement se résumant à quatre objectifs stratégiques : i) diversification de l'économie et croissance inclusive durable, ii) inclusion sociale et territoriale, iii) durabilité environnementale et iv) bonne gouvernance et efficacité des politiques publiques.

5.5 Avantages comparatifs du SNU au Congo et son positionnement stratégique

5.5.1 Acquis à consolider et avantages comparatifs du SNU au Congo

Au cours de la période 2014-2016, le SNU au Congo s'est distingué principalement par la qualité de certains appuis dans les secteurs sociaux et l'environnement en appuyant les processus de formulation des stratégies sectorielles, l'amélioration de l'accès aux services sociaux, le développement de programmes de développement socio-économique efficaces ciblant les populations les plus vulnérables en particulier les enfants, les femmes et les populations autochtones. Le SNU a développé des instruments

et des bonnes pratiques de programmation conjointes et des synergies avec les autres partenaires au développement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et l'environnement. Il a également contribué à mettre à jour certaines données sur la vulnérabilité et le niveau d'accès aux services sociaux à travers l'enquête MICS de 2015. Il a aussi permis au gouvernement de se doter d'une nouvelle photographie du monde rural dans la diversité de ses systèmes productifs et ses exploitations agricoles grâce au recensement agricole de 2015. Enfin, le SNU a aussi accéléré le processus de mise en place du DaO qui va rendre les programmes de l'UNADF plus efficaces et mieux coordonnés.

Sur la base des premiers éléments de réflexions stratégiques du PND 2017-2021 et en tenant compte des acquis de l'UNDAF actuellement en cours de mise en œuvre, tout en prenant en considération le choix d'inscrire la programmation des agences dans le cadre du DaO, le SNU devra positionner ses interventions durant les prochaines années dans des domaines où le SNU a plus d'avantages comparatifs que d'autres partenaires. Ces interventions vont nécessairement s'inscrire dans un nouveau contexte national marqué d'une part par une forte volonté politique d'accélérer la modernisation de l'économie congolaise pour préparer le Congo à l'émergence d'ici 2036, et, d'autre part de lancer les premières initiatives des ODD. Cinq hématiques transversales dont trois (genre, jeunesse et populations autochtones) déjà prises en compte dans l'élaboration de trois programmes conjoints devraient guider les programmes du SNU :

- **Le genre** en visant des objectifs stratégiques dans les domaines d'une part du respect des droits sociaux et économiques des femmes et, d'autre part réduire la violence basée sur le genre ;
- La **jeunesse** en ciblant les actions stratégiques porteuses de dynamiques pour leur intégration dans le marché du travail et des sphères sociales ;
- **Les populations autochtones** en vue de lutter contre les formes de discrimination envers cette catégorie de la population du Congo et faciliter leur intégration dans le tissu socio-économique ;
- L'**équité** sous ses diverses facettes en particulier la croissance inclusive, l'accès à la justice et l'accès aux services sociaux de base ;
- Les **inégalités** de revenus, de genre et de développement régional qui devront servir de repères pour des approches innovantes des programmes des agences du SNU en vue de contribuer à l'amorce d'une dynamique de réduction des inégalités.

Le SNU devrait agir, à court et moyen terme, sur certains fondamentaux du développement au regard des objectifs stratégiques du PND 2017-2021 et en ligne avec les principales cibles des ODD. Parmi ces fondamentaux, il y a :

- **Le ciblage de certaines dimensions de la gouvernance** en prenant en compte la question du renforcement de l'état de droit, la modernisation de l'administration publique et la décentralisation dans le cadre d'un processus de refondation de l'Etat ; cela pourra concerner :
 - La promotion des droits de l'homme et la lutte contre les formes de discrimination ;
 - La proposition d'un cadre stratégique de modernisation de l'administration publique
 - La gouvernance économique en développant les approches et outils d'évaluation des politiques publiques et de suivi des réformes
 - La décentralisation et le développement local
- **L'intégration de la question de croissance inclusive, de l'inclusion sociale et territoriale** en aidant le gouvernement à clarifier et approfondir les outils et stratégies de développement en favorisant une croissance économique plus inclusive porteuse d'effets multiplicateurs sur la création d'emplois plus qualifiés surtout pour les jeunes et la dynamique des économies régionales grâce à :
 - Des programmes régionalisés de diversification des économies locales ;
 - La mise en place d'un système de protection sociale efficace ;

- La promotion de la micro finance en direction des petites et moyennes entreprises en ciblant les sphères de production des couches les plus larges des populations vulnérables ;
- L'accompagnement des structures spécialisées pour l'amélioration de la formation professionnelle et l'appui-conseil aux futurs porteurs de projets productifs ;
- **L'adoption d'une approche régionalisée et ciblée pour des gains rapides en matière des ODD** en ciblant l'éducation de base, la santé maternelle/enfant, la santé de la reproduction, le VIH et le genre ; cela passera nécessairement par :
 - L'actualisation des bases de données de référence en 2016 pour les principales cibles des ODD adaptées à la situation du Congo ;
 - Le plaidoyer pour la mise en place d'un programme de gains rapides pour certaines cibles des ODD selon les retards accusés par certains départements suivant les secteurs ;
 - Susciter l'émergence d'un programme conjoint entre les agences du SNU dans un ou deux départements pour les cibles des ODD concernant, l'équité, le genre et la jeunesse ;
- **Le renforcement du système national de suivi et évaluation** à travers des actions d'accompagnement en direction de l'INS et la Direction générale du Plan pour le suivi des indicateurs des ODD, l'amélioration de la qualité des deux questionnaires de la prochaine enquête Ménages et du recensement de la population en vue d'intégrer les principales variables liées à la pauvreté multidimensionnelle et la vulnérabilité des populations ; le SNU pourra ainsi aider l'INS et d'autres structures nationales à :
 - Mettre en place un Indice de Pauvreté Multidimensionnelle dans la perspective d'améliorer les instruments d'analyse de la vulnérabilité socio-économique des populations et le système de ciblage en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
 - Rendre le système de suivi et évaluation du PND 2017-2021 opérationnel en appuyant la mise en place d'un dispositif de réseau actif sous le leadership de l'INS et la Direction Générale du Plan permettant d'obtenir annuellement les résultats des progrès réalisés au niveau des objectifs stratégiques du PND et des principales cibles des ODD de façon désagrégée par sexe et par département ;
 - Promouvoir la culture d'évaluation des politiques publiques en complément du système de contrôle des dépenses publiques assuré par le Ministère des Finances et la Cour des Comptes.

5.5.2 *Approfondissement et accélération du processus de mise en place du DaO*

Le SNU et le gouvernement se sont mis d'accord, dès juillet 2014, pour engager le processus de mise en œuvre du DaO. Un calendrier de préparation et de mise en œuvre a été défini pour le nouveau cycle du SNU.

Le DaO, dans son approche et ses mécanismes, va permettre au Congo de réaliser des gains en cohérence, en coordination et en coûts de mise en œuvre des programmes de l'UNDAF. Le DaO est basé sur les cinq principes suivants :

- ***Un leadership unique*** : Ce leadership unique sera assuré par un **Comité de pilotage conjoint Gouvernement/SNU** qui fournira les orientations stratégiques nécessaires à la mise en œuvre du programme unique du SNU et veillera au respect de la division du travail entre les différentes Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies actifs dans le pays. Les membres de l'Equipe-Pays auront des responsabilités spécifiques, au niveau interne et vis-à-vis des acteurs externes, au nom de l'ensemble du SNU.
- ***Un Programme Unique des Nations Unies*** : Aligné sur les priorités nationales (PND 2017-2021), le programme unique définira à la fois le cadre stratégique et le plan de travail conjoint (annuel et bi

annuel) pour les divers groupes de résultats de l'UNDAF. Il sera appuyé par un cadre de suivi et évaluation unique du programme Unique (stratégie, plan de travail annuel et instruments communs).

- **Un Cadre Budgétaire Unique** : Les allocations des ressources du SNU, y compris les fonds à mobiliser, seront définies dans un Cadre Budgétaire Unique en appui au Programme Unique. Ce cadre sera complété par des Budgets annuels d'allocation des ressources (propres et mobilisés) du SNU, qui assureront la transparence et l'alignement sur un programme unique.
- **Un Cadre Opérationnel commun «Opérer ensemble»**: le DaO privilégiera l'utilisation des systèmes nationaux tout en mettant en œuvre une stratégie d'opérations communes (*Business Operations Strategy* - BOS) qui identifiera les priorités stratégiques des opérations du SNU, le modèle de fonctionnement des services communs, le calendrier et les responsables, en appui au programme unique. Cela impliquera la mise en place des services communs inter agences, plus efficaces et performants, grâce à l'amélioration des liens entre les Programmes et les Opérations et la réduction des coûts de transaction.
- **Une Stratégie Commune de Communication** : les activités de communication seront coordonnées par un mécanisme commun (groupe inter-agence) qui assurera la cohérence et l'efficacité de la communication sur l'impact des programmes du SNU et les valeurs des Nations Unies. Un rapport annuel commun sur le Programme Unique, les opérations communes et la communication sera élaboré pour rendre compte de l'impact de l'appui des Nations Unies dans le pays.

Sur la base des bonnes pratiques constatées au cours de 2014-2016 de mise en œuvre de l'UNDAF, le processus de mise en œuvre du DaO au Congo semble être plus avancé au niveau de deux piliers majeurs, à savoir le Comité conjoint de pilotage et la stratégie de communication. Le troisième pilier « cadre budgétaire unique » commence se traduire par des initiatives conjointes sur certaines thématiques. Concernant le quatrième pilier « un cadre opérationnel commun » et l'absence d'un cadre programmatique du BOS, le SNU a mutualisé certains mais la stratégie de mise en œuvre des opérations conjointes et de renforcement des procédures standards manque pour accélérer l'opérationnaliser le BOS.

Au niveau du premier pilier, le leadership unique des Nations Unies est assuré de façon conjointe par le Coordinateur Résident du SNU et le Ministre du Plan, malgré les pesanteurs institutionnelles de la partie nationale ne permettant pas un mode de fonctionnement optimal du Comité de pilotage conjoint.

Concernant le pilier lié à la programmation unique, le SNU a réussi à mettre en place des PTA conjoints selon les effets UNDAF, malgré l'absence de programmes uniques ou conjoints. Des initiatives sont en cours sur la jeunesse, les populations autochtones et le genre qui pourront se traduire par les signatures de trois documents cadres programmatiques à forte portée d'efficacité des interventions du SNU et de plaidoyers pour la mobilisation des ressources. Il serait important que les trois initiatives conjointes se traduisent par de programme selon les principes de l'approche-programme. Il s'agira pour les deux prochaines années, dans le cadre de ces trois thématiques, de tester toutes les séquences et mécanismes du DaO au plan programmatique et au niveau de l'exécution. Dans ce cadre, le SNU a conduit en 2016 la réalisation d'une étude sur la mobilisation des ressources. Cette étude a permis d'esquisser les grands axes stratégies de mobilisation des ressources et un plan d'action pour créer les conditions de prévisibilité de financement de l'UNDAF et le renforcement de partenariats financiers avec le gouvernement, compte tenu du statut de pays à revenu intermédiaire du Congo. Ce deuxième pilier nécessitant plus d'efforts et d'initiatives concerne le cadre budgétaire unique.

Enfin, le troisième pilier, le plus hardi, concerne le cadre commun des opérations touchant aux activités liées aux services et celles d'appui à la mise en œuvre des programmes de l'UNDAF. La stratégie des activités liées aux services marchands traduites dans un document appelés *Business Operations Strategy* (BOS), un des cinq piliers du DaO, n'est pas encore bien définie. Le BOS structure le développement et la gestion des différents services à assumer par l'ensemble des agences du SNU en vue de réaliser des gains en temps, en efficacité et en efficacité à la fois pour le gouvernement et le SNU. Ces services

couvrent les solutions commerciales communes pour les services d'appui opérationnel (approvisionnement, TIC, logistique, sécurité, etc.) et les opérations de passation de marchés. Le BOS doit fournir au personnel des opérations des agences de l'ONU la même orientation sur la planification stratégique et la surveillance que celle qui est proposée pour les activités des programmes. Cela impliquera pour le Congo la clarification des points suivants :

- *Cadre des résultats des opérations de services* reflétant les résultats et les produits à moyen terme conformément au cycle de l'UNDAF ;
- *Mécanismes de surveillance et d'évaluation*, comprenant les niveaux de produits et le système d'évaluation de l'impact des opérations commerciales ;
- *Dispositions de gestion* des opérations commerciales du SNU montrant comment le SNU au Congo compte s'organiser pour fournir un appui opérationnel efficace au service des programmes de l'UNDAF.

Le SNU à travers l'OMT est déjà engagé à établir une feuille de route de mise en œuvre du BOS. Ce nouveau document va donner les principales lignes d'action pour toutes les agences du SNU pour les deux prochaines années permettant ainsi au prochain UNDAF de capitaliser les bonnes pratiques et approfondir les procédures à adopter. Ainsi, le SNU devrait accélérer la réalisation de ces trois actions majeures :

- Analyse des besoins des services communs et des exigences sur la base d'un état des lieux des services communs assurés par les différentes agences ;
- Analyse Coût-Efficacité en collectant les données de référence sur les dépenses de chaque agence, le nombre des processus LTA, REQ, etc. et la cartographie des processus opérationnels ;
- Analyse Coût-Bénéfice visant à cerner les principaux éléments de coût associés à un processus en vue d'établir une base permettant d'opérer une sélection et une hiérarchisation des priorités basées sur les valeurs.

Pour la conduite de cet exercice, l'OMT peut mettre en place quatre groupes de travail (Achat, Finance, TIC et Ressources Humaines) pour l'élaboration d'un document-cadre du BOS visant quatre :

- La qualité et l'efficacité des opérations des achats du SNU à travers des LTA communs ;
- Appropriation des partenaires nationaux de la gestion des projets à travers le HACT ;
- La qualité et l'efficacité des opérations bancaires du SNU
- La gestion harmonisée des ressources humaines du SNU.

En vue de permettre au SNU d'avancer plus rapidement dans le processus du DaO, les actions et initiatives majeures à entreprendre sont :

- Le renforcement des capacités de la partie nationale est indispensable pour que son leadership soit assuré efficacement à travers des mécanismes inclusifs permettant à tous les acteurs nationaux (État, société civile et secteur privé) d'être partie prenante et non des sujets d'études ;
- Le statut de pays volontaire à l'initiative « Unis dans l'action » certes est un atout mais insuffisant si des mesures d'accompagnement et une stratégie de communication ne sont pas prises pour sensibiliser tous les acteurs et faciliter la mise en place de toutes les procédures d'harmonisation ainsi que le renforcement des capacités des acteurs clés ;
- La convergence des agences du SNU vers des modalités communes d'exécution, de suivi et d'évaluation des principaux programmes de l'UNDAF.

5.5.3 Ajustements des effets et produits de l'UNDAF

Tenant compte des acquis de l'UNDAF 2014-2018 pour les années 2014-2016 et des nouveaux défis à relever dégagés par la revue à mi-parcours du PND 2012-2016 ainsi que des principales problématiques

de développement posées par les ODD, les appuis du SNU pour les deux prochaines années et au-delà devraient, avant tout, conforter les problématiques liées à l'amélioration de l'accès aux services sociaux (y compris la protection sociale) et au développement durable. Ensuite, le SNU devrait revoir les deux effets de la gouvernance en les fusionnant autour de la question du renforcement de l'état de droit, des instruments de pilotage stratégique du développement et de suivi/évaluation des programmes de développement. Certains produits de l'UNDAF devront également subir des changements pour mieux se concentrer sur des domaines stratégiques répondant aux défis immédiats à relever.

Pour les domaines qui nécessitent des ajustements, on relèvera :

A) Gouvernance/développement local

- Le processus électoral : Malgré les efforts et plaidoyers engagés pour améliorer l'efficacité et la crédibilité du système électoral, le SNU n'a pas trouvé suffisamment d'échos favorables auprès des autorités gouvernementales pour mettre en œuvre les actions convenues conjointement avec le gouvernement lors de la formulation de l'UNDAF. Le Congo n'est pas encore disposé à accepter ce type d'appui. A ce stade, le SNU devrait abandonner cette action pour se concentrer sur d'autres types d'appui visant le renforcement de l'état de droit, des capacités de veille de la société civile et la promotion de la notion de citoyenneté dans ses multiples dimensions en matière de gestion des affaires locales et de développement de la culture de rendre compte de la gestion des affaires publiques.
- La gouvernance locale et le développement local : Compte tenu du volume de financement à mobiliser à l'échelle de dix départements, auprès de l'Etat qui traverse des difficultés budgétaires et en raison du manque de cohérence et de coordination entre les ministères techniques concernés par la gouvernance locale et le développement local, il serait plus réaliste d'abandonner les actions envisagées pour les dix départements. Le SNU pourra être plus efficace en se concentrant sur les actions visant la rationalisation des instruments de planification locale et les mécanismes de financement de développement local en capitalisant les études existantes et en approfondissant la stratégie nationale de décentralisation en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation et du développement local. Cet appui devra cibler les outils suivants : la planification locale, les fonds locaux de développement local, la maîtrise d'ouvrage locale et le renforcement des capacités des communautés de base.
- Le système national de suivi des programmes de développement : Le SNU devrait recentrer ses appuis autour de la SNDS en misant sur quatre produits phares : i) la mise à niveau de la SNDS au regard des ODD, ii) la cohérence et l'effectivité du dispositif de suivi du PND et iii) le développement de nouveaux outils d'investigation et d'analyse de la vulnérabilité socio-économique des populations et iv) le développement d'instruments d'évaluation des politiques publiques.

B) Services sociaux de base

- Concentrer les efforts sur les activités innovantes, structurantes à coût-efficacité élevé comme par exemple l'offre intégrée de services de santé et de Sida en stratégie mobile surtout en direction des populations autochtones et l'encadrement des prestataires de services ;
- Améliorer les mécanismes de coordination des politiques sectorielles et les outils d'évaluation des programmes en vue de capitaliser les bonnes pratiques et de renforcer les synergies opérationnelles de tous les partenaires ;
- Mieux cibler les indicateurs les plus pertinents pour rendre compte des progrès de changement dans le mode de fonctionnement des infrastructures de base et l'amélioration de la qualité des services offerts ;
- Mettre en exergue la question de demande des services sociaux de base en vue d'améliorer le

- niveau d'utilisation des infrastructures de base ;
- Développer la culture d'évaluation des initiatives et projets conjoints surtout en matière d'urgence pour tirer toutes les leçons pour tous les acteurs y compris pour le SNU ;
 - Mieux intégrer les questions de population dans les questions de développement en renforçant les capacités de certains ministères surtout le Plan pour conduire des analyses fines sur la relation Population-Développement.

C) Protection sociale

Une grande partie de la vulnérabilité des populations renvoie à l'importance de l'existence d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté combinant les actions ponctuelles et celles qui offrent des opportunités de création de revenus durables à travers des activités d'accompagnement en matière d'appui-conseil et de micro crédit. Ainsi, l'effet 4 de l'UNDAF devra être supprimé et ces deux produits devront être reversés dans les effets 1 et 3.

D) Développement durable

Le produit (5 .4) concernant les « plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie sont opérationnels » est à supprimer, compte tenu que ce type d'appui relève plus du volet de développement urbain nécessitant d'importantes expertises et des investissements que le SNU ne peut pas assumer. Le SNU devrait, au contraire, se concentrer sur les processus de renforcement des capacités de planification et de gestion du développement communal. Le SNU a déjà trop de projets liés au développement et il serait plus judicieux que le peu de compétences au sein du SNU soient réservées pour l'atteinte des résultats du développement durable.

5.6 Plan de suivi des recommandations

Congo : Revue à mi-parcours UNDAF 2014-2018
Tableau des principales recommandations et des actions prioritaires

Domaines	Recommandations	Actions prioritaires	Responsables
Effet 1et 2 : Gouvernance	1.1 Recommandation n°1 : L'effet 1 de l'UNDAF devrait être fusionné avec celui de la gouvernance locale en mettant l'accent sur des thématiques liées à l'état de droit, la promotion de l'équité de genre, la réforme de l'Etat, la décentralisation, la gouvernance économique et le développement des capacités de la société civile. Les appuis futurs devraient cibler les cadres programmatiques de la modernisation de l'administration publique, de la décentralisation/développement local et du renforcement des capacités de la société civile.	- Mise en commun et adoption de la nouvelle matrice des résultats de l'UNDAF	Comité Directeur et Equipe Pays
	1.2 Recommandation n°2 : Une dynamique nationale de renouveau de l'Etat visant à créer les meilleures conditions pour que l'administration publique soit bien outillée pour relever le défi de l'émergence du Congo et ancrer la culture d'évaluation des politiques publiques.	- Formulation d'un cadre stratégique de reformes de l'Etat et de modernisation des administrations publiques - Organisation d'une Table ronde Gouvernement/PTF sur ce référentiel stratégique - Plaidoyer du SNU pour la mise en place d'une plateforme multi acteurs pour la réforme des administrations publiques	SNU (Comité Programme) Gouvernement SNU SNU/PTF
	2.1 Recommandation n°1 : Elaboration d'une stratégie visant une meilleure synergie d'une part entre toutes les agences et, d'autre part avec les PTF. Cette stratégie devra s'appuyer sur une évaluation des besoins en capacités identifiées à travers les objectifs stratégiques du PND 2017-2021 et les cibles des ODD adoptés par le Congo.	- élaboration d'une feuille de route sur les priorités statistiques intégrant les ODD - Mise en place d'un programme conjoint du SNU pour le développement du système de suivi des ODD	SNU (Groupe Suivi Evaluation UNDAF) Comité Programme
	2.2 Recommandation n°2 : Appui à l'élaboration d'un cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation.	- Evaluation des expériences de développement local et communautaire - Approfondissement de la politique nationale de décentralisation - Mise à jour de l'étude sur le financement du développement local au Congo -Elaboration et adoption du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation et du développement local	Comité Programme/Ministère de la décentralisation/Plan Comité Programmes/Décentralisation Comité Programme/Décentralisation

Domaines	Recommandations	Actions prioritaires	Responsables
Effet 3 : Accès aux services sociaux de base	3.1 Recommandation N° 1 améliorer la concertation dans le groupe de résultats pour l'organisation d'enquêtes nationales	- établissement d'une matrice des enquêtes prioritaires à réaliser par tous les partenaires (gouvernement/PTF/SNU) - mise en place d'un mécanisme collégial de suivi des enquêtes	SNU/PTF/Gouvernement
	3.3 Recommandation N°3 : Evaluation de l'appui aux petits producteurs locaux afin de dégager des leçons pour accroître l'offre locale de denrées alimentaires dont ont besoin les cantines scolaires et étendue de l'appui aux petits producteurs agricoles	-Evaluation en 2017 de l'appui aux petits producteurs locaux - Extension de l'appui du SNU aux autres départements	Comité Programmes
	3.4 Recommandation N° 4 : Renforcer les services de conseil et de dépistage du VIH/SIDA	- Identification des besoins - Plan d'action ciblant les populations vulnérables	Comité Programmes/gouvernement
	3.5 Recommandation N° 5 : Prise en compte des variables démographiques dans les orientations stratégiques du PND 2017-2021	- Appui au Ministère du Plan pour l'introduction des variables démographiques dans le PND 2017-2021 - Formations en direction des ministères techniques et de la société civile	Comité Programmes et gouvernement
Effet 4 : Accès à la protection sociale non contributive	4.1 Recommandation N°1 : Une stratégie commune d'intervention du SNU et de capitalisation des bonnes pratiques devrait être mise en place rapidement.	- Etude de capitalisation des bonnes pratiques en matière de protection sociale - Mise en place d'un programme conjoint sur la protection sociale sur la base de certaines cibles des ODD	Comité Programmes et Groupe Suivi/Evaluation de l'UNDAF
	4.2 Recommandation N°2 : Les deux produits de l'effet 4 de l'UNDAF pourraient être versés dans les deux autres effets de l'UNDAF (1 et 3), en raison de la modicité des moyens du SNU. En effet, la précarité et la vulnérabilité de plusieurs couches de la population renvoient à certaines politiques sectorielles de réduction de la pauvreté qui touchent environ 40 % de la population congolaise. Plus globalement, la question de la croissance inclusive à travers le développement des filières dans les sphères productives des pauvres et les mécanismes distributifs du budget de l'Etat devrait être également posée dans le prochain PND.	- Mise à jour de la matrice de l'UNDAF	Comité Directeur et Equipe Pays
Effet 5 : Politiques de gestion d'un environnement durable	Recommandation N° 1 : Pour les deux prochaines années, le SNU devrait renforcer son plaidoyer pour rendre le PNAE et la SNDD opérationnels en mettant en place d'une part une stratégie de mobilisation des ressources selon les domaines d'intervention prioritaires de la SNDD et, d'autre part de s'assurer de la prise en charge des principales problématiques posées par la SNDD et des priorités établies par le PNAE dans le PND 2017-2021.	- Elaboration et mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources pour le PNAE et la SNDD - Appui au ministère du plan pour la prise en compte de la SNDD et le PNAE dans le PND	Comité Programmes et Ministère de l'environnement Groupe Effet UNDAF
	Recommandation n° 2 : Le SNU devrait renforcer les actions de coordination entre les agences du SNU et le développement de partenariats stratégiques pour l'opérationnalisation de la plateforme multi secteurs pour la gestion des catastrophes et la finalisation de la stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et l'élaboration d'un plan d'action pluri annuel.	- Opérationnalisation de la plateforme multi secteurs - Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de la stratégie nationale de gestion des catastrophes	Equipe Pays, PTF et Gouvernement Comité Programmes et Groupe Effet UNDAF

Domaines	Recommandations	Actions prioritaires	Responsables
	Recommandation n°3 : Les actions du produit 4 liées aux plans de gestion des déchets sont à revoir et à intégrer dans un autre produit en se focalisant sur le développement des capacités des populations dans leur implication dans la gestion locale, fondée sur la responsabilité citoyenne selon une approche partenariale liant les quartiers et les communes.	- Mise à jour de la matrice de l'UNDAF	Comité directeur et Equipe Pays
<i>Suivi et évaluation de l'UNDAF</i>	Recommandation N° 1 : Initier un processus de collaboration entre le SNU, l'INS et les dispositifs sectoriels de suivi évaluation pour une meilleure prise en charge des indicateurs de suivi évaluation de l'UNDAF. Le résultat pourrait être un rapprochement entre les CPAP et les dispositifs sectoriels de suivi évaluation pour la production des indicateurs plus adaptés aux besoins. L'initiation d'un processus de collaboration entre le SNU et l'Institut National de la Statistique (INS) pourrait permettre des progrès rapides dans ce sens	- Protocole d'accord et de partenariat SNU/INS	Groupe Suivi et Evaluation UNDAF
	Recommandation N° 2 : Appuyer les institutions nationales en vue d'améliorer la cohérence des politiques sectorielles avec les politiques et priorités nationales afin de s'assurer que la chaîne de causalité entre « activité », « produits », « effet » et « impact » soit effective.	- Formations en direction de certains ministères clés sur la GAR	Groupe Suivi et Evaluation UNDAF
	Recommandation N° 3 : Tout en tenant compte des spécificités des agences, s'appuyer davantage sur les politiques sectorielles, là où elles existent, pour l'élaboration des Plans de Travail pour rapprocher les extrants ou produits recherchés afin que les dispositifs sectoriels de suivi évaluation génèrent des informations directement utiles à UNDAF et aux CPAP pour mesurer les progrès dans l'atteinte des résultats.	- Analyse croisée des politiques sectorielles, des ODD et de la nouvelle matrice de l'UNDAF en vue de dégager une nouvelle matrices des produits et indicateurs	Comité Programmes et Groupe Suivi et Evaluation de l'UNDAF
	Recommandation N° 4 : Former les chargés de programme au niveau des agences du SNU et les points focaux de certains ministères techniques à la méthode de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), afin d'améliorer la conception globale du programme, la qualité des outils de suivi évaluation et des indicateurs.	- Formation interne sur la GAR et les ODD en direction des tous les groupes Effet UNDAF	Groupe Suivi et Evaluation de l'UNDAF
	Recommandation N° 5 : Dans le cadre de la mise en œuvre de la GAR, envisager des fiches d'activités au niveau des CPAP ou de tout autre cadre unifié qui récapituleraient pour chaque activité réalisée les coûts, les bénéficiaires potentiels, une appréciation qualitative ou quantitative de l'effet probable sur l'extrait et l'effet UNDAF. Ces fiches d'activités dont les contenus devraient s'inspirer des initiatives existantes au sein des agences, pourraient être centralisées au niveau de l'Unité de Coordination du SNU et classées selon les effets UNDAF et servir de bases de données unifiées sur les progrès vers l'atteinte des cibles de UNDAF	- Elaboration des fiches d'activités basées sur la GAR permettant un rapprochement facile entre les matrices CPAP et UNDAF	Coordination SNU et Groupe Suivi et Evaluation UNDAF
	Recommandation N° 6 : Améliorer le niveau d'alignement des activités des agences (CPAP) dans le cadre de UNDAF - à travers la concertation - afin d'améliorer la synergie, la visibilité des actions et de faciliter le suivi. L'amélioration des liens entre indicateurs CPAP et les indicateurs de la matrice UNDAF peut être opérationnalisée par les mesures suivantes : (a) la synthèse des CPAP sous forme d'une matrice qui devrait intégrer les actions et cibles annuelles des CPAP dans un cadre unique et cohérent qui devrait déboucher sur des cibles annuelles pour les	- Revisiter les matrices CPAP sur la base de la nouvelle matrice UNDAF - Réunion annuelle de cohérence inter effets UNDAF	Groupe Suivi et Evaluation Comité Programmes

Domaines	Recommandations	Actions prioritaires	Responsables
	indicateurs de la matrice UNDAF et (b) la tenue d'une <u>Réunion Annuelle de Cohérence Inter Effets UNDAF</u> sous la responsabilité du Comité Programme pour assurer la cohérence avec UNDAF.		
	Recommandation N° 7 : Sur la base de ces constats et indications de la Revue de l'UNDAF et de la nouvelle matrice des résultats de l'UNDAF, le SNU devrait engager une consultation plus approfondie pour une évaluation du cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF en vue d'aider l'Unité de Coordination d'une part au réexamen de la cohérence et de la pertinence de la matrice de suivi et évaluation et, d'autre part de préciser les méthodes de collecte des données et des canevas types pour concevoir des canevas types de consolidation et analyse des indicateurs de différents groupes Effets UNDAF.	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du dispositif de suivi et évaluation de l'UNDAF - Mise à niveau du cadre logique de suivi évaluation de l'UNDAF 	<p>Equipe Pays</p> <p>Groupe Suivi et Evaluation UNDAF</p>
DAO	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Cadre des résultats des opérations de services</i> reflétant les résultats et les produits à moyen terme conformément au cycle de l'UNDAF ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins des services communs et des exigences sur la base d'un état des lieux des services communs assurés par les différentes agences ; - Analyse Coût-Efficacité en collectant les données de référence sur les dépenses de chaque agence, le nombre des processus LTA, REQ, etc. et la cartographie des processus opérationnels ; - Analyse Coût-Bénéfice visant à cerner les principaux éléments de coût associés à un processus en vue d'établir une base permettant d'opérer une sélection et une hiérarchisation des priorités basées sur les valeurs. 	<p>OMT</p> <p>OMT</p> <p>OMT</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Mécanismes de surveillance et d'évaluation</i>, comprenant les niveaux de produits et le système d'évaluation de l'impact des opérations commerciales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en place des tableaux de bord - Réunions d'évaluation du dispositif BOS 	Equipe Pays/Comité Programmes/OMT
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Dispositions de gestion</i> des opérations commerciales du SNU montrant comment le SNU au Congo compte s'organiser pour fournir un appui opérationnel efficace au service des programmes de l'UNDAF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action du BOS à élaborer 	Equipe Pays/Comité Programmes/OMT

5.7 Nouvelle matrice de l'UNDAF (éléments d'orientation)

Congo : Revue à mi-parcours UNDAF 2014-2018			
Propositions pour l'amendement de la matrice de l'UNDAF			
Effets	Actions proposées	Effets UNDAF reformulés le 03/10/2016	Produits
Effet 1 : D'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents	A reformuler	Effet 1 : D'ici 2018, l'état de droit est renforcé et la gouvernance économique est améliorée au service d'un développement humain inclusif	<p>1.1 Les institutions démocratiques et de contrôle de la gestion des affaires publiques sont renforcées</p> <p>1.2 Les mécanismes et les structures publiques de pilotage et de mise en œuvre des politiques publiques sont réformés et modernisés pour l'atteinte des objectifs du PND et des ODD</p> <p>1.3 Les capacités des acteurs de la décentralisation et du développement local sont renforcées</p> <p>1.4 Les populations les plus vulnérables surtout les jeunes et les femmes accèdent plus facilement aux opportunités d'emplois et de revenus dans leurs initiatives privées</p> <p>1.5 Le système national d'information statistique fournit des données désagrégées pour l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement</p>
Effet 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux assument la responsabilité du développement local	A supprimer		Supprimer
Effet 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement)		Effet 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement)	<p>Pas de changement sauf l'intégration du produit 4.1 de l'effet 4</p> <p>Les services en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels</p> <p>✓ Voir comment mieux intégrer les questions de population dans le volet renforcement des capacités pour susciter l'intérêt de dividende démographique en matière de développement</p>
Effet 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un socle de protection sociale non contributive	A supprimer et les deux produits à reverser dans l'effet 1 et 3	Effet supprimé	Produits reversés dans l'effet 1 et 3
Effet 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques		Effet 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques	Pas de changement

VI. ANNEXES

6.1 Cadre de suivi de l'UNDAF (commentaires et propositions)

Annexe 1 : Congo : UNDAF 2014-2018 : Cadre de Suivi

Produits attendus	Indicateurs retenus	Pertinence et niveau de renseignement
Effet 1 : D'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents		
<i>Cible :</i> Les résultats de l'élection présidentielle de 2016 et ceux des élections législatives de 2017 sont acceptés par tous	<ol style="list-style-type: none"> 1. % des congolais qui perçoivent les élections comme libres, transparentes et équitables 2. Taux de participation aux élections 3. Recours traités par le Conseil Constitutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur difficile à obtenir puisqu'il faut des enquêtes de perception • Facile à renseigner • Peu pertinent
<i>Produit 1.1 : Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour réviser le fichier électoral conformément à la loi électorale</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le recensement administratif est organisé 2. % de la population inscrite sur le fichier électoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Non redevable uniquement au SNU • Non redevable uniquement au SNU •
<i>Produit 1.2 : Les acteurs étatiques, les partis politiques, les ONG et les journalistes sensibilisent les communautés sur le processus électoral</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nbre de journalistes et d'ONG formés 2. Nbre de partis politiques et d'acteurs étatiques formés 3. Nbre de campagne de sensibilisation menée dans chaque département 4. Nbre de CGDC sensibilisés 	Tous ces indicateurs sont pertinents ne posant de problème de collecte de données mais ils sont très insuffisants pour mesurer les résultats et impacts. Ces indicateurs sont à améliorer et à enrichir
<i>Produit 1.3 : Les questions du processus électoral sont intégrées dans les curricula du système éducatif congolais</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nbre de disciplines d'enseignement intégrant les notions électorales 2. Nbre d'écoles ayant intégré les notions électorales dans leur programme scolaire 	Ces indicateurs sont peu pertinents sans réelle valeur ajoutée pour renseigner sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance
Effet 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux assument la responsabilité du développement local		
<i>Cibles : Non spécifiés</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de mise en œuvre des activités inscrites dans les plans de développement 	Très peu pertinent et difficilement quantifiable ; le SNU n'est pas redevable pour ce résultat
<i>Produit 2.1 : Tous les départements ont un plan de développement</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de départements disposant d'un plan de développement local 	Insuffisant et le SNU ne peut être redevable à lui seul.
<i>Produit 2.2 : Les élus locaux et les communautés ont les compétences pour la mise en œuvre technique du plan de développement</i>	4 indicateurs retenus	Les indicateurs d'une pertinence moyenne mais leur nombre peut être réduit
<i>Produit 2.3 : Les plans de développement départementaux bénéficient d'un financement adéquat</i>	2 indicateurs retenus	Indicateurs à revoir et ne dépendent pas du SNU
<i>Produit 2.4 : Le système national d'information statistique fournit des données désagrégées pour l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement</i>	3 indicateurs ont été retenus	Ces trois indicateurs sont difficilement mesurables
Effet 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement)		
<i>Cibles non spécifiés</i>	8 indicateurs ont été retenus	Tous les indicateurs retenus sont pertinents sauf celui lié au taux d'accès des demandeurs d'emplois aux services publics d'emplois et de la formation peu pertinent et difficilement enseignable. Toutefois, le Groupe Suivi et Evaluation pourra élargir ses investigations auprès des partenaires sectoriels pour vérifier la disponibilité des données.

Produits attendus	Indicateurs retenus	Pertinence et niveau de renseignement
		Recommandation : le nombre d'indicateurs peut être ramené à 5.
<i>Produit 3.1 : Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité définis selon les normes nationales</i>	2 indicateurs retenus	Indicateurs pertinents
<i>Produit 3.2 : Tous les enfants, sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité</i>	7 indicateurs retenus	5 indicateurs sont largement suffisants. Il faudrait éviter les indicateurs de suivi des activités.
<i>Produit 3.3. Les Ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire & nutritionnelle acceptable</i>	3 indicateurs retenus	Un seul indicateur est pertinent et facile à renseigner et les deux autres sont difficilement calculables
<i>Produit 3. 4 : Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable</i>	2 indicateurs retenus	Pertinents
<i>Produit 3.5 : La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcées</i>	8 indicateurs retenus	Le nombre d'indicateurs devrait être réduit pour un suivi de l'UNDAF ; en revanche pour l'agence, les indicateurs peuvent être plus nombreux. Trois indicateurs sont largement suffisants pour l'UNDAF
Effet 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un socle de protection sociale non contributive		
<i>Cibles non renseignés</i>	4 indicateurs retenus	Deux indicateurs retenus sont pertinents (% des populations vulnérables ayant accès aux services de protection sociale et taux d'exécution budgétaire de la ligne « transferts sociaux »)
<i>Produit 4.1 : les services en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale non contributive sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels</i>	2 indicateur retenus	2 indicateurs sont difficiles à renseigner
<i>Produit 4.2 : Les mesures de protection sociale, y compris les AGR, en faveur des populations les plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre</i>	3 indicateurs retenus	Pertinents
Effet 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques		
<i>Cibles non spécifiés</i>	2 indicateurs retenus	Pertinents
<i>Produit 5.1 : Le cadre politique, juridique et institutionnel est réformé pour gérer l'environnement durable et le secteur de l'énergie</i>	4 indicateurs retenus	Deux indicateurs sont difficiles à renseigner (proportion des exportations de bois.. et institution nationale de gestion de la qualité....)
<i>Produit 5.2 : Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues au niveau national et local</i>	4 indicateurs retenus	Les bases des données existantes ne permettent pas de renseigner ces quatre indicateurs
<i>Produit 5.3 : La stratégie de prévention et de gestion des catastrophes est mise en œuvre par les institutions et les populations</i>	5 indicateurs retenus	Trois indicateurs sont pertinents (plateforme, plan de contingence au niveau des départements et % des sinistrés)

Produits attendus	Indicateurs retenus	Pertinence et niveau de renseignement
<i>Produit 5.4 : Les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont opérationnels</i>	4 indicateurs retenus	1 seul indicateur pertinent (site d'entreposage des déchets)
<i>Produit 5.5 : les institutions et les populations mettent en œuvre les outils de conservation de la biodiversité</i>	4 indicateurs retenus	3 indicateurs sont pertinents mais les données sont souvent difficiles à obtenir

6.2 Matrice des résultats au 30/06/2016

Congo : UNDAF 2014-2018 : Résultats atteints au 30/06/2016

Produits attendus	Résultats atteints	Ecarts et observations
Effet 1 : D'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents		
<p><i>Produit 1.1 : Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour réviser le fichier électoral conformément à la loi électorale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Non réalisé faute de sollicitation des autorités gouvernementales 	<p>Le manque de volonté politique de toute forme d'assistance et de renforcement des capacités du système électoral réduit les marges d'action du SNU dans ce domaine.</p> <p>Recommandation : Abandonner ce produit et revoir l'effet 1 dans une optique de renforcement de l'état de droit en lien avec l'effet 2 de l'UNDAF</p>
<p><i>Produit 1.2 : Les acteurs étatiques, les partis politiques, les ONG et les journalistes sensibilisent les communautés sur le processus électoral</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs acteurs (populations, élus locaux, journalistes, etc.) et institutions (collectivités locales, ONG, etc.) • 	<ul style="list-style-type: none"> • 2014 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Formation en direction de 200 observateurs membres de la société civile, 22 facilitateurs en administration électorale, de 100 femmes candidates aux élections et des journalistes au monitoring des médias ➢ Mise en place d'une plateforme technologique avec un site web au sein du CSLC ➢ Légère augmentation du taux de participation aux élections locales • 2015 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Formation: 52 journalistes, 22 jeunes volontaires et 2 ONG ➢ Sensibilisation: 15 messages diffusés (y compris chanson, sketch et théâtre) et une campagne dans trois départements (Pool, BZV, Cuvette, PNR) 	<p>L'espace de renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance est à mieux circonscrire pour mieux développer de certains acteurs clés comme les journalistes, les organisations de la société civile et certains élus. Les modules de formation devraient être mieux orientés sur les questions de la participation, la rédevabilité, la citoyenneté, le civisme, etc.</p>
<p><i>Produit 1.3 : Les questions du processus électoral sont intégrées dans les curricula du système éducatif congolais</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 écoles et une discipline 	<ul style="list-style-type: none"> • 2015 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Deux (2) modules thématiques produits pour les enseignants 	
Effet 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux assument la responsabilité du développement local		
<p><i>Produit 2.1 : Tous les départements ont un plan de développement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des PDD Pool et • Elaboration et mise en œuvre de 12 PDD 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Le SNU n'a accompagné aucun département pour l'élaboration des Plans Départementaux de Développement ; seulement deux PDD ont été accompagnés lors de l'ancien UNDAF ➢ Note stratégique sur la planification locale centrée sur l'équité élaborée ➢ Aucun PDD n'a été formulé 	<p>Le tiraillement entre les directions d'aménagement du territoire, du Plan et de la Décentralisation ainsi que les tensions budgétaires de l'Etat congolais n'ont pas permis de créer les conditions d'élaboration des dix départements et la mise en œuvre des actions de</p>

Produits attendus	Résultats atteints	Ecarts et observations
		développement dans les 12 départements. Recommandation : Revoir ce produit pour le recentrer sur le processus de dotation du Ministère Délégué de la Décentralisation d'un Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation et du développement local.
<i>Produit 2.2 : Les élus locaux et les communautés ont les compétences pour la mise en œuvre technique du plan de développement</i>	<ul style="list-style-type: none"> 1 formation faite à Lékoumou. 	Les actions sont peu nombreuses. Avec les élections locales en 2017, il serait plus indiqué de renforcer les capacités de certains départements en lien avec les dynamiques réelles de plans locaux de développement.
<i>Produit 2.3 : Les plans de développement départementaux bénéficient d'un financement adéquat</i>	<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé faute de disponibilité de financements 	Recommandation : Appuyer le Ministère Délégué à actualiser l'étude sur le Fonds de Développement Local et renforcer le plaidoyer pour son opérationnalisation.
<i>Produit 2.4 : Le système national d'information statistique fournit des données désagrégées pour l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement</i> <ul style="list-style-type: none"> SNDS mis en œuvre Bases de données mises à jour Base de données sur les investissements Recensement agricole Recensement de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête MICS réalisée et finalisée mais non validée et publiée L'IMIS Congo non finalisé Système de l'état civil non revu Un Guide des politiques sectorielles est en cours d'élaboration Rapport National sur le DHD pour 2015 élaboré mais non encore présenté Recensement agricole 2015 réalisé Diagnostic situationnel et de préparation du recensement des effectifs de la fonction publique pour la modernisation de l'administration en République du Congo réalisé en Février 2016 Evaluation de la politique nationale Genre 2008 et son plan d'action 2009-2013 réalisée en Août 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport final des OMD n'a pas été élaboré faute de données de référence récentes L'atelier national et le processus d'appropriation des ODD n'ont pas été réalisés Recommandations : compte tenu du retard pris pour la mise en œuvre du SNDS et de l'effectivité du système de suivi et évaluation du PND, le SNU devrait concentrer ses efforts sur les volets suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la dynamique des mécanismes de coordination et de pilotage de la SNDS - Appuyer l'INS à mettre en place un système de suivi des ODD - Contribuer à l'élaboration d'un cadre stratégique de réformes et de modernisation de l'administration publique - Développer des outils d'évaluation des politiques publiques et de suivi des réformes
Effet 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement)		
<i>Produit 3.1 : Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité définis selon les normes nationales</i> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 40% des districts sanitaires du Congo ont des 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 16DS/30 soit 53,3% en 2015 	L'INS travaille dans des conditions difficiles. Cet institut n'a plus ses propres bureaux depuis que le bâtiment du Ministère du plan a été cédé au Ministère de l'aménagement du territoire.

Produits attendus	Résultats atteints	Ecart et observations
<p>couvertures supérieures de 90% pour tous les antigènes du PEV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 60% des districts sanitaires du Congo sont impliqués dans la surveillance des maladies évitables par la vaccination • D'ici fin 2015, au moins 90% des femmes enceintes bénéficient de 4 CPN recentrées dans les 15 Districts ciblés • D'ici fin 2015 au moins 80% des ménages possèdent une moustiquaire imprégnée d'insecticide • X% des mères des Districts sanitaires ciblés mettent en œuvre les directives en matière d'alimentation du NRS et du jeune enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 CSS soit 40% en 2014 ➤ Révision du livret de tableau de la PCIME ➤ La PCIME clinique mise en œuvre dans 65% des aires de santé ➤ Document de normes et procédures en CPN disponible ➤ 66 % des ménages qui possèdent une moustiquaire imprégnée d'insecticide (MICS 2015) ➤ Dans la Likouala taux de vaccination de 98 % (tuberculose, polio et rougeole) et taux 100 % à Pointe – Noire contre la rougeole 	<p>L'enquête MICS a été réalisée par l'INS et l'Unicef sans une réelle concertation dans le groupe de résultat santé pour asseoir une méthodologie consensuelle. Certains données de l'enquête n'emportent pas le consensus des membres du groupe de résultat.</p> <p>Recommandation : organiser une enquête démographique et de santé dans les meilleurs délais pour cerner la situation sanitaire actuelle de la population Les indicateurs mériteraient d'être revus car ils nécessitent des enquêtes nationales Améliorer la concertation dans le groupe de résultats pour l'organisation d'enquêtes nationales</p>
<p><i>Produit 3.2 : Tous les enfants, sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation assortie, assortie d'un plan d'action décennal 2015-2025 et l'adhésion du Congo Brazzaville au Partenariat Mondial pour l'éducation • Amélioration de la qualité du système éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie nationale de l'Education adoptée et le Plan d'actions en cours d'élaboration ➤ Adoption de la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire et la Politique National d'Alimentation Scolaire ➤ Appui au MEPSA dans l'élaboration de ce document, en utilisant l'approach SABER (Systems Approach for Better Education Results). ➤ Le Congo Brazzaville a adhéré au Partenariat Mondial pour l'éducation en qualité de 61eme pays membre ➤ Mise à niveau des compétences et renforcement des capacités : <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement technique : Curricula révisés ; 30 enseignants et 71 superviseurs formés dans les TICE - Enseignement supérieur : Salles NTIC réhabilitées et équipées ; 30 enseignants formés -Education de base (MEPSAJEC) : Modules de formation élaborés et en 	<p>La construction de nouvelles salles de classe apparaît faible comparativement aux besoins de scolarisation et au nombre encore trop élevé des ratios élèves/classe et élèves /maître</p> <p>Le ratio élèves/ maître a un écart de -10,33 par rapport à la cible de l'UNDAF</p> <p>Le ratio élève/classe a un écart de -8,69 à l'école primaire et de -94,21 à l'école secondaire</p> <p>L'écart portant sur le ratio élève/manuel est de -0,25 pour la lecture et -0,19 pour le calcul</p> <p>L'écart de l'indicateur sur les cantines scolaires est le seul positif. Il est de +343</p> <p>L'écart du taux d'achèvement est de -14,9</p> <p>La situation de l'éducation de base connaît une certaine amélioration au regard des indicateurs de résultats à l'exception des ratios élèves/maitre et par classe qui progressent peu.</p> <p>La généralisation des cantines scolaires aurait comme conséquence d'améliorer le taux d'achèvement au primaire</p>

Produits attendus	Résultats atteints	Ecart et observations
<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage plus efficient du système éducatif basé sur la collecte de l'information stratégique permettant de planifier des interventions en lien avec l'équité • Promotion du droit des enfants et jeunes réfugiés et/ou déplacés à l'éducation de base et à la formation professionnelle • Plus grande accessibilité des populations vulnérables à des services éducatifs adaptés 	<p>cours d'impression ; 55 superviseurs sélectionnés touchant 567 écoles, 95 000 élèves bénéficiaires et 200 intervenants formés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une Politique Jeune Enfant et d'une stratégie nationale de scolarisation des filles ➤ Appui aux systèmes statistiques scolaires à travers les annuaires ➤ Impression de 1200 manuels et mise en place progressive du dispositif expérimental du Programme ORA dans la Likouala et la Sangha. ➤ 2100 enfants et adolescents de RCA dotés en intrants pédagogiques et scolarisés ; 60 enseignants du cycle primaire, pris en charge. 	<p>Le paiement des encadreurs dans les écoles ORA n'est pas garantie à cause des difficultés des fonds de contrepartie. En 2014, 475 millions de FCFA ont été débloqués. Mais en 2015 et en 2016, il y a eu aucun recouvrement des fonds de contrepartie.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie sectorielle de l'éducation, l'Unicef a débloqué près de 100 millions de FCFA pour la collecte des données sur le système éducatif</p> <p>Recommandation Certaines cibles pourraient être revues pour faire preuve de plus de réalisme. Il importe de poursuivre la politique de cantines scolaires qui contribuent à limiter les abandons scolaires et à accroître le taux de rétention des élèves vulnérables. Le MEPSA devrait renforcer la coordination entre les acteurs (PAM et IPHD) active dans le domaine de l'alimentation scolaire</p>
<p><i>Produit 3.3. Les Ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire & nutritionnelle acceptable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le % d'enfants vulnérables accédant à l'éducation : cette donnée est non disponible ➤ 943 écoles bénéficient de cantines scolaires ➤ Taux d'achèvement au primaire : 84,4% ➤ Le nombre d'enfants autochtones scolarisés est estimé (Ecoles ORA) zone Sangha et Likouala : à environ 4000 enfants 	<p>L'écart entre le taux de malnutrition chronique est la cible UNDAF est de -5,8 points de pourcentage. Cet écart est encore important et il est peu probable que la cible soit atteinte en 2018. L'expérience pilote réalisée dans la Bouenza consistant à appuyer les petits producteurs d'haricots et par la suite à racheter leur production est intéressante. Une évaluation des résultats de ce projet devrait permettre de tirer des leçons et bonnes pratiques visant à renforcer l'impact du projet des cantines scolaires.</p> <p>Recommandation Procéder en 2017 à une Revue de l'appui aux petits producteurs locaux</p>
<p><i>Produit 3. 4 : Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 36 relais communautaires formés sur la protection de l'enfance et communication ; 10.132 réfugiés sensibilisés sur la protection de l'enfant. ➤ 1.442 enfants (766 filles / 676 garçons), de 2-5 ans, dont 1.269 réfugiés (72 % RCA), pris en charge 	<p>L'écart avec la cible est en moyenne de -0,5 points de pourcentage. C'est une bonne performance. La cible sera atteinte en 2018.</p> <p>L'indicateur sur les raccordements au réseau est peu pertinent à cause de la multiplication des forages qui</p>

Produits attendus	Résultats atteints	Ecart et observations
	<p>dans 3 espaces amis des enfants (Bétou & Ikpengbele)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport d'analyse des besoins des réfugiés produit ➤ Appuis aux cantines scolaires ➤ Programme National d'alimentation scolaire adopté par le gouvernement 	<p>approvisionnement des ménages dans les zones urbaines</p>
<p><i>Produit 3.5 : La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 54 % des formations sanitaires offrent la CPN, la PF et l'accouchement ont intégré le dépistage VIH (PNLS) ➤ 17 % des femmes dépistées positives prennent les ARV dans le cadre de la PTME ➤ 45 % des femmes dépistées et qui connaissent leurs résultats (MICS 2015) ➤ 7 % d'enfants nés positifs qui bénéficient d'une prise en charge y compris la TAR en 2014 ➤ 233/245 JMS en 2015 à Brazzaville ➤ Subvention en attente de signature avec le Fonds Mondial (22,7 millions €) ➤ 15 districts sanitaires disposent de plan de travail basé sur l'analyse des goulots d'étranglement 	<p>L'absence de données est liée à l'absence d'enquêtes nationales. L'entretien mené avec l'ONUSIDA montre que le pays connaît depuis plus d'un an une rupture dans l'approvisionnement des ARV. Dans les années antérieures, l'ONUSIDA a aidé le gouvernement à s'approvisionner auprès des pays comme le Burkina ou la RDC. Mais depuis la paralysie du SP/CNLS du fait du conflit entre cette institution et le ministère de la santé, la situation s'est aggravée.</p>
Effet 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un socle de protection sociale non contributive		
<p><i>Produit 4.1 : Les services en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale non contributive sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système national de protection de l'enfant • Transferts sociaux • Offre de services aux plus vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Trois (3) Plans d'action budgétisés élaborés ➤ Documents cadres directeurs et standards professionnels validés ; 139 acteurs institutionnels et communautaires formés ; 26 Comités de protection de l'enfant mis en place ➤ Fourniture de services aux plus vulnérables ➤ Un centre d'accueil réhabilité et 90 filles en situation de rue et leurs enfants (55) pris en charge dont 42 en formation et insertion professionnelle ➤ Espace Jarrot : centres réhabilités et équipés ; 254 enfants de rue pris en charge ; 100 enfants scolarisés ; 24 en formation professionnelle ; 34 réinsérés dans leur famille. ➤ Partenariat pour le renforcement du cadre institutionnel de protection ➤ Appuis aux populations autochtones surtout en direction des 4000 enfants pour les cantines scolaires dans les écoles ORA ➤ Près de 9 000 ménages été touchés par les transferts sociaux (6138) et les transferts monétaires (2512) 	<p>Existence de plus d'une centaine de CAS dont la plupart ne répondent pas aux normes d'un véritable CAS</p> <p>Ces formations sont limitées aux localités d'intervention du projet LisungiLisungi</p> <p>Produit à reverser dans l'effet 3</p>

Produits attendus	Résultats atteints	Ecart et observations
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Registre Unique : objectif partiellement atteint, avec 10 751 ménages inscrits ➤ L'ensemble des agents sociaux impliqués dans les transferts sociaux, ont été formés en C&V ➤ Appuis soutenus aux populations réfugiés dans plusieurs domaines et accompagnement des réfugiés pour leur rapatriement ➤ Près de 2000 réfugiés ont été appuyés pour les AGR 	
<p><i>Produit 4.2 : Les mesures de protection sociale, y compris les AGR, en faveur des populations les plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui en cours de préparation pour la revitalisation du tissu villageois dans 8 villages ➤ 3 études réalisées : « Grossesses précoces des adolescents et jeunes » ; « Veuves et connaissances de leurs droits » et « Stratégie de suivi des jeunes filles diplômées sans emploi » ➤ Politique nationale Genre est en cours de révision 	<p>Sur 4536 ménages éligibles au programme des filets sociaux, 3441 ménages ont bénéficié des transferts du projet LisungiLisungi. Ces ménages sont localisés dans trois départements à savoir, Brazzaville, Pointe-Noire et la Cuvette.</p> <p>S'agissant des AGR destinées aux personnes vulnérables, un projet est en vue consistant à octroyer des microcrédits aux personnes vulnérables à partir du Fonds de réinsertions socio-économique des groupes défavorisés (FORSEGD)</p> <p>Recommandation : Produit à reverser dans l'effet 1</p>
<p>Effet 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques</p>		
<p><i>Produit 5.1 : Le cadre politique, juridique et institutionnel est réformé pour gérer l'environnement durable et le secteur de l'énergie</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le PNAE a été révisé avec son plan d'actions ➤ La SNDD a été validée ➤ La Stratégie nationale de la REDD+ a été finalisée ➤ Une stratégie nationale de distribution de bois transformé validée ➤ La politique nationale de développement du tourisme a été élaborée ➤ Une conférence internationale tenue à Brazzaville courant mai 2014 dans le cadre du projet « Parlement pour le climat », en vue d'entreprendre des actions de promotion d'énergies renouvelables ➤ Une stratégie nationale sur l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages juste et équitable découlant de leur utilisation validée ➤ Document de projet sur la gouvernance politique et administrative du secteur de la recherche et de l'innovation en cours de finalisation 	

Produits attendus	Résultats atteints	Ecart et observations
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le document de la politique forestière nationale est adopté et le plan d'actions est validé ➤ La stratégie de gestion intégrée des écosystèmes des Mangroves est disponible ➤ Recensement des artisans miniers (5200) et élaboration d'une stratégie d'amélioration de revenus des artisans (chaines des valeurs) et de réhabilitation du milieu ; bonnes pratiques développés et répliqués dans d'autres pays ➤ Un document de projet sur le Fonds Vert est en cours d'élaboration 	
<p><i>Produit 5.2 : Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues au niveau national et local</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à l'élaboration d'un Atlas des sites des petits barrages avec l'identification de 17 sites pour développer la micro-électricité et l'alimentation en eau ; un document de projet sur la micro-hydraulique a été validé et 2 millions \$ mobilisés auprès du FEM, un projet de 24 millions \$ est en cours de négociation avec la BAD en confiant la coordination au SNU ➤ Un document de projet sur la valorisation des déchets de l'industrie de bois est disponible et en cours de validation ➤ Les cartes d'occupation des sols sont disponibles. ➤ Le site web de la REDD est disponible et accessible. ➤ L'équipe de la CN-REDD maîtrise les paramètres liés à l'inventaire des GES. 	
<p><i>Produit 5.3 : La stratégie de prévention et de gestion des catastrophes est mise en œuvre par les institutions et les populations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une plateforme multi secteur de gestion des catastrophes a été mise en place ➤ Une Note conceptuelle sur de gestion des catastrophes a été proposée au gouvernement ➤ La stratégie de prévention et de gestion des risques et des catastrophes est en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le plan de contingence n'a pas été révisé,
<p><i>Produit 5.4 : Les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont opérationnels</i></p>	<p>Non réalisé</p>	<p>A supprimer</p>
<p><i>Produit 5.5 : les institutions et les populations mettent en œuvre les outils de conservation de la biodiversité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Deux lettres d'accord ont été signées avec WWF en RDC et WCS en RC ➤ Une Plateforme pour la restauration 174ha de mangrove mise en place, avec un plan d'actions ➤ 175 ha de mangrove sont reboisés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cependant, ni le protocole, ni le plan de plan de gestion de l'espace ne sont disponibles

6.3 Dépenses prévues et réalisées pour 2014 et 2015

Congo : UNDAF 2014-2018 : Dépenses prévues et réalisés selon les résultats de l'UNDAF au 30/06/2016 (en 1000 Fcfa)

Produits attendus	2014			2015		
	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation
Effet 1 : D'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents						
<i>Produit 1.1 : Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés</i>	217 945	183 650	84 %	200 000	0	0
<i>Produit 1.2 : Les acteurs étatiques, les partis politiques, les ONG et les journalistes sensibilisent les communautés sur le processus électoral</i>	0	0		128 693	164 194	127 %
<i>Produit 1.3 : Les questions du processus électoral sont intégrées dans les curricula du système éducatif congolais</i>	0	0		7 028	16 784	24 %
Sous-total 1	217 945	183 650	84 %	335 721	180 978	54 %
Effet 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux assument la responsabilité du développement local						
<i>Produit 2.1 : Tous les départements ont un plan de développement</i>	67 502	60 251	90 %	342 500	0	0
<i>Produit 2.2 : Les élus locaux et les communautés ont les compétences pour la mise en œuvre technique du plan de développement</i>	32 642	26 714	82 %	95 000	30 000	32 %
<i>Produit 2.3 : Les plans de développement départementaux bénéficient d'un financement adéquat</i>	0	0		50 000	0	0
<i>Produit 2.4 : Le système national d'information statistique fournit des données désagrégées</i>	0	0		420 000	148 107	35 %
Sous-total 2	100 144	86 965	87 %	907 500	178 107	20 %
Effet 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement)						
<i>Produit 3.1 : Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité définis selon les normes nationales</i>	7 103 873	2 724 236	38 %	2 196 871	1 925 835	88 %
<i>Produit 3.2 : Tous les enfants, sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité</i>	6 269 649	2 304 642	37 %	10 461 435	6 904 547	66 %
<i>Produit 3.3. Les Ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire & nutritionnelle acceptable</i>	7 610 807	1 197 240	16 %	5 472 554	1 173 245	21 %
<i>Produit 3.4 : Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable</i>	1 953 600	316 500	16 %	293 050	170 234	58 %
<i>Produit 3.5 : La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcées</i>	530 894	312 096	59 %	1 187 079	886 377	75 %
Sous-total 3	23 468 823	6 854 714	29 %	19 610 989	11 060 238	56 %
Effet 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un socle de protection sociale non contributive						
<i>Produit 4.1 : Les services en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale non contributive sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels</i>	145 000	65 303	45 %	110 500	64 116	58 %
<i>Produit 4.2 : Les mesures de protection sociale, y compris les AGR, en faveur des populations les plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre</i>	6 923 064	851 915	12 %	7 014 190	1 854 278	26 %
Sous-total 4	7 068 064	917 218	13 %	7 125 090	1 918 343	27 %

Produits attendus	2014			2015		
	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation
Effet 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations notamment les femmes appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques						
<i>Produit 5.1 : Le cadre politique, juridique et institutionnel est reformé pour gérer l'environnement durable et le secteur de l'énergie</i>	50 000	0	0	175 215	140 057	80 %
<i>Produit 5.2 : Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues au niveau national et local</i>	20 000	6 218	30 %	29 400	29 400	100 %
<i>Produit 5.3 : La stratégie de prévention et de gestion des catastrophes est mise en œuvre par les institutions et les populations</i>	163 883	145 069	88 %	327 680	327 680	100 %
<i>Produit 5.4 : Les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont opérationnels</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Produit 5.5 : les institutions et les populations mettent en œuvre les outils de conservation de la biodiversité</i>	0	0	0	44 632	40 240	89 %
Sous-total 5	233 883	151 287	64 %	576 927	537 377	93 %
TOTAL	31 088 859	8 193 834	26 %	28 556 227	13 875 043	48 %

6.4 Indicateurs de résultats Santé et Education

Congo : Revue à Mi-parcours UNDAF 2014-2018 : Récapitulatif des résultats, cible, écarts des principaux indicateurs de santé en 2015 (MICS)

Santé						
Indicateurs	Situation de Référence	Résultats 2015	Cible	écart	Evolution	Probabilité d'atteinte de la cible
Taux de mortalité maternelle	426/1000000	436/1000000	390/100000	-46	Dégradation de la situation	Non
Taux d'accouchement assisté	93,6%	94,4%	97%	+2,6	Nets progrès	Oui
Taux de mortalité infantile	81 pour 1000	36 pour 1000	56 pour 1000	+20	Nets progrès	Oui
Taux de malnutrition chronique	24,4%	21,2%	15%	-5,8	Faibles progrès	Non
Taux de vaccination des enfants Penta 3	65%	79%	75%	-4	progrès	Oui
% des CSI délivrant des services essentiels minimum	30%	ND	60%			

Congo : Revue à Mi-parcours UNDAF 2014-2018 : Récapitulatif des résultats, cible, écarts des principaux indicateurs de l'enseignement primaire en 2015 (MICS)

Education primaire						
Indicateur	Situation référence (2011)	Situation (2015)	Cible	Ecart	Appréciation	Probabilité d'atteinte de la cible
Salles construites et réhabilitées	11055	524295		513240	Progrès nets	-
Elève/maître	63	60	50	-10	Beaucoup d'efforts restent à faire	Non
Elève/classe	70	59	50	-9	Beaucoup d'efforts restent à faire	Non
manuel/élève	0,25	0,78	1	-0,22	Progrès	Oui
% enfants vulnérables ayant accès à l'éducation	64%		90%			-
Nombre d'écoles couvertes en cantines scolaires	352	567	600	-33	Progrès	Oui
% d'achèvement au primaire	83%	91,05%	90%	1,05	Dépassement	Oui

Sources : calculs à partir des données du SNU

6.5 Indicateurs de résultats VIH/SIDA

Congo : Revue à Mi-parcours UNDAF 2014-2018 : Récapitulatif des résultats, cible, écarts des principaux indicateurs liés au VIH/Sida en 2015 (MICS)

Indicateur	Situation référence (2011)	Situation (2015)	Cible	Ecart	Evolution	Probabilité d'atteinte de la cible
% de jeunes de 15-24 ans connaissant leur statut sérologique	Garçons 19-20 ans : 2,8% Garçons 20-24 ans : 6,3% filles 19-20 ans : 5,9% filles 20-24 ans : 10,5%	Garçons : 8,2% Filles : 18%	Garçons 19-20 ans : 10% Garçons 20-24 ans : 12% filles 19-20 ans : 5,1% filles 20-24 ans : 17%	Garçons :-3,8 Filles :+1	progrès nets surtout pou les filles	oui
% des femmes VIH+ éligibles mises sous ARV	17%	Nd	50%	-		Non
% d'enfants séropositifs parmi les enfants né de mères séropositives	1,5%	17,7% (2014)	-1%		bcp d'efforts restent à faire	Non
Nombre de personnes sous ARV	24,4%	19336 (2014)	50%		bcp d'efforts restent à faire	Non
% d'utilisation des préservatifs masculins	12%	29% pour les femmes 28% pour les hommes	40%	-11 pour les femmes -12 pour les hommes	Beaucoup d'efforts restent à faire	non
% de prise en charge des femmes en grossesse VIH+	14%	17,5% (2014)	40%	-22,5	Beaucoup d'efforts restent à faire	non
Nombre d'écoles mettant en œuvre la politique contre le VIH	650	1002 (2013)	1200	-198	Progrès	Oui

Sources : calculs à partir des données du SNU

6.6 Personnes rencontrées

Congo : Revue à Mi-Parcours UNDAF 2014-2018			
Liste des personnes rencontrées			
N°	Nom et prénoms	Institutions	Titres
1. Structures nationales			
1	Charles NGANFOUOMO	Ministère Délégué auprès de ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et du développement local	Ministre Délégué
2	Gaspard KIMPALA	Ministère Délégué auprès de ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du développement local	Directeur de Cabinet
3	Jean Christophe OKANDZA	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale	Directeur Général du Plan
4	Madame Georgine YOKA	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale	Directrice de la Programmation des investissements publics
5	Bernard TOUKOULOU	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale	Directeur de la planification stratégique
6	Madame Khadidja KADRI	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'intégration régionale	Conseillère du DGPD
7	Michel ELENGA	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Directeur de Cabinet
8	Benjamin NZABA BOUNGOU	Ministère de l'Environnement	Directeur Général de l'Environnement
9	Ferdinand Sosthène LIKOUKA	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale	Directeur de Cabinet
10	Ray NKOUNKOU	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale	Attaché de Cabinet
11	Samuel Ambapour	Institut National de la Statistique	Directeur Général
12	Ossangatsama Anasthasie	Ministère des Affaires Sociales	DG de la Solidarité
13	Kiakouama Constant	Ministère des Affaires sociales	Coordonnateur projet Lisungui
14	Nkodia Yannick Lionnel	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	Directeur de Cabinet
15	Labarge Nicolas	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	DG de l'Hydraulique
16	Gambomi François	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	Directeur de l'ANHR
17	Issié Alain Delon	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	Directeur du FDSE
18	Ikounga Eugène	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	Directeur de l'ORSE
19	Voumbo Matoumona Yolande	Ministère de la Santé et de la Population	DG de la Population
2. Organismes du SNU			
1	Anthony Kwaku OHEMENG-BOAMAH	SNU	Coordonnateur Résident du SNU au Congo
2	Mohamed ABCHIR	PNUD	Représentant Résident Adjoint
3	Barbara LAURENCEAU	UNFPA	Représentante
4	Suze PERCY FILIPPINI	FAO	Représentante
5	Ekoungoulou Techel	FAO	Assistant de Programme
6	Richard BOUKA	FIDA	Chargé de programme FIDA
6	J.G TCHICAYA-GONDHET	FMI	Chargé de bureau
7	Mankélé Ray	OMS	Conseiller Pharmaceutique

8	Ongouo Herman	OMS	Conseiller VIH/SIDA, Tuberculose et Paludisme
9	Passi-Louamba Cyr Julien	OMS	Conseiller Maladies non transmissibles et Nutrition
10	Kizito Nsarhaza BISHIKWABO	ONUSIDA	Directeur Pays
11	Modeste KOUAME	UNHCR	Représentant
12	Cyprien BALAYA	Unité de Coordination SNU	Conseiller à la Coordination
13	Claude-Angella MABASSY	Unité de Coordination SNU	Responsable Suivi et Evaluation
14	Jean Felix ISSANG	PNUD	Responsable de l'Unité Pauvreté/Environnement
15	Joseph IKOUBOU	PNUD	Responsable de l'Unité Gouvernance
16	Florence DANNER	PNUD	Spécialiste Communication
17	Aloys KAMURAGIYE	UNICEF	Représentant Résident au Congo
18	Achille OLLOY	UNICEF	Spécialiste Education
19	Alexis MFOUKOU	UNICEF	Education
20	Lisile INANA	UNICEF	Politiques sociales
21	Marius BIYEKELE	UNICEF	Protection de l'enfant
22	Djibrilla Adamou ISSA	Banque Mondiale	Représentant Résident
3. Partenaires Technique et Financiers			
1	Tom ASHWANDEN	Union Européenne	Chef de Section Gouvernance
2	Stéphane MADAULE	AFD	Directeur
3	Franz COÏDAN	Ambassade de France	Premier conseiller coopération
4	Andy BEMBA	Ambassade USA	Economiste
5			
6			